

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DU NORD**

Numéro 2021 - 04 (Tome 1)

Janvier

SOMMAIRE

Conseil départemental

Réunion du 14 décembre 2020

Schéma départemental de développement de la lecture publique de la Médiathèque départementale du Nord	5	Compte Personnel d'Activité	95
Autorisation donnée au Président du Conseil départemental d'ester en justice - affaire Département contre Madame SB	75	Définition du taux de promotion permettant l'accès à l'échelon spécial d'attaché hors classe	97
Fonds de soutien aux Actions d'Intérêt Local (AIL) et Fonds Départemental d'Intervention (FDI) : reconduction des dispositifs pour l'année 2021 et dispositions particulières	77	Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)	99
Décision modificative de crédits et crédits provisoires 2021	80	Protocole transactionnel restaurant administratif	123
Rapports annuels des représentants du Conseil départemental dans les instances de décision des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) et Sociétés Publiques Locales (SPL)	89		
Convention de Services Comptable et Financier et Convention de Prévention contre la Fraude	91		
Rapport annuel 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire du Département du Nord - Plan d'action 2021-2023 pour l'égalité femmes-hommes	93		

DECISIONS
Conseil départemental
du 14 décembre 2020

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201214-298849-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 décembre 2020

Affiché le 23 décembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 14 DÉCEMBRE 2020
SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

Suite à la convocation en date du 26 novembre 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie TONNERRE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET.

OBJET : Schéma départemental de développement de la lecture publique de la Médiathèque départementale du Nord.

Vu le rapport DSC/2020/475

Vu l'avis en date du 7 décembre 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le schéma départemental de développement de la lecture publique de la Médiathèque départementale du Nord, joint au rapport.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 47.

77 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 5 pouvoirs.

Vote intervenu à 16 h 33.

Au moment du vote, 77 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	5
Absent sans procuration :	0
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	82 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	82
Majorité des suffrages exprimés :	42
Pour :	82 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés - Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0

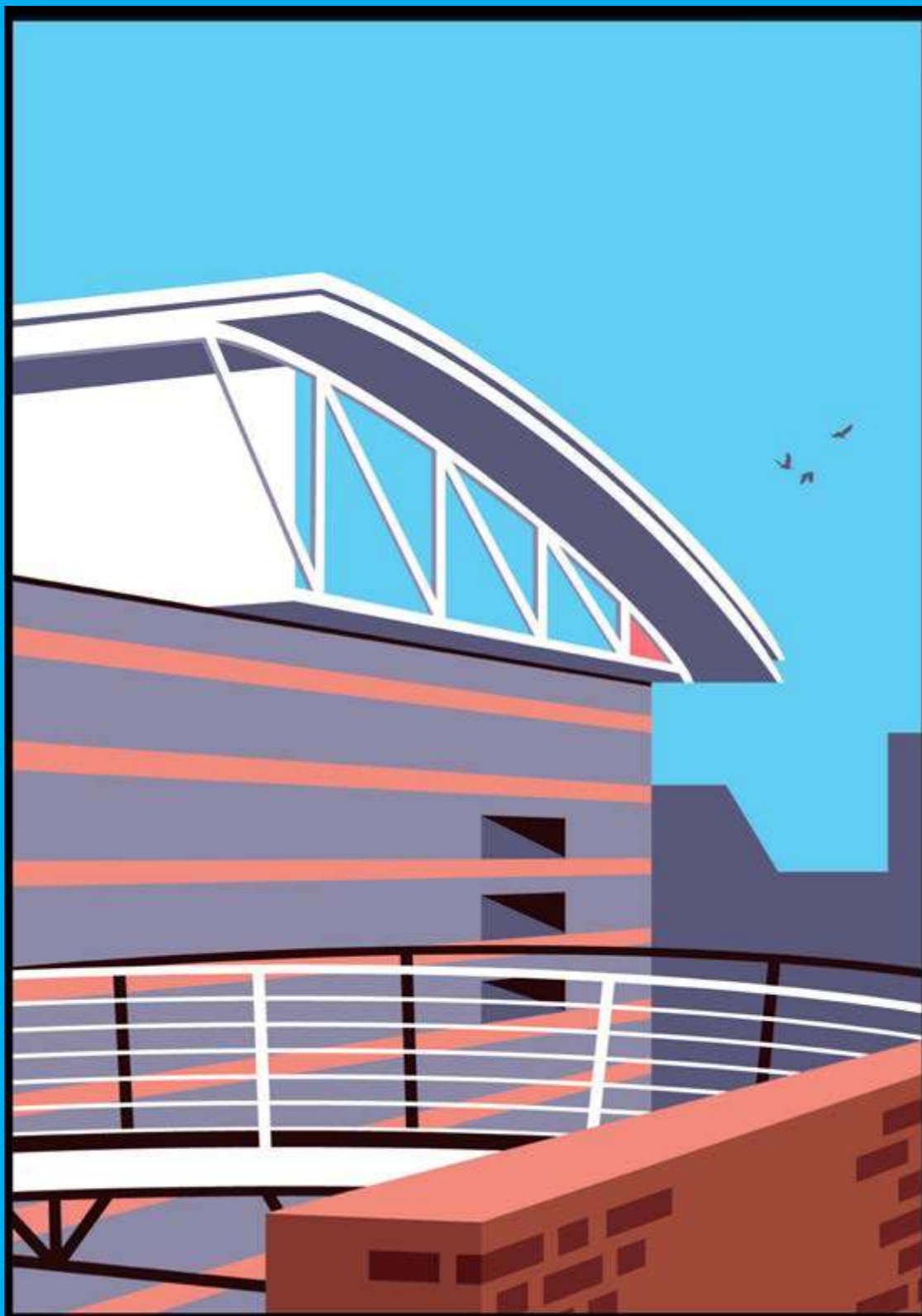
Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

DÉPARTEMENT DU NORD

Schéma départemental de développement de la lecture publique de la Médiathèque départementale du Nord (MdN)

Pour un accès à une offre de lecture publique de qualité et plurielle
2021 - 2026



médiathèque | **Nord**
DÉPARTEMENTALE | le Département est là →





Le Schéma départemental de développement de la lecture publique (SDDL) de la Médiathèque départementale du Nord (MdN) se construit autour des enjeux d'aménagement du territoire et de solidarités territoriales, avec la prise en compte des spécificités territoriales (ruralité, quartiers en politique de la ville, territoires à enjeux, transfrontalière) et l'accès à la culture pour tous.

Espaces les plus fréquentés et les plus implantés sur les territoires, les bibliothèques sont des lieux culturels spécifiques de proximité, au croisement des enjeux de société et de politiques publiques : la mobilité et l'itinérance sur les territoires, l'environnement, l'égalité hommes-femmes, la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, le développement territorial, la qualité du cadre de vie...

La réussite de la mise en place de ce Schéma départemental de lecture publique de la MdN sera possible avec un engagement et une volonté affirmés de façon réciproque.



Sommaire

1.	CONTEXTE ET DÉFIS	6
1.1	Une politique de lecture publique qui s’inscrit dans un territoire et des orientations politiques fortes	6
1.1.1	Un département étendu, caractérisé par des disparités territoriales et des déséquilibres dans l’offre d’équipements	6
1.1.2	Un département chef de file en matière de solidarités humaines et territoriales	8
1.1.3	Une politique culturelle départementale historique et affirmée	8
1.2	La Médiathèque départementale du Nord dans son environnement	8
1.2.1	L’évolution des bibliothèques départementales	8
1.2.2	La politique de lecture publique du Département du Nord dans un contexte intercommunal en évolution	9
1.2.3	Un maillage territorial en cours, de fortes disparités et une mise en réseau encore à conforter	9
1.2.4	Diagnostic du fonctionnement de la MdN	16
1.3	Les nouveaux défis de la MdN	17
1.3.1	Les évolutions institutionnelles et sociétales	17
1.3.2	Les disparités et les déséquilibres territoriaux	17
1.3.3	Des nouvelles attentes en matière de politiques départementales : accessibilité aux services, illettrisme et illectronisme, ruralité, coopération transfrontalière, renouveau des territoires, Nord Durable	19
2.	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PLAN D’ACTIONS 2021-2026	20
2.1	Conforter le maillage dans certains territoires (Hauts-de-Flandre, Cambrésis et Avesnois, Douaisis), accompagner les nouveaux usages des habitants, dans le domaine du numérique en particulier	20
2.2	Favoriser et accompagner l’émergence des réseaux de bibliothèques	20
2.3	Veiller à la cohésion territoriale, renforcer les liens entre le social, le culturel et l’éducatif pour et avec les publics prioritaires du département du Nord	21
2.4	Développer une expertise innovante à l’échelle nationale dans la lutte contre l’illettrisme et l’illectronisme	21
2.5	Rendre plus visible l’action de la MdN sur les territoires et au sein des services du Département	21
3.	MOYENS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	22
3.1	Pour le Département	22
3.2	Aides tournées vers les partenaires	23
4.	ÉVALUATION - CONCLUSION	23
5.	ANNEXES	24
5.1	Historique	24
5.2	Diagnostic arrondissement par arrondissement	24
5.2.1	Arrondissement du Cambrésis	24
5.2.2	Arrondissement de Douai	24
5.2.3	Arrondissement de Lille	25
5.2.4	Arrondissement de Dunkerque	26
5.2.5	L’arrondissement d’Avesnes-sur-Helpe	27
5.2.6	Arrondissement de Valenciennes	29
5.3	Charte de l’action culturelle de la Médiathèque départementale du Nord (MdN)	31
5.4	Architecture détaillée du projet	33
5.5	Cartographie	35
5.6	Données d’activité des bibliothèques par arrondissement	40
5.7	Contrat d’objectifs niveau 1	46
5.8	Contrat d’objectifs niveau 2	55

1. CONTEXTE ET DÉFIS

1.1 Une politique de lecture publique qui s'inscrit dans un territoire et des orientations politiques fortes

La vocation du Schéma départemental de développement de la lecture publique (SDDLDP) est de proposer à chaque Nordiste un accès à une offre de lecture publique de qualité et plurielle quel que soit son lieu de vie.

Dans un environnement qui a considérablement évolué, face aux enjeux auxquels les médiathèques sont confrontées, la Médiathèque départementale du Nord (MdN) adapte sa stratégie.

Repenser sa raison d'exister, le traduire en actions et le mettre en œuvre, tel est l'objectif du Schéma départemental de développement de la lecture publique de la Médiathèque départementale du Nord pour les cinq prochaines années 2021-2026.

Ce schéma permet de (d') :

- Définir la vocation et le développement de la MdN, la politique globale et les grandes orientations stratégiques à mener ;
- Définir le rôle de la MdN dans son environnement et sa place à l'échelle locale, nationale voire transfrontalière ;
- Définir les évolutions des politiques et dispositifs, proposer des actions prioritaires ;
- Être un outil de dialogue et de négociation des moyens nécessaires à sa mise en œuvre et un instrument d'évaluation des projets ;
- Être la base du projet de service, donner du sens commun aux équipes et permettre la redéfinition des missions de chacun.

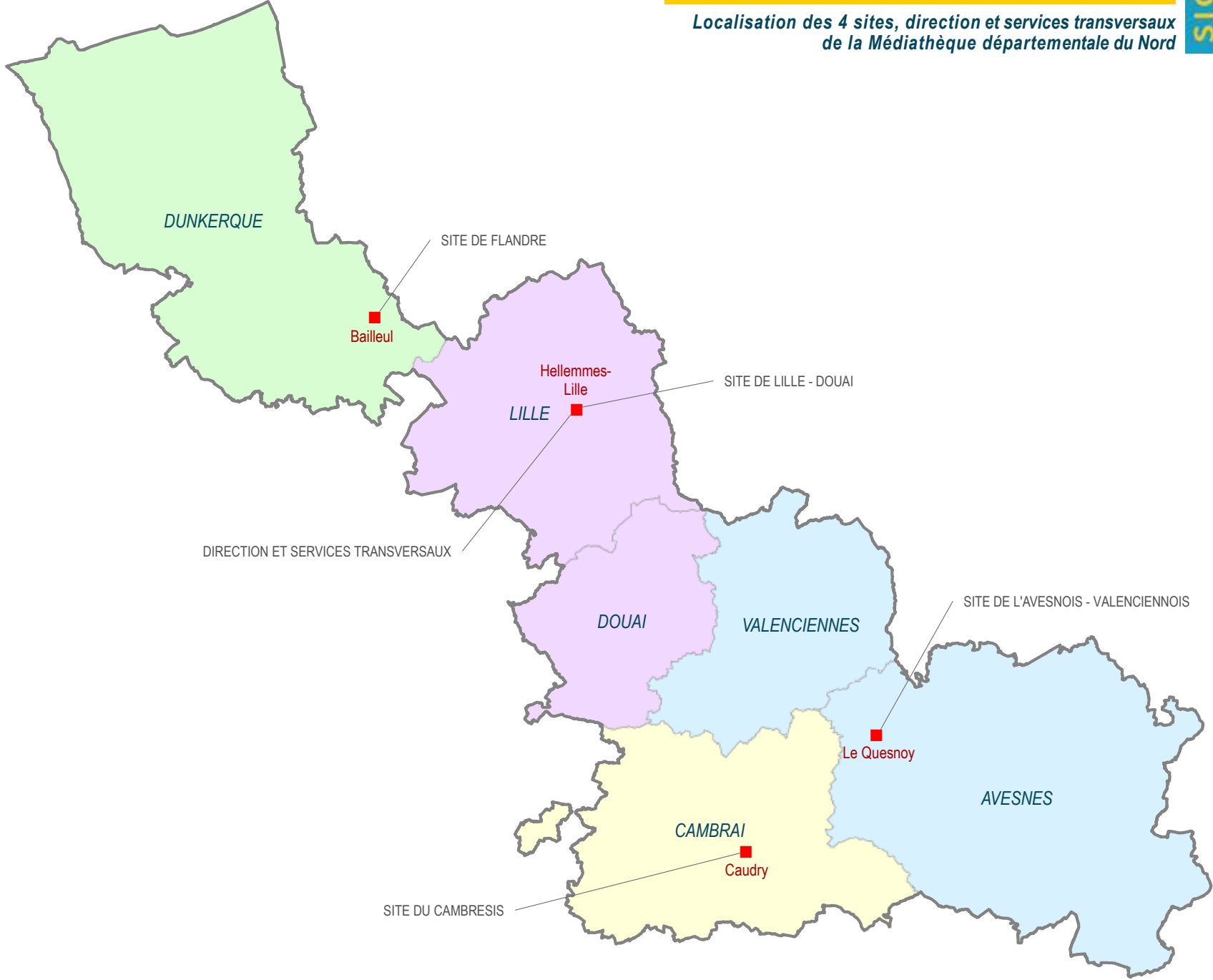
La MdN s'inscrit dans un vaste territoire, le département du Nord, dont il faut souligner certaines caractéristiques.

1.1.1 Un département étendu, caractérisé par des disparités territoriales et des déséquilibres dans l'offre d'équipements

Le département du Nord est le plus peuplé de France avec une population de **2,6 millions d'habitants et 648 communes** réparties sur 6 arrondissements, eux-mêmes subdivisés en 41 cantons.

- Arrondissement de l'Avesnois
- Arrondissement de Cambrai
- Arrondissement de Douai
- Arrondissement de Dunkerque
- Arrondissement de Lille
- Arrondissement de Valenciennes

Le département du Nord est un département jeune qui se caractérise par une mixité de territoires ruraux (la carte jointe en annexe illustre ce constat- carte de l'espace rural) et urbains ainsi que de fortes disparités sociales et territoriales.



Adresse d'archivage : N:\CARTOTHEQUE_IJCC\Culture\Médiathèques\Localisation_médiathèques_départementales_et_services_transversaux.mxd

0 10 20 Km



1.1.2 Un département chef de file en matière de solidarités humaines et territoriales

Le Département du Nord est le chef de file des solidarités humaines et territoriales et concourt à ce titre à l'action sociale, à l'aménagement et au développement du territoire dans un souci d'équité où il convient de faire plus là où il y a le moins, intervenir là où les besoins sont les plus importants, aux côtés des territoires. L'ingénierie territoriale y est une mission essentielle.

Le Département du Nord participe à l'émergence des projets de territoires en s'appuyant sur les équipements départementaux présents.

1.1.3 Une politique culturelle départementale historique et affirmée

La politique culturelle départementale présentée le 27 mai 2017 s'articule autour de 3 axes :

- Réduire les inégalités territoriales en ayant une attention particulière pour les territoires ruraux et zones blanches en lien avec les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
- Agir en faveur des publics prioritaires grâce à des actions de médiation : collégiens, personnes en situation de handicap, personnes en insertion...
- Soutenir l'innovation culturelle et les nouvelles formes d'accès à la culture en faisant émerger des projets innovants et en mettant en lumière les pratiques innovantes des acteurs culturels et des équipements départementaux.

La MdN s'inscrit dans ces 3 axes, cette volonté de :

« **faire en sorte que chaque Nordiste ait accès à une offre culturelle de qualité quel que soit le lieu où il demeure.** »

1.2 La Médiathèque départementale du Nord dans son environnement

1.2.1 L'évolution des bibliothèques départementales

Des bibliothèques centrales de prêt (BCP) aux bibliothèques départementales (BD) en passant par les bibliothèques départementales de prêt (BDP), les transformations ont été significatives suite aux mesures prises dans le cadre des lois de décentralisation. Une constante toutefois : le territoire national est doté d'outils au service de politiques publiques pour permettre l'accès des citoyens à la culture, l'information, la formation et les loisirs, incarnés notamment par la Bibliothèque Départementale.

Les dernières lois de décentralisation, en l'occurrence la loi MAPTAM de 2014 et la loi NOTRe de 2015 ne changent pas fondamentalement les compétences des Départements en matière de lecture publique. Ce nouveau cadre législatif affirme la culture comme une compétence partagée et une responsabilité exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État, en concertation étroite avec les échelons territoriaux tels que les EPCI.

Le Département du Nord participera aux réflexions locales, régionales et nationales pour conforter la place de la lecture publique dans le paysage culturel.

Enfin, l'État, représenté par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), s'appuie notamment sur les Bibliothèques Départementales pour participer au diagnostic des territoires, à l'accompagnement de projets, à la collecte des données pour le rapport annuel d'activité...

1.2.2 La politique de lecture publique du Département du Nord dans un contexte intercommunal en évolution

Le périmètre d'intervention de la MdN et l'évolution des missions s'inscrivent dans ce contexte de reconfiguration des territoires et de la baisse des moyens des départements, contraints de prioriser leurs actions : il s'agit donc de savoir se repositionner en étant agile, inventif et efficace.

La MdN agit prioritairement en direction des EPCI, encourage et accompagne le développement de réseaux de lecture publique, partenaires directement au service de la population.

1.2.3 Un maillage territorial en cours, de fortes disparités et une mise en réseau encore à conforter

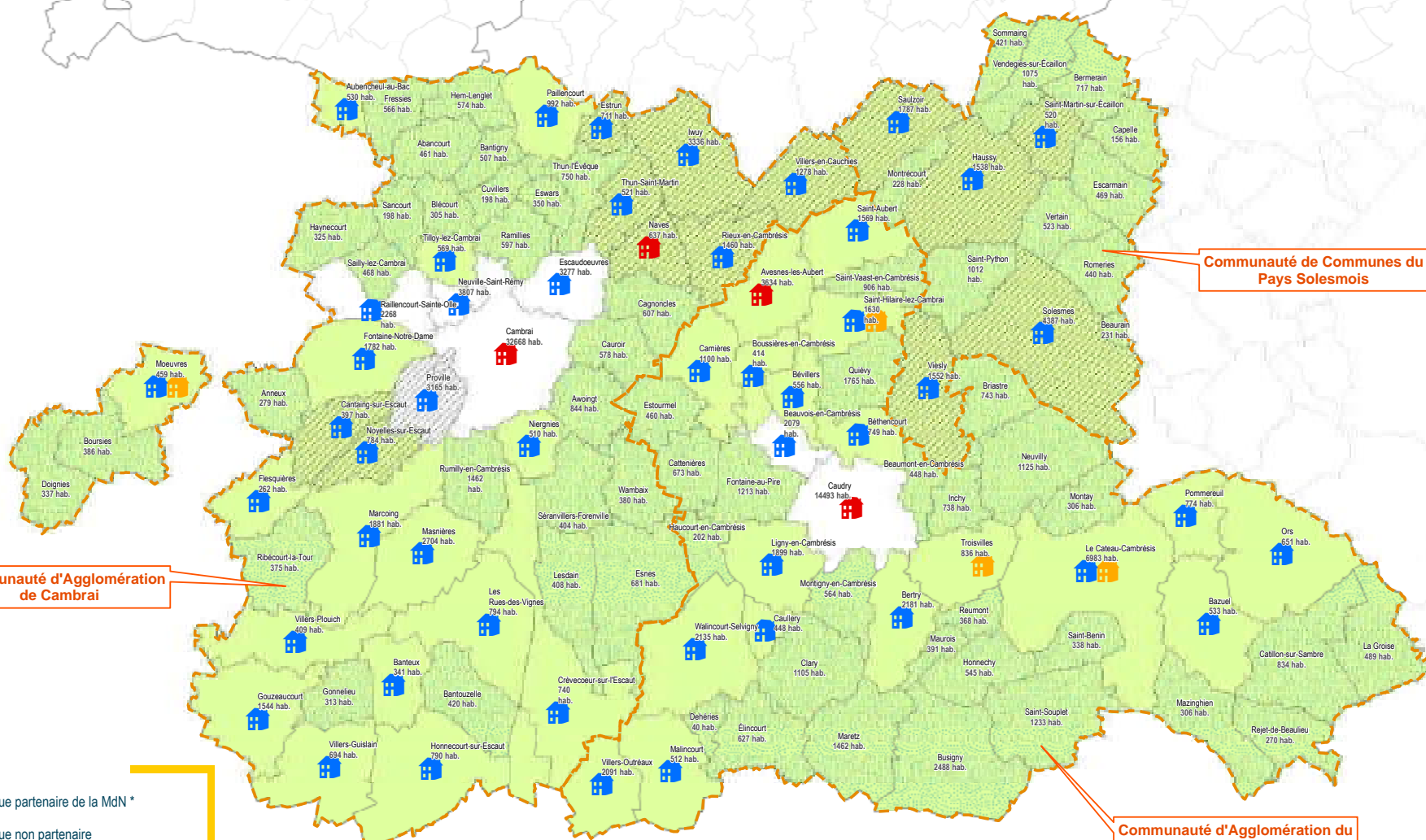
La MdN est présente sur 4 sites qui couvrent l'ensemble du territoire départemental :

- Le site du Cambrésis à Caudry (arrondissement de Cambrai) qui représente 164 127 habitants *
- Le site de Flandre à Bailleul (arrondissement de Dunkerque) qui représente 382 052 habitants *
- Le site de Lille-Douai à Hellemmes (arrondissements de Lille et Douai) qui représente 1 502 160 habitants *
- Le site de l'Avesnois-Valenciennois à Le Quesnoy (arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes) qui représente 586 916 habitants *
- Population totale du Département 2 635 255 habitants

**date de références statistiques : 1^{er} janvier 2020*



Carte des équipements de lecture publique dans l'arrondissement de Cambrai en 2019



Communauté d'Agglomération de Cambrai

Communauté de Communes du Pays Solesmois

Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

- Médiathèque/bibliothèque partenaire de la MdN *
- Médiathèque/bibliothèque non partenaire
- Projets en construction
- Réseau de lecture publique
- Communes non couvertes par un réseau ou un équipement
- Communes rurales
- Limite d'EPCI
- Limite de commune

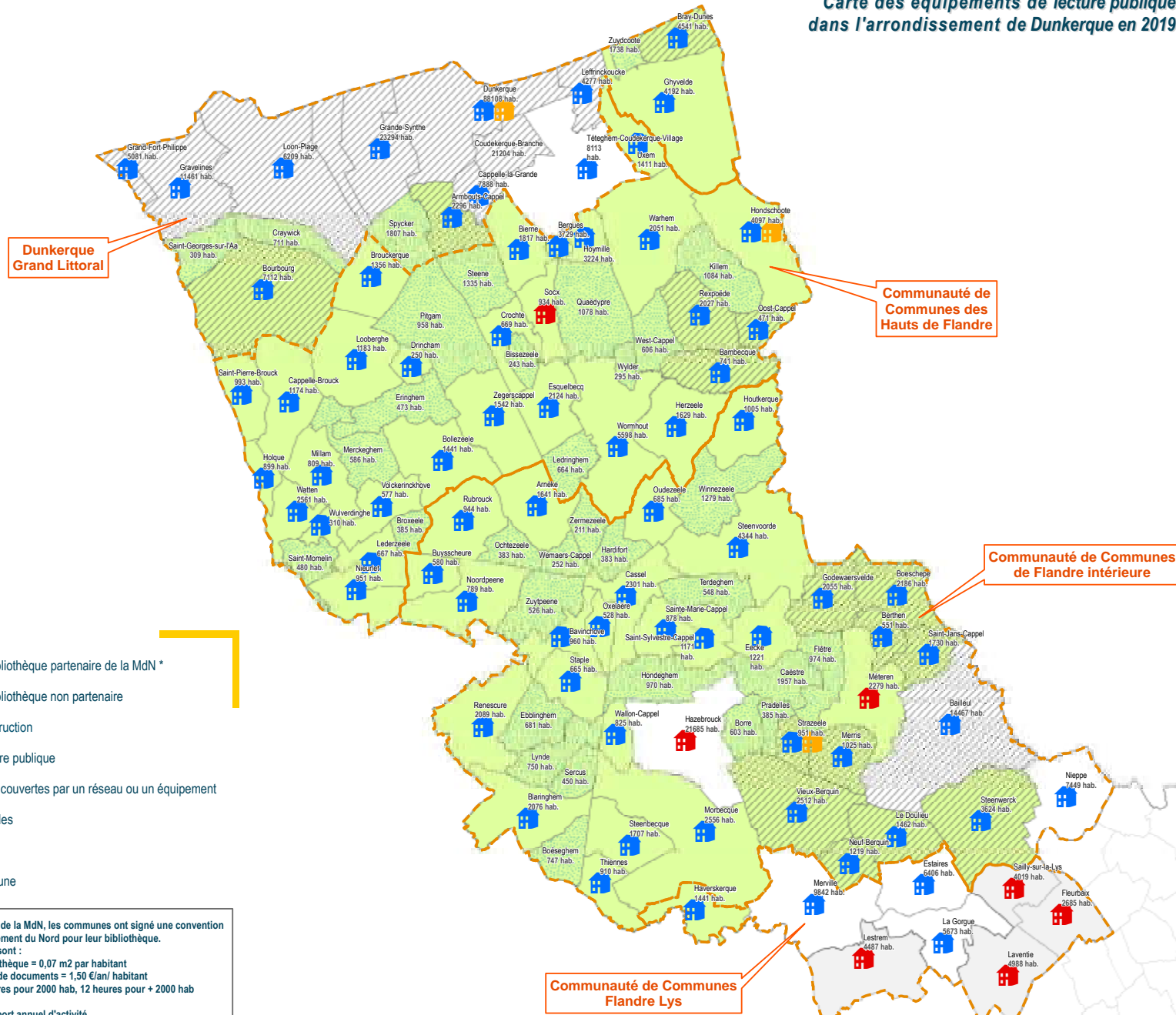


* Pour bénéficier des services de la MdN, les communes ont signé une convention de partenariat avec le Département du Nord pour leur bibliothèque.
 Les critères de la convention sont :
 - surface minimale de la bibliothèque = 0,07 m2 par habitant
 - budget propre d'acquisition de documents = 1,50 €/an/ habitant
 - horaires d'ouverture = 4 heures pour 2000 hab, 12 heures pour + 2000 hab
 - personnel formé
 - engagement à rendre un rapport annuel d'activité
 Vous retrouvez les adresses des bibliothèques-partenaires sur le site de la MdN : <http://mediathequedepartementale.lenord.fr/>

10
16/179
Adresse d'archivage : N:\CARTOTHEQUE_ICC\Culture\Médiathèques\diagLP_equipements2019\LecturePublic_equipements2019_Cambrai_A3_communes_rurales_MEPok.mxd



Carte des équipements de lecture publique dans l'arrondissement de Dunkerque en 2019



Dunkerque Grand Littoral

Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Communauté de Communes de Flandre intérieure

Communauté de Communes Flandre Lys

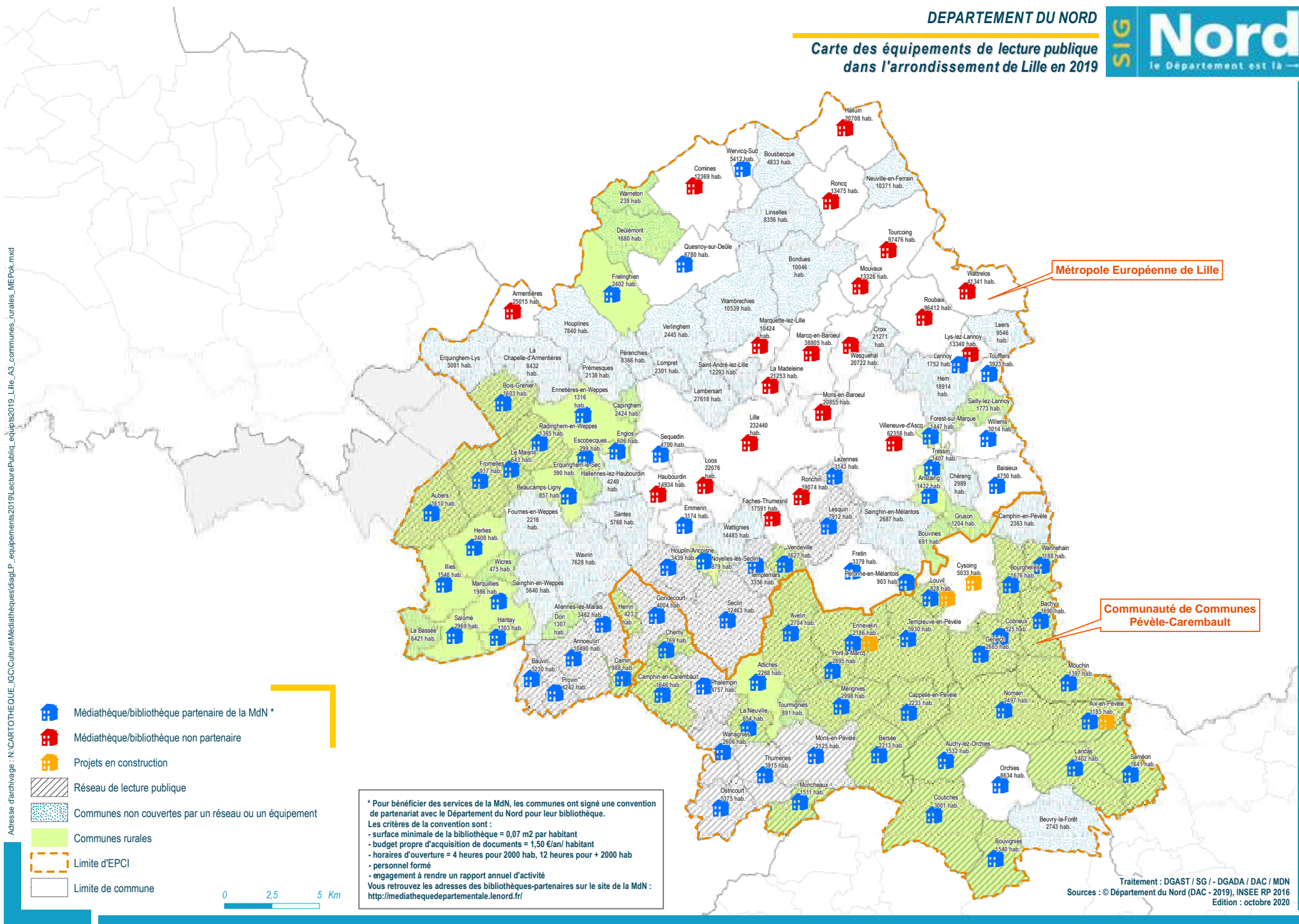
- Médiathèque/bibliothèque partenaire de la MdN *
- Médiathèque/bibliothèque non partenaire
- Projets en construction
- Réseau de lecture publique
- Communes non couvertes par un réseau ou un équipement
- Communes rurales
- Limite d'EPCI
- Limite de commune

* Pour bénéficier des services de la MdN, les communes ont signé une convention de partenariat avec le Département du Nord pour leur bibliothèque.
 Les critères de la convention sont :
 - surface minimale de la bibliothèque = 0,07 m2 par habitant
 - budget propre d'acquisition de documents = 1,50 €/an/ habitant
 - horaires d'ouverture = 4 heures pour 2000 hab, 12 heures pour + 2000 hab
 - personnel formé
 - engagement à rendre un rapport annuel d'activité
 Vous retrouvez les adresses des bibliothèques-partenaires sur le site de la MdN : <http://mediathequedepartementale.nord.fr/>

0 2,5 5 Km

Adresse d'archivage : N:\CARTOTHEQUE_IGC\Culture\Médiathèques\diagLP_equipements2019_LecturePublic_equipements2019_Dunkerque_A3_communes_rurales_MEPok.mxd
 11
 17/179

Carte des équipements de lecture publique dans l'arrondissement de Lille en 2019



Métropole Européenne de Lille

Communauté de Communes Pevèle-Carembault

- Médiathèque/bibliothèque partenaire de la MdN *
- Médiathèque/bibliothèque non partenaire
- Projets en construction
- Réseau de lecture publique
- Communes non couvertes par un réseau ou un équipement
- Communes rurales
- Limite d'EPCI
- Limite de commune

0 2,5 5 Km

* Pour bénéficier des services de la MdN, les communes ont signé une convention de partenariat avec le Département du Nord pour leur bibliothèque.
Les critères de la convention sont :
- surface minimale de la bibliothèque = 0,07 m2 par habitant
- budget propre d'acquisition de documents = 1,50 €/an/habitant
- horaires d'ouverture = 4 heures pour 2000 hab, 12 heures pour + 2000 hab
- personnel formé
- engagement à rendre un rapport annuel d'activité
Vous retrouvez les adresses des bibliothèques-partenaires sur le site de la MdN : <http://mediathequedepartementale.lenord.fr/>

Traitement : DGAST / SG / - DGADA / DAC / MDN
Sources : © Département du Nord (DAC - 2019), INSEE RP 2016
Edition : octobre 2020

Adresse d'archivage : N:\CARTOTHEQUE_ICC\CultureMédiathèquesdiagLP_equipements2019\LecturePubliquequipis2019_Lille_A3_communes_rurales_MEPok.mxd

12
18/179



13
19/179

Adresse d'archivage : N:\CARTOTHEQUE_ICC\CultureMédiathèquesdiagLP_equipements2019\LecturePublic_equipements2019_Douai_A3_communes_rurales_MIEPok.mxd

-  Médiathèque/bibliothèque partenaire de la MdN *
-  Médiathèque/bibliothèque non partenaire
-  Projets en construction
-  Réseau de lecture publique
-  Communes non couvertes par un réseau ou un équipement
-  Communes rurales
-  Limite d'EPCI
-  Limite de commune

Douais Agglo

Communauté de Communes
Coeur d'Ostrevent

* Pour bénéficier des services de la MdN, les communes ont signé une convention de partenariat avec le Département du Nord pour leur bibliothèque.
Les critères de la convention sont :
- surface minimale de la bibliothèque = 0,07 m2 par habitant
- budget propre d'acquisition de documents = 1,50 €/an/habitant
- horaires d'ouverture = 4 heures pour 2000 hab, 12 heures pour + 2000 hab
- personnel formé
- engagement à rendre un rapport annuel d'activité
Vous retrouvez les adresses des bibliothèques-partenaires sur le site de la MdN : <http://mediathequedepartementale.lenord.fr/>



Carte des équipements de lecture publique dans l'arrondissement d'Avesnes en 2019

Communauté de Communes du Pays de Mormal

Communauté d'Agglomération Maubeuge- Val de Sambre

Communauté de Communes du Coeur de l'Avesnois

Communauté de Communes Sud Avesnois

Adresse d'archivage : N:\CARTOTHEQUE\IGCC\Culture\Mediatheques\diagLP_equipements2019\Avesnes_3_communes_rurales_MEPok.mxd

14
20179

-  Médiathèque/bibliothèque partenaire de la MdN *
-  Médiathèque/bibliothèque non partenaire
-  Projets en construction
-  Réseau de lecture publique
-  Communes non couvertes par un réseau ou un équipement
-  Communes rurales
-  Limite d'EPCI
-  Limite de commune











* Pour bénéficier des services de la MdN, les communes ont signé une convention de partenariat avec le Département du Nord pour leur bibliothèque.
 Les critères de la convention sont :
 - surface minimale de la bibliothèque = 0,07 m2 par habitant
 - budget propre d'acquisition de documents = 1,50 €/an/ habitant
 - horaires d'ouverture = 4 heures pour 2000 hab, 12 heures pour + 2000 hab
 - personnel formé
 - engagement à rendre un rapport annuel d'activité
 Vous retrouvez les adresses des bibliothèques-partenaires sur le site de la MdN : <http://mediathequedepartementale.lenord.fr/>



Adresse d'archivage : N:\CARTOTHEQUE\IGCCultureMédiathèquesdiagLP_equipements2019\lecturePublic_equipements_A3_communes_rurales_MEPok.mxd

Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

-  Médiathèque/bibliothèque partenaire de la MdN *
-  Médiathèque/bibliothèque non partenaire
-  Projets en construction
-  Réseau de lecture publique
-  Communes non couvertes par un réseau ou un équipement
-  Communes rurales
-  Limite d'EPCI
-  Limite de commune

* Pour bénéficier des services de la MdN, les communes ont signé une convention de partenariat avec le Département du Nord pour leur bibliothèque.
 Les critères de la convention sont :
 - surface minimale de la bibliothèque = 0,07 m2 par habitant
 - budget propre d'acquisition de documents = 1,50 €/an/ habitant
 - horaires d'ouverture = 4 heures pour 2000 hab, 12 heures pour + 2000 hab
 - personnel formé
 - engagement à rendre un rapport annuel d'activité
 Vous retrouvez les adresses des bibliothèques-partenaires sur le site de la MdN : <http://mediathequedepartementale.lenord.fr/>



Elle compte **340 bibliothèques et médiathèques partenaires**, partenaires « historiques », développe en parallèle d'autres réseaux de partenaires composés d'associations, d'opérateurs agissant dans le domaine du social, de la petite-enfance, de l'éducation, du milieu carcéral...

Le **département du Nord** compte au total **17 EPCI** et **22 réseaux** de lecture publique (10 construits et 12 en cours de construction).

1.2.4 Diagnostic du fonctionnement de la MdN

Une adaptation du fonctionnement de la MdN a été nécessaire, en particulier suite à l'arrêt des bibliobus.

Un circuit de navettes s'est mis en place à partir de chaque site pour livrer les réservations des bibliothèques partenaires. En moyenne, chaque bibliothèque peut bénéficier d'une livraison de 50 documents tous les 15 jours.

Des temps d'échanges de documents sur chaque site sont proposés sur réservation.

À la demande, chaque bibliothèque peut échanger jusqu'à 300 documents une fois par mois.

Un échange avec transport est possible une fois par an avec un volume minimum de 450 documents.

Après 5 ans d'évaluation d'un nouveau mode de fonctionnement sans bibliobus, service de proximité par excellence, le bilan aboutit à une perte de contacts avec certains territoires et un éloignement des services de la MdN. Ne plus aller sur les territoires a entraîné une perte de prêts de documents de 38% et un manque de visibilité pour nos partenaires. Les bibliothèques les plus enclavées et les moins qualifiées se sont repliées et n'ont pas pu offrir de nouveaux types de services, adaptés aux nouveaux besoins de la population.

Il est par conséquent essentiel pour la MdN de se repositionner dans les territoires pour accompagner la mise en réseau des communes, en développant de nouvelles formes de médiathèques qui reposent sur des dispositifs d'aides, financières notamment, volontaristes. Actuellement, offrir un accès de base au numérique semble essentiel ; tout comme le travail sur les espaces, les horaires, les collections.

La médiathèque peut accompagner les choix et chercher les différentes aides possibles, notamment auprès de l'état .

Les bibliothèques d'aujourd'hui offrent plus que des documents, elles offrent un lieu où vivre ensemble, expérimenter ensemble, apprendre ensemble.

L'analyse globale à l'échelle départementale de ces demandes devra allier efficacité et pertinence.

La MdN accompagne ces grandes stratégies départementales sur le territoire, en développant des partenariats avec les acteurs du monde social, éducatif et associatif. Elle accompagne les projets d'évolution ou de création de bibliothèque.

La Médiathèque départementale s'inscrit donc dans une démarche de développement de territoire le plus égalitaire possible. Offrir plus à ceux qui ont le moins.

1.3 Les nouveaux défis de la MdN

1.3.1 Les évolutions institutionnelles et sociétales

La nouvelle vague de décentralisation et les évolutions législatives des dernières années ont redessiné le paysage administratif territorial, augmentant les compétences locales avec la prise de compétence culture et une volonté de la mise en réseau des bibliothèques et rendant par conséquent l'adaptation de la MdN indispensable.

Jusqu'à présent, la MdN intervenait dans une logique de substitution, en prodiguant des services de lecture publique qui n'existaient pas pour les petites communes ; elles doivent désormais passer à une logique de complémentarité avec les réseaux.

Des défis nouveaux s'offrent à elle pour aborder l'incontournable ère du numérique, la numérisation des usages et la nécessaire adaptation des usagers à cette nouvelle culture. Des défis pour aborder les nouveaux visages des bibliothèques : des lieux au service de la population, des lieux de vie, des espaces de citoyenneté et d'émancipation culturelle.

1.3.2 Les disparités et les déséquilibres territoriaux

Les constats posés soulignent :

- Un besoin de rénovation des équipements de lecture publique répartis sur le territoire du département du Nord ;
- Une mise à jour des niveaux de qualification des personnels salariés et bénévoles ;
- Une mise à jour du niveau de services offerts à la population.
- L'analyse plus fine des données territoriales par arrondissement fait apparaître des disparités et des difficultés notables dans l'accès aux équipements culturels, aux outils informatiques et à la culture numérique..



Une articulation avec les stratégies départementales territorialisées

	Caractéristiques	Stratégies départementales territorialisées
<p>Arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes (desservis par le site du Quesnoy)</p>	<p>Valenciennois : 351 500 habitants 2 EPCI : CAVM et CAPH Territoire à la fois très urbanisé et rural</p> <p>Avesnois : 239 534 habitants Territoire très rural (4 EPCI : 3CA + CCPM, CAMVS et CCSA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ruralité • Coopération transfrontalière • Politique de la ville • PSAT = Pacte de réussite Sambre Avesnois • Plan de lutte contre la pauvreté Bassin minier
<p>Arrondissement de Cambrai (desservi par le site du Cambrésis à Caudry)</p>	<p>3 EPCI (CAC, CACC, CCPS) 166 000 habitants Territoire rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ruralité • Coopération transfrontalière • Politique de la ville • SAC Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis • Volet du SDAASP décliné sur le territoire du Cambrésis
<p>Arrondissement de Dunkerque (desservi par le site de Flandre à Bailleul)</p>	<p>4 EPCI (CUD, CCHF, CCFI et CCFL) 385 000 habitants Territoire plutôt rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ruralité • Coopération transfrontalière • Politique de la ville
<p>Arrondissement de Lille-Douai (desservi par le site de Lille-Douai à Hellemmes)</p>	<p>4 EPCI (MEL , Médiaweppes, Pévèle-Carembault, Cœur d'Ostrevent) 338 000 habitants hors MEL MEL 1,1 million d'habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ruralité • Coopération transfrontalière • Politique de la ville • ERBM : engagement pour le renouvellement du bassin minier • Plan de lutte contre la pauvreté Bassin minier

1.3.3 Des nouvelles attentes en matière de politiques départementales : accessibilité aux services, illettrisme et illectronisme, ruralité, coopération transfrontalière, renouveau des territoires, Nord Durable...

La MdN s'inscrit naturellement dans les politiques transversales et territoriales portées par le Département du Nord et sera attentive aux projets qui pourraient créer des passerelles entre les partenaires desservis (bibliothèques, médiathèques) et des dispositifs conjoints Département/État comme le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (SDAASP). Ce dispositif impulsé par la Loi NOTRe insiste particulièrement sur le « besoin à un accès à la culture facilité, notamment pour les plus précaires ».

Des difficultés notables dans l'accès aux équipements culturels, aux outils informatiques et à la culture numérique persistent notamment dans les territoires ruraux, dans les quartiers prioritaires en politique de la Ville (QPV) et dans certains territoires (bassin minier, Cambrésis, Avesnois).

L'illettrisme et l'illectronisme seront intégrés dans les actions de la MdN (dans l'offre documentaire, de formation, de conseils et d'accompagnement des partenaires). La fracture sociale et générationnelle nécessite un accompagnement à l'usage du numérique, la MdN en fera un de ses axes de travail prioritaire.

Enfin, depuis 1989, le Département est engagé dans une politique de coopération transfrontalière avec la province du Hainaut et la province de Flandre occidentale ; la MdN sera attentive aux apports culturels possibles et aux liens avec les partenaires des territoires concernés.

Nous sommes attentifs aux appels à projet Interreg et réfléchissons à des journées de rencontres professionnelles franco-belges. Une meilleure connaissance de nos dispositifs en matière de lecture publique de chaque côté de la frontière nous permettrait d'envisager des coopérations transfrontalières pour la mise en place de réseaux. Nous regardons de près l'expérience de Médi@pass, créé en 2013 avec 9 médiathèques municipales, 1 centre de documentation à l'écomusée de l'avesnois sur le site de Fourmies. Ce réseau est doté d'un partenaire belge en la commune de Momignies .

Face à ces situations, forte de sa connaissance du territoire, de sa couverture géographique et de son ingénierie, la raison d'être de la MdN repose sur la volonté :

- D'aider les bibliothèques à être des espaces de citoyenneté et d'échange par une offre diversifiée et plurielle (en écho aux grands débats : biodiversité, écologie, réchauffement climatique...) : la formation en ligne « La bibliothèque et le citoyen »
- D'être un lieu ressources, une « boîte à outils et à idées » afin de répondre aux exigences des bibliothèques et médiathèques publiques garantes de l'accès du citoyen et outils « au service de l'éducation, de la culture, de l'information... » et du « développement culturel de l'individu et des groupes sociaux » Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques, 1994 ;
- De développer, soutenir, conforter le maillage pour que chaque Nordiste ait accès à la culture sur l'ensemble du territoire ;
- De s'adapter, d'accompagner les mutations et innover ;
- D'affirmer le rôle social, culturel et éducatif de la lecture publique ;
- D'être un acteur de proximité du développement territorial.

2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PLAN D' ACTIONS 2021-2026

Le Schéma départemental de développement de la lecture publique de la MdN s'inscrit en cohérence avec les orientations de la collectivité départementale en matière de solidarités territoriales et sociales et des enjeux qu'elle a identifiés sur les territoires et pour ses usagers.

Les actions menées dans le cadre du nouveau Schéma départemental de lecture publique feront l'objet d'un diagnostic préalable.

5 enjeux majeurs :

1. Conforter le maillage dans certains territoires (Hauts-de-Flandre, Cambrésis et Avesnois, Douaisis), accompagner les mutations vers les équipements, rendre les équipements plus attrayants et plus en adéquation avec les besoins. Tenir compte des nouveaux usages des habitants, numériques en particulier ;
2. Susciter des projets de lecture publique dans les territoires (équipements, événements) et favoriser l'émergence des réseaux de bibliothèques et les accompagner, susciter les partenariats ;
3. Accroître les liens entre le social, le culturel et l'éducatif au profit des habitants, notamment pour et avec les publics prioritaires du département du Nord ;
4. Développer une expertise innovante à l'échelle nationale dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme ;
5. Rendre plus visible l'action de la MdN sur les territoires et au sein des services du Département.

2.1 Conforter le maillage dans certains territoires (Hauts-de-Flandre, Cambrésis et Avesnois, Douaisis), accompagner les nouveaux usages des habitants, dans le domaine du numérique en particulier.

- Poursuivre l'aménagement culturel et le développement des usages numériques dans les territoires, s'ancrer dans des dispositifs plus larges ;
- Inciter les intercommunalités à constituer des réseaux de lecture publique, favoriser la mutualisation, accompagner l'émergence de projets structurants et le renouveau des territoires ;
- Accompagner le changement : expérimenter, innover sur certains territoires ou certaines thématiques, dans le domaine du numérique/digital en particulier et obtenir le label des Bibliothèques Numériques de Référence (BNR) ;
- Mettre les outils numériques au service des besoins internes et externes.

2.2 Favoriser et accompagner l'émergence des réseaux de bibliothèques.

- Poser un diagnostic de territoire partagé ;
- Conforter et développer de nouveaux partenariats ;
- Mettre en place une nouvelle forme de contractualisation pour accompagner au mieux les bibliothèques dans leur évolution et répondre aux attentes d'une service de lecture publique de qualité et adaptés aux besoins du territoire.
- Deux niveaux de contractualisation sont prévus afin d'aider au mieux les bibliothèques quelque soit leur situation actuelle. ;
- Réévaluer les ressources et les niveaux de services des partenaires (bibliothèques...);
- Faire des bibliothèques des lieux d'accueil privilégiés, des lieux de vie, de rencontres et de socialisation des populations ;
- Impulser et favoriser un circuit court culturel, c'est-à-dire offrir aux habitants une bibliothèque à moins de 15 minutes de chez eux en voiture.

2.3 Veiller à la cohésion territoriale, renforcer les liens entre le social, le culturel et l'éducatif pour et avec les publics prioritaires du département du Nord.

- Travailler en synergie avec les acteurs du social, de l'éducation et de la culture ;
- Promouvoir le rôle des bibliothèques au service des solidarités et du lien social ;
- Accompagner les bibliothèques à avoir une attention particulière vis-à-vis des publics les plus fragiles ;
- Renforcer les liens avec les collègues, les centres sociaux et les associations.

2.4 Développer une expertise innovante à l'échelle nationale dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

- Sensibiliser et mobiliser largement les acteurs concernés : partenaires, associations, services de l'action sociale...
- Assumer et revendiquer le rôle de créateur de liens entre les partenaires ;
- Prévenir l'illettrisme dès le plus jeune âge ;
- Participer à la réduction de la fracture numérique.

2.5 Rendre plus visible l'action de la MdN sur les territoires et au sein des services du Département.

- Assurer une visibilité en interne et en externe ;
- Accroître la notoriété de la MdN : recréer la marque « MdN » ;
- Fluidifier les échanges au sein des services départementaux ;
- Être identifié comme un lieu ressources innovant pour les territoires.



3. MOYENS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Pour mieux accompagner le territoire et ses changements, la MdN adapte sa stratégie et son approche propre à chaque territoire et bassin de vie :

- **organisationnelle** : ressources humaines, effectif...
- **managériale** : formation aux évolutions des bibliothèques, cohésion d'équipe...
- **structurelle** : implantation (proximité et mobilité), moyens matériels, bâtiments...

Pour mettre en œuvre ces actions, il est nécessaire de mobiliser les moyens humains, financiers et techniques adaptés.

3.1 Pour le Département

Un budget annuel adapté aux ambitions du Schéma départemental de développement de lecture publique :

Les ressources humaines : (75 agents qualifiés au service des besoins du territoire) : faire évoluer les agents sur de nouvelles missions, accompagner les agents à la mutation et les former aux évolutions de l'environnement technique et des missions et des services en bibliothèque ;

Les collections physiques et numériques : mettre en œuvre une politique documentaire adaptée. Il est nécessaire de mettre en place un plan de développement des collections.

C'est un document interne pluriannuel (de 3 à 5 ans) qui donne une répartition du budget par domaine. Il doit donner une définition précise des contenus du domaine, des publics visés, des niveaux d'accessibilité et de la durée de vie souhaitée pour les documents (actualité). Poussé jusqu'au bout, il doit donner une répartition des budgets par sujets ou thèmes.

Les actions culturelles

Les formations à destination des partenaires

La communication et le numérique : moderniser l'outil informatique de gestion de la Médiathèque départementale avec la technique RFID ;

Le bâtiment et les véhicules : implantation des sites sur les territoires, mise à niveau des locaux du site de l'Avesnois-Valenciennois (travaux, construction, mobilier).



3.2 Aides tournées vers les partenaires

Les ressources humaines : qualification et dispositif de financement de poste de coordinateur de réseau de bibliothèque, la formation des partenaires adaptée à l'évolution des bibliothèques : professionnalisation ;

Les actions culturelles : déploiement des opérations culturelles transversales pour lesquelles la MdN est force de proposition et de soutien, telles que les JDAI (Journées Départementales d'Action contre l'Illettrisme), Premières Pages, Partir en livre. Financement d'actions et animations sur projet, mise en place de temps forts fédérateurs tels que Bibliothèques en fête, thématique annuelle, journées d'étude, etc.

Les collections physiques et numériques : au plus près de l'utilisateur, prêts et diffusion des documents sur les territoires, budgets d'acquisitions de documents pour le prêt et adaptation d'un parc de véhicule pour la diffusion documentaire sur les territoires, matériels informatiques...

Le bâtiment et les véhicules : réflexion sur la mobilité et la proximité en lien avec le Contrat Départemental de Lecture Itinérante (CDLI) le dispositif Contrat départemental lecture-itinérance (CDLI) est destiné à renforcer les réseaux de lecture publique, dans une logique d'action culturelle de proximité au plus près des besoins. Il cible prioritairement les territoires ruraux, et toutes les zones enclavées, où il est essentiel de faire venir la culture et l'ingénierie de la bibliothèque départementale au plus près des petites bibliothèques et des habitants pour garantir un égal accès à la culture sur l'ensemble du territoire.

L'ingénierie culturelle : montage de projets, de la programmation culturelle au programme de construction d'une bibliothèque, en lien ponctuellement avec l'Etat ;

Le développement du numérique et de la médiation numérique : (dispositif Bibliothèque Numérique de Référence – BNR -, soutenu financièrement par l'Etat) par l'acquisition d'outils et de ressources, par le déploiement de la RFID sur les sites et les bibliothèques partenaires, la sensibilisation à la culture numérique, la formation à l'e-administration, l'Éducation aux Médias et à l'Image (EMI)...

Les subventions : pour la construction, l'aménagement et l'informatisation des bibliothèques par l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) et les Projets Territoriaux Structurants (PTS) et soutien aux acteurs du livre et de la lecture, en particulier aux associations œuvrant dans ce domaine.

4. ÉVALUATION - CONCLUSION

Des évaluations qualitatives et quantitatives d'étapes et en fin de période seront réalisées sur les actions pour atteindre les différents objectifs du Schéma départemental de lecture publique 2021-2026 :

- L'évolution de bibliothèques
- La professionnalisation du réseau
- La fréquentation du public
- L'informatisation du réseau
- Les partenariats

5. ANNEXES

5.1 Historique :

<https://mediathequedepartementale.lenord.fr/le-reseau/la-mdn-presentation-et-missions/origines>

5.2 Diagnostic arrondissement par arrondissement :

5.2.1 Arrondissement du Cambrésis :

La Médiathèque départementale du Nord a conventionné un partenariat avec 50 communes du Cambrésis pour accompagner le fonctionnement de leur bibliothèque, ce qui représente environ la moitié du territoire. Cependant, l'évaluation de ces bibliothèques révèle de grandes difficultés : peu de professionnels, faible amplitude horaire, zones blanches, budgets d'acquisition insuffisants... Il existe sur ce territoire d'autres leviers pour le développement de la lecture, sur lesquels le site du Cambrésis s'appuie pour mener son action : le réseau des Relais Assistantes Maternelles pour la lecture aux tout-petits, l'association Cambrésis Ressources et son regroupement de centres sociaux pour la lutte contre l'illettrisme, les Réseaux de développement culturel pour des programmations culturelles concertées, et bien d'autres dynamiques locales.

La coopération intercommunale s'illustre par 2 réseaux « volontaires » de bibliothèques : « Les bibliothèques de la Porte du Cambrésis », qui fédère 5 communes autour de la Médiathèque d'Iwuy, et « Les bibliothèques de l'Escaut », qui fédère 2 communes autour de la Médiathèque de Proville. Deux EPCI se sont également engagés dans une prise de compétence lecture publique :

- La Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC), avec « Le Labo », nouvelle médiathèque d'intérêt communautaire ouverte en 2019 et moteur dans son domaine sur le territoire ;
- La Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS), qui a inscrit dans ses statuts l'animation des 5 bibliothèques de son territoire et affiche un réel dynamisme en tant que Réseau de développement culturel.

Le site de Lille-Douai concerne les arrondissements de Lille (1,2 million d'habitants) et de Douai (245 000 habitants). Outre le travail régulier avec les quelques 105 bibliothèques et médiathèques partenaires, le site de Lille-Douai cherche à diversifier son approche et sa conception de l'accès aux collections de documents ou ressources en ligne et aux événements culturels. D'autres acteurs, institutionnels ou associatifs (services départementaux de la Protection maternelle et infantile, instituts médico-éducatifs, maison d'arrêt...) permettent une déclinaison et une diffusion plurielle de l'action départementale en matière de lecture publique. Les publics dans leur diversité sont donc bien positionnés au cœur des préoccupations.

5.2.2 Arrondissement de Douai :

Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent

(20 communes, 73 000 habitants)

Le réseau intercommunal de lecture publique de la CCCO fédère et structure l'action de neuf bibliothèques et médiathèques. Fin 2020, quatre autres bibliothèques vont rejoindre le réseau. La CCCO équipe les médiathèques en matériel informatique et logiciel de gestion de bibliothèque. Elles bénéficient également des ressources en ligne.

Sur le volet culturel, les atouts de la CCCO sont un portage politique affirmé, une cohésion de réseau animée par une coordinatrice et une réelle dynamique en matière d'accès au plus grand nombre aux propositions culturelles en médiathèque.

Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux

(15 communes, 20 000 habitants)

La coordination des bibliothèques volontaires et des actions culturelles est assurée par le Centre socio-culturel. La dynamique culturelle existe mais la structuration de la coopération entre les bibliothèques est fragile. Les communes du SIRA appartiennent également à Douaisis Agglo.

Douaisis Agglo

(35 communes, 150 000 habitants)

Avec la création de la nouvelle médiathèque de Cuincy a émergé une volonté de travailler en réseau. Elle s'organise autour de Cuincy, Douai et Lauwin-Planque. Cette dernière commune n'a pas de bibliothèque mais les habitants peuvent fréquenter et utiliser les deux autres équipements aux mêmes conditions. Douaisis Agglo possède des médiathèques actives en phase avec la conception actuelle d'une médiathèque (hybridation des préoccupations sociales et culturelles, réflexion autour des publics...). La strate de coordination intercommunale reste à construire, appuyée par portage politique.

5.2.3 Arrondissement de Lille :

Métropole Européenne de Lille

(95 communes, 1,1 million d'habitants)

Le service de lecture publique de la MEL (4 personnes) décline son action en programmation d'événements, soutien à l'extension des horaires et création d'une appli mobile pour l'accès à des livres.

La Médiathèque départementale du Nord travaille avec 40 bibliothèques partenaires situées sur le territoire métropolitain. Il se caractérise par un agrégat de bibliothèques isolées et de territoires qui s'organisent en réseau indépendamment d'une coordination de la MEL.

Le réseau de Médiathèques du Mélantois s'organise autour de 6 bibliothèques avec une coordinatrice. Chaque médiathèque de ce réseau a une particularité documentaire (bandes dessinées, environnement, loisirs créatifs...)

Le réseau MédiaWeppes concerne 5 médiathèques.

Après l'intégration de la **Communauté de Communes de la Haute-Deûle** à la MEL, les 4 médiathèques de l'ex-réseau, à l'exception d'une, souhaitent poursuivre leur coopération.

La commune de Tressin cherche à impulser une dynamique de réseau.

Communauté de Communes de Pévèle-Carembault

(38 communes, 95 000 habitants)

Le territoire communautaire s'étend sur les arrondissements de Lille et de Douai.

La CCPC affirme une implication forte en inscrivant le réseau des médiathèques à l'ordre de ses compétences. Le réseau « Graines de Culture(S) » **se compose de 32 médiathèques animées** au niveau communautaire par un service de lecture publique (3 personnes). « Graines de Culture(S) » **intervient au niveau de l'informatisation des équipements, la formation et l'animation. La circulation des documents est assurée par un service de navettes externalisé (La Poste). Le maillage est caractérisé par un ensemble de médiathèques récentes construites dans l'esprit « tiers-lieu ».**

5.2.4 Arrondissement de Dunkerque :

L'action du site de Flandre se tourne vers un peu plus de 385 000 habitants qui vivent sur un territoire structuré par 4 EPCI et par plusieurs réseaux de coopération intercommunale dans le domaine de la lecture publique. Sur ce territoire, la MdN se tourne notamment en direction de 72 bibliothèques/médiathèques et vers un réseau croissant de partenaires culturels, sociaux...

La Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD)

Elle occupe toute la façade maritime du département du Nord.

En 2015, la CUD compte 17 communes. Outre les compétences obligatoires de la communauté d'agglomération, la CUD inscrit dans ses missions une politique d'animation et de développement de partenariats qui ne relèvent pas directement des compétences historiques mais essentielles au développement du territoire : économie, sports, culture, développement durable...

Les données INSEE de 2017 indiquent un taux de chômage en augmentation (19,6%) et un taux de pauvreté à 18,4 % (la tranche d'âge des moins de 30 ans est la plus concernée).

Son réseau de lecture publique, Les Balises, comprend 21 bibliothèques de 11 communes. Le réseau des Balises est coordonné et animé par la CUD.

Une convention existe entre la CUD et le Département du Nord. Le travail actuel permet de remettre l'action de la MdN en perspective, qui consiste notamment à fédérer et à créer des liens entre les acteurs sociaux, éducatifs et culturels, pour consolider la politique culturelle départementale.

La Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre (CCHF)

La CCHF est née le 1er janvier 2014 de la fusion des Communautés de Communes du Canton de Bergues, de la Colme, de Flandre (à l'exception de Ghyvelde) et de l'Yser. Son territoire regroupe aujourd'hui 40 communes, soit près de 54 097 habitants (source INSEE 2015).

Il existe sur ce territoire essentiellement rural un micro-réseau de lecture publique : La Source, composé de 3 communes : Rexpoede, Bambecque et Oost Cappel et qui s'est auto-constitué.

Ce territoire est marqué par **des disparités et des dynamiques très contrastées** : d'une part, le versant Est, constitué de ce réseau formel de 3 communes auquel se sont ajoutées spontanément 8 autres bibliothèques/médiathèques et, d'autre part, un versant Ouest avec quelques équipements qui ne travaillent plus en réseau depuis la création de la nouvelle intercommunalité en 2014.

Un diagnostic culturel a été mené fin 2019 et devrait permettre de voir quelles sont les nouvelles orientations qui en découlent et le portage politique à l'échelle de l'intercommunalité.

Enfin, les conséquences de l'arrêt du bibliobus et des Échanges de documents Avec Transport (EAT) de la MdN en 2015 ont été particulièrement dommageables sur ce territoire, l'éloignement géographique ayant amené, pour les bénévoles, des difficultés à se déplacer jusqu'au site de Flandre à Bailleul.

La Communauté de Communes de la Flandre Intérieure (CCFI)

50 communes, 104 198 habitants

La CCFI est le septième EPCI le plus peuplé et le troisième en nombre de communes du département du Nord et la deuxième communauté de communes la plus peuplée de France (2018).

Une politique volontariste forte, qui se base sur un diagnostic culturel approfondi, est affirmée depuis la création de l'EPCI en 2014. Des orientations précises en matière de développement culturel se traduisent concrètement par une prise de compétences : action culturelle (CLEA, réseaux de bibliothèques, développement culturel en milieu rural).

De cette volonté **résultent à ce jour l'existence de 2 réseaux de lecture publique** : La Serpentine (13 communes et 14 bibliothèques) depuis 2013 et le 'T Boekhuus (20 communes, 15 bibliothèques, 5 points de retraits), créé le 1^{er} janvier 2020.

La MdN est aux côtés de ce territoire depuis le début : ingénierie et accompagnement à la structuration du réseau, cofinancement de deux postes de coordinateur, formations des personnels (salariés et bénévoles), accompagnement à la mise en œuvre de projets de création ou de réhabilitation de médiathèques (dispositifs ADBV et PTS).

La Communauté de Communes de Flandre Lys (CCFL)

8 communes, 4 communes situées dans le Nord et 4 communes situées dans le Pas-de-Calais. 40239 habitants.

Un réseau de lecture publique, L'Esperluette, atypique du fait de sa présence territoriale sur 2 départements, composé de 8 bibliothèques/médiathèques.

Un réseau soutenu et accompagné par la MdN depuis sa création. L'accompagnement de ces dernières années se précise sur les politiques d'accessibilité, de prévention et de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

En conclusion, dans le cadre de ce Schéma départemental de développement de la lecture publique, la priorité sera donc la poursuite de la coopération intercommunale, l'accompagnement en vue d'une mise en réseau réussie, avec pour objectif l'équilibre des niveaux d'équipement et de service apporté.

La MdN, sur le territoire de l'arrondissement de Dunkerque, poursuivra son accompagnement de la CCFI dans son développement de réseaux, incitera la création de réseaux structurés couvrant le territoire de la CCHF qui, à ce jour, est l'un des territoires les plus en retrait dans ce domaine.

La CUD et la CCFL seront accompagnés pour conforter le fonctionnement et le développement de leurs réseaux existants, conseillés et formés pour maintenir la qualité des services proposés et soutenus plus particulièrement sur des thématiques relevant des priorités départementales (illettrisme, illectronisme...).

Sur le territoire de l'arrondissement de Dunkerque, de manière générale, la logique partenariale (partenariats internes au département et externes), de mutualisation des moyens, le repérage des acteurs sur le territoire seront privilégiés pour concourir à la réduction des disparités territoriales. La mise en place des nouveaux contrats d'objectifs sera aussi une priorité pour rétablir un équilibre sur le territoire, en terme de qualité d'équipement et d'offre de services, pour la population desservie.

Le site de Le Quesnoy est le plus petit équipement de la MdN. Il accompagne cependant le plus grand nombre de lieux consacrés à la lecture publique sur deux arrondissements : l'Avesnois et le Valenciennois. Arrondissement d'Avesnes :

5.2.5 L'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Il comprend 4 agglomérations très différentes les unes des autres : la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM), la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA), la Communauté de Communes Sud Avesnois (CCSA), plutôt rurale, et l'agglomération Maubeuge-Val de Sambre (MVS) plutôt urbaine, avec la ville de Maubeuge en son centre.

C'est le territoire du Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache et donc le territoire socio-culturellement le plus en difficulté. Le taux d'illettrisme y atteint 17% quand le Nord en compte 11% et la France 9%. Près de 20% des enfants ont des retards et des troubles du langage. Le taux de pauvreté est de 25% !

Quant à la qualification des salariés en médiathèques, c'est également le territoire le moins bien pourvu : il faudrait en effet doubler les effectifs pour atteindre la norme préconisée par la DRAC d'un bibliothécaire par tranche de 2000 habitants. De nombreux équipements fonctionnent avec des bénévoles ou des équipes mixtes et peu de structures bénéficient d'un cadre A à leur tête. Le manque d'ingénierie se fait sentir, notamment pour développer les partenariats, les actions hors les murs et la conquête des publics les plus fragiles.

La vitalité du territoire tient beaucoup à l'implication de nombreuses associations dynamiques qui s'efforcent de diffuser la culture et la lecture publique voire de remédier à l'illettrisme auprès des habitants (Bougez Rock, Mots et Merveilles, Secteur 7, Idem+arts...)

L'agglomération Maubeuge Val de Sambre comprend 43 communes sur 126 000 hectares avec 3 pôles urbains (Hautmont, Maubeuge et Jeumont) et deux territoires ruraux et transfrontaliers. Cet EPCI n'a ni la compétence lecture, ni culture, ni réseau de lecture publique. Pourtant, deux réseaux existent : le réseau Jeumont-Recquignies et le réseau de Louvroil-Assevent, Boussois, Ferrière-la-Grande et Ferrière-la-Petite. Ces deux réseaux sont peu développés, sans coordination à leur tête pour les faire fonctionner.

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA)

(43 communes, 31 000 hectares)

3CA a la compétence réseau de lecture publique et possède une médiathèque d'intérêt communautaire à Sains-du-Nord. Le réseau de lecture publique est actuellement affaibli, sans projet partagé, sans coordination ni actions culturelles communes. Un manque de personnel qualifié et une baisse des budgets d'acquisition qui n'a cessé de s'accroître d'année en année. Territoire fortement rural composé de toutes petites communes, la ville d'Avesnes-sur-Helpe est le bourg le plus peuplé avec 4700 habitants.

La Communauté de Communes Sud Avesnois (CCSA)

C'est un petit EPCI de 12 communes sur 26 000 hectares avec la compétence réseau de lecture publique et deux coordinateurs de réseau et de CLEA qui travaillent ensemble à l'éveil culturel des habitants et à la mise en réseau des équipements communaux. C'est le seul réseau de lecture publique gratuit sur le territoire avec une dimension transfrontalière. La commune de Momignies, en Belgique, regroupant 7 villages, est signataire de la convention de réseau intercommunale.

La Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM)

Elle est composée de 53 communes sur 48 000 hectares dont 3 villages bourgs de taille moyenne (Le Quesnoy, Landrecies et Bavay). C'est un EPCI doté de la compétence culture mais pas lecture publique. Deux CLEA sur ce territoire permettent une diffusion culturelle auprès des habitants mais, en ce qui concerne la lecture publique, aucun équipement moderne n'existe sur le territoire. Les médiathèques étant encore, pour beaucoup de structures, l'affaire de bénévoles. Un projet de médiathèque à Bavay est en cours avec l'envie d'un tiers-lieu et de partenariat avec le Forum antique de Bavay.

SON ACTION EN FAVEUR DE LA LECTURE PUBLIQUE :

Au niveau culturel, **le territoire d'Avesnes-sur-Helpe compte deux équipements culturels départementaux** (Forum antique de Bavay et Musverre de Sars-Poteries) et **une scène nationale associée** (Le Manège à Maubeuge). **Trois théâtres municipaux associés aux réseaux culturels** transfrontaliers (Mons, Hirson et Chimay) : le théâtre Gérard Philipe à Feignies, le théâtre Jean Ferrat à Fourmies et le théâtre **Léo Ferré à Aulnoye-Aymeries** ainsi qu'un théâtre de chambre, le 232U à Leval. Il existe également une structure associative d'accompagnement des artistes et des résidences artistiques : la Chambre d'eau au Favril.

Les associations culturelles dans l'Avesnois sont nombreuses : on en dénombre pas moins de 75 rien que sur l'agglomération Maubeuge Val-de-Sambre. Les objectifs sont variés : défense de l'architecture André Lurçat, ateliers rocks avec les publics empêchés (Bougez Rock) et festival de jazz, festival Harpe en Avesnois ou encore grande fresque théâtrale avec comédiens amateurs comme l'association Les Avesnoiseries. Notons l'excellent festival rural Les **Féron'arts**, qui milite depuis des années pour le spectacle vivant en intégrant la démocratie participative au niveau de l'organisation et de la tenue du festival.

L'association de lutte contre l'illettrisme *Mots et Merveilles* a 4 antennes dans les médiathèques de Feignies, Ferrière-la-Petite, Fourmies et Louvroil. Elle-même étant basée à Aulnoye-Aymeries.

Au niveau de la lecture publique sur l'arrondissement, il n'existe que 4 réseaux de lecture publique (Medi@'pass sur le Sud Avesnois, le réseau Jeumont-Recquignies, payant, le réseau de Louvroil et le réseau de la 3CA). Parmi ces réseaux, seul le réseau gratuit Medi@'pass connaît un vif succès. Le réseau est de plus en plus structuré et fonctionnel grâce à un portage politique fort, l'accompagnement appuyé de l'État via la DRAC et un suivi régulier par la Médiathèque départementale du Nord.

Le réseau de Louvroil est en demande d'accompagnement pour s'informatiser mais aussi définir des objectifs communs et définir son identité. Le réseau de la 3CA est également à animer pour restructurer son fonctionnement. Enfin, certaines collectivités sont en réflexion afin de dynamiser leurs équipements, les projeter dans l'avenir et apporter une offre numérique sur un territoire qui en est quasiment dépourvu.

Notons l'ouverture prochaine d'un tiers-lieu à Anor et la volonté de la présence de deux fablabs sur le territoire à Jeumont (la Gare numérique) et à Fourmies.

5.2.6 Arrondissement de Valenciennes :

L'arrondissement de Valenciennes, transfrontalier de la Belgique, fait partie du Hainaut et compte 352 000 habitants. Il comprend 82 communes réparties en deux communautés d'agglomération :

- la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole (CAVM) ;
- la Communauté d'Agglomération de la Porte-du-Hainaut (CAPH).

Plusieurs communes de ces 2 EPCI font partie du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (premier PNR de France depuis 1996).

Berceau de l'exploitation charbonnière, une partie de ce territoire fait partie du bassin minier Nord-Pas de Calais inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2012.

L'arrondissement dispose d'un pôle universitaire avec 13 000 étudiants, d'équipements culturels de qualité variés et dynamiques, attachés à la mixité sociale.

Bien que ce soit un territoire avec de multiples et denses axes de communication, les problèmes de mobilité restent un frein important dans les pratiques sociales et culturelles des habitants.

Le Valenciennois connaît une situation sociale fragile avec des critères sanitaires et sociaux alarmants. Plus de la moitié des ménages sont non imposables. L'arrondissement de Valenciennes concentre dans certaines villes ou quartiers le pourcentage le plus élevé de population vivant sous le seuil de pauvreté.

Le taux d'illettrisme est important sur le territoire et supérieur aux taux régional et national.

Sur la CAPH comme sur la CAVM, on observe une grande diversité des espaces de lecture publique tant par leur taille que par leurs moyens humains, techniques, financiers, et des modalités de gestion. De ce fait, l'impact est contrasté sur les publics et sur le territoire. Mais existent aussi des expérimentations audacieuses vers de nouveaux concepts de bibliothèque : l'Espace socio-culturel d'Abscon, l'Odyssée dans le quartier Chasse-Royale à Valenciennes, les médiathèques d'Escaudain, de Beuvrages et de Condé-sur-l'Escaut, le réseau performant du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Scarpe (SIVS)...

Sur les deux EPCI se manifeste la volonté de mieux structurer et optimiser l'existant au service du développement de la lecture auprès de tous les publics en prenant en compte les nouveaux usages et besoins. La coopération intercommunale est facilitée par le partage de la même histoire sociale et industrielle.

Valenciennes Métropole (CAVM) :

La Communauté d'Agglomération est composée de 35 communes pour un total de 192 500 habitants dont 59% ont moins de 45 ans. Très urbanisée, elle n'en compte pourtant pas moins de 23 communes rurales ou périurbaines de moins de 5000 habitants, soit les 2/3 du territoire.

On dénombre 24 bibliothèques municipales et deux bibliothèques associatives.

Valenciennes, la ville-centre, accueille la médiathèque Simone Veil, labellisée Bibliothèque Numérique de Référence. Bibliothèque classée installée dans le bâtiment historique du collège des Jésuites, elle conserve de très riches fonds anciens, dont de nombreux dépôts de l'État, et héberge les fonds anciens des archives municipales.

Au cours des 10 dernières années, deux expérimentations de réseaux à l'échelle de quelques communes ont vu le jour avec l'appui de la Médiathèque départementale du Nord :

- Un réseau à minima à l'échelle des communes d'Anzin, Bruay-sur-l'Escaut, Aubry-du-Hainaut (bibliothèque fermée), Petite-Forêt et Beuvrages.
- Un réseau dans le Pays de Condé a également été préfiguré mais n'a pas abouti.

En 2010 est engagée une réflexion prospective et en 2015 un diagnostic culturel stratégique mais sans effet concret en matière de lecture publique.

En 2018 est initié un premier programme d'actions dédié aux bibliothèques et médiathèques. Il se concrétise par une journée de rencontre entre les professionnels de la lecture publique du territoire et une réflexion partagée sur la notion de réseau. De cette communauté de travail aboutit une première exposition itinérante coordonnée par Valenciennes Métropole en partenariat avec 7 bibliothèques du territoire.

En 2019, cette mobilisation s'étend avec, notamment, l'organisation d'une journée de sensibilisation/concertation avec Dominique Lahary, responsable de la commission « Bibliothèques en réseau » de l'ABF (Association des bibliothécaires de France). Une seconde exposition en lien avec le numérique est conçue spécialement pour les 8 médiathèques qui adhèrent à la démarche.

Ces actions témoignent de la **volonté de travailler à la construction d'un réseau de lecture publique se concrétisant par la réalisation d'un diagnostic en 2020/2021**. La DRAC et la MdN ont participé aux travaux d'élaboration d'un cahier des charges pour cette étude qui va être lancée en automne 2020.

La Porte du Hainaut (CAPH) :

Composée de 47 communes avec 159 000 habitants, la Communauté d'Agglomération est caractérisée par plusieurs bassins de vie assez différenciés : le Denaisis, l'Amandinois et l'Ostrevant autour de Bouchain.

On y dénombre 38 bibliothèques/médiathèques dont un réseau rassemblant 10 médiathèques déclarées d'intérêt communautaire autour d'une carte unique, d'un catalogue partagé et d'un portail numérique commun.

La CAPH soutient également les 22 bibliothèques municipales, associatives et points lecture, notamment par le biais d'un programme d'animations diversifiés au sein de l'ensemble des bibliothèques et un programme de spectacles vivants artistiquement très riche qui irriguent le territoire.

Suite à la fusion de la Communauté de Communes Rurales de la Vallée de la Scarpe (CCRVS) et de la CAPH, ce territoire a la spécificité de bénéficier également du réseau des 6 médiathèques du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Scarpe (SIVS) (sur 7 communes qui comptabilisent environ 9 100 habitants).

Ce réseau est rattaché à la CAPH mais financé par le SIVS qui dispose de ressources grâce à l'implantation d'une zone d'activité économique performante. Ce réseau dispose de son propre programme d'animations particulièrement riche et plébiscité par les habitants.

Le SIVS fonctionne avec 7 salariés et une trentaine de bénévoles. C'est un réseau très dynamique avec un taux d'inscrits de plus de 40%. Sociologiquement, ce secteur est, avec l'Amandinois, marqué par le phénomène de périurbanisation avec l'installation de nombreux habitants originaires de la métropole lilloise et allant y travailler.

Douchy-Les-Mines organise un salon du livre jeunesse de qualité avec une vocation territoriale mais qui n'est pas reconnu d'intérêt communautaire.

Actuellement, la CAPH souhaite faire le point sur son réseau complexe de lecture publique et vient de lancer en septembre 2020 une étude/diagnostic dans l'objectif d'une mise à plat de l'existant et surtout de l'élaboration de propositions d'évolution et de développement de la lecture publique. C'est l'agence ABCD qui va mener cette étude. Ce projet prospectif est fortement porté par la nouvelle Vice-présidente chargée de la Culture.

5.3 Charte de l'action culturelle de la Médiathèque départementale du Nord (MdN)

Préambule

Les bibliothèques sont un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elles assurent l'égalité d'accès à la lecture, aux loisirs, aux sources documentaires de tout support ainsi qu'à la culture via la médiation et l'action culturelle pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société. Les bibliothèques, ainsi que leurs actions culturelles, sont ouvertes à tous sans exclusion.

La charte d'action culturelle prend en compte les trois grandes orientations de la politique culturelle départementale définies dans la délibération du Conseil départemental lors de sa séance du 22 mai 2017 :

1. **Consolider, accompagner et équilibrer le développement culturel des territoires du Nord en veillant à apporter aux habitants une offre culturelle de qualité et de proximité.**
2. **Élargir l'accès des publics à la culture et lutter contre l'exclusion culturelle en concentrant les efforts sur la médiation, notamment en direction des publics prioritaires du Département.**
3. **Valoriser les richesses culturelles, artistiques et patrimoniales des territoires du Nord afin de renforcer les liens sociaux et intergénérationnels entre les habitants.**

Cette charte veille également au respect des trois grands axes d'intervention de la MdN :

1. **Poursuivre l'aménagement culturel et accompagner les usages numériques dans les territoires.**
2. **Accroître les liens entre le culturel, le social et l'éducatif.**
3. **Adapter les services aux besoins des territoires et des populations.**

Article 1 : Objet

Dans le cadre du développement de la lecture publique de la MdN, la présente charte a pour objet de poser les bases des modalités d'intervention en matière d'animation, de médiation et d'action culturelle. Elle est pensée comme un document de référence destiné au personnel de la MdN, des bibliothèques et des élus ainsi qu'à tout intervenant dans le domaine de la lecture publique.

Article 2 : Définitions

L'action culturelle est l'ensemble des moyens articulés pour rapprocher la population du milieu culturel et artistique. Elle vise à réduire les inégalités. Elle est indispensable à la fabrique du citoyen. La médiation culturelle développe des stratégies d'intervention qui favorisent le lien entre l'individu et les diverses formes d'expression et de création. Elle encourage la participation citoyenne et la construction de liens au sein d'un territoire. Elle œuvre ainsi à l'épanouissement personnel et collectif.

L'animation culturelle, quant à elle, relève des partenaires. Elle correspond à la mise en œuvre des stratégies d'intervention. Elle peut prendre la forme d'activités et d'événements pluriels selon les milieux et les publics. Elle nécessite donc la définition de projets et le recours éventuel aux ressources de la MdN.

Article 3 : Partenariats

L'action culturelle s'adresse aux partenaires conventionnés que sont les bibliothèques du réseau de lecture publique du Nord. En outre, le partenariat peut s'élargir aux structures œuvrant pour la réduction des inégalités éducatives, sociales et culturelles en lien avec la lecture publique et/ou avec les trois axes de la politique culturelle départementale.

Article 4 : Publics

L'action culturelle permet de diversifier et d'élargir les publics notamment les plus éloignés de la culture.

Article 5 : Formats d'intervention

La MdN propose différents formats d'intervention :

- Aide à la mise en place de projets initiés par un ou plusieurs partenaires
- Projets initiés par un membre du personnel de la MdN
- Projets initiés par la MdN et conçus en étroite collaboration avec le(s) partenaire(s)
- Les autres partenaires cités à l'article 3 peuvent prétendre à bénéficier de ces modalités d'intervention.

Article 6 : Modalités

Tout partenariat fera l'objet d'une contractualisation.

Toutes les actions menées satisferont au respect :

- Des règles d'accueil du public et de sécurité du lieu où se déroulera la manifestation
- Du code du travail
- Du paiement des salaires et des charges y afférant
- De la charte des auteurs, des illustrateurs...
- De l'attribution d'un numéro de licence du spectacle
- De la prise en charge des assurances nécessaires au projet.

Article 7 : Engagements de la MdN

Pour mettre en œuvre ces différentes interventions, la MdN propose :

- Un savoir-faire et une expertise
- Une offre de formation adaptée et de proximité
- Une aide en matière de recherche bibliographique, d'intervenants...
- Des documents, des outils d'animation, des expositions
- Une éventuelle aide technique et/ou financière par la prise en charge des contrats d'intervenants
- Une aide à l'élaboration et à la diffusion de la communication.

Article 8 : Critères

Les pratiques artistiques mises en place privilégient :

- Les acteurs locaux
- Les actions innovantes
- La co-construction avec les partenaires et les publics
- La qualité
- La pluralité des thématiques
- La diversité des gestes et des approches artistiques

Article 9 : Communication

La communication s'adapte aux projets et aux publics.

Toute communication de la part du partenaire fera apparaître le logo du Département ainsi que celui de la MdN.

Article 11 : Évaluation

Chaque opération fera l'objet d'une évaluation tant qualitative que quantitative partagée avec les différents partenaires.

L'action culturelle s'inscrit dans les missions fondamentales de la MdN. Elle propose un service de qualité et un accès gratuit aux publics. Elle prend différentes formes en lien avec les collections et s'adresse à l'ensemble des Nordistes.

5.4 Architecture détaillée du projet

Promotion d'un nouveau modèle : adapter les services aux besoins des territoires et des populations	
CONSEIL	<p>Travail en réseau et coopération intercommunale</p> <ul style="list-style-type: none"> *actions sur le terrain <p>élus</p> <p>techniciens</p> <p>conférence, colloque, journée pro...</p> <p>politique documentaire avec une segmentation des publics (public cible)</p> <ul style="list-style-type: none"> *diagnostic *politique documentaire <p>Pour une accessibilité de tous les publics</p> <ul style="list-style-type: none"> *aménagement des espaces *formation <p>veiller à un «bon» niveau de qualification</p> <p>mini AMO à l'échelle de la MdN (territoire, ses besoins, ses potentiels)</p> <ul style="list-style-type: none"> *émettre des recommandations *associer la politique d'aide départementale au regard des critères fixés dans les contrats d'objectifs et de leur respect *identifier les autres acteurs départementaux présents sur le territoire (cartographie) *accompagner les constructions et les réhabilitations des bibliothèques/ médiathèques
FORMATION	<p>Professionnaliser le réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> *»Bib' du XXI^e siècle ?» *les enjeux <p>*élaborer un catalogue annuel de formations de base (prêt à porter) et offre spécifique (sur mesure)</p> <ul style="list-style-type: none"> *les évolutions *former les partenaires à l'utilisation des outils de recueil des données du Ministère de la Culture
MEDIATION	<p>Portage d'actions de promotion des cultures musicales, littéraires, cinématographiques, numériques...</p> <p><i>*Bibliothèques en Fête, Live entre les livres, parc d'expositions, outils d'animation...</i></p> <p>médiation</p> <ul style="list-style-type: none"> *actions phares ponctuelles (événementiel) <p>Co-construire une politique culturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> *capter et répondre aux besoins
PRET	<p>Maintenir une offre de base en formalisant une politique documentaire de la médiathèque départementale et en co-construisant une politique documentaire différenciée avec les réseaux (logique du « sur mesure »)</p> <ul style="list-style-type: none"> *rédiger une politique documentaire *plan de développement des collections *captation des besoins des réseaux

Accessibilité : accroître le lien entre le « culturel » et le « social »

<p align="center">CONSEIL</p>	<p>Travail en réseau et coopération intercommunale *actions sur le terrain *élus *techniciens *conférence, colloque, journée pro... pol'doc' publics «empêchés» *diagnostic *pol'doc' aménagement des espaces *formation s'appuyer sur les résultats de la mini AMO *émettre des recommandations **associer la politique d'aide départementale au regard du respect des critères des contrats d'objectifs *identifier les autres acteurs départementaux présents sur le territoire (cartographie)</p>
<p align="center">FORMATION</p>	<p>«sensibiliser» le réseau les enjeux de l'accessibilité (logique du «soutenir») intégrer au catalogue de formation une offre spécifique accessibilité veiller à un «bon» niveau de qualification</p>
<p align="center">MEDIATION</p>	<p>portage d'actions de sensibilisation (logique du «faire faire») *JNAI, journée thématique... médiation et valorisation <i>Premières Pages</i> : prévention de l'illettrisme auprès des tout-petits, de leurs familles et des professionnelles de la petite enfance et réduction des inégalités d'accès à la lecture</p>
<p align="center">PRET</p>	<p>Co-construire une offre documentaire adaptée (logique du «faire») *constituer des collections (FAL, FALC, DYS...) *capter les besoins spécifiques des territoires</p>

Numérique et innovation culturelle dans les territoires

CONSEIL	<p>Viser 100% d'informatisation des bibliothèques partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> *identifier les bib' non équipées accompagner les bib' partenaires *mode d'emploi, boîte à outils *technique *financier *juridique *RH <p>identifier sur le territoire les points d'accès au numérique et mettre en relation les différents acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> *produire une cartographie *accessibilité numérique
FORMATION	<p>Intégrer la digitalisation dans les compétences personnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> *catalogue de formation <p>intégrer le numérique dans la formation MdN</p>
MÉDIATION	<p>Produire des contenus</p> <p>médiation et sensibilisation</p> <p>déterminer le type d'outil d'animation</p> <p>être un «labo numérique»</p> <p>contribuer à la lutte contre l'illectronisme</p>
PRÊT	<p>Déterminer le positionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> *achats *identifier les besoins et demandes *soutien financier aux réseaux

5.5 Cartographie

Carte 1 :

Equipements et actions culturelles en 2019 – densité et nombre d'équipements par commune

Carte 2 :

Equipements et actions culturelles en 2019 – temps d'accès aux équipements (hors bibliothèques et hors médiathèques)

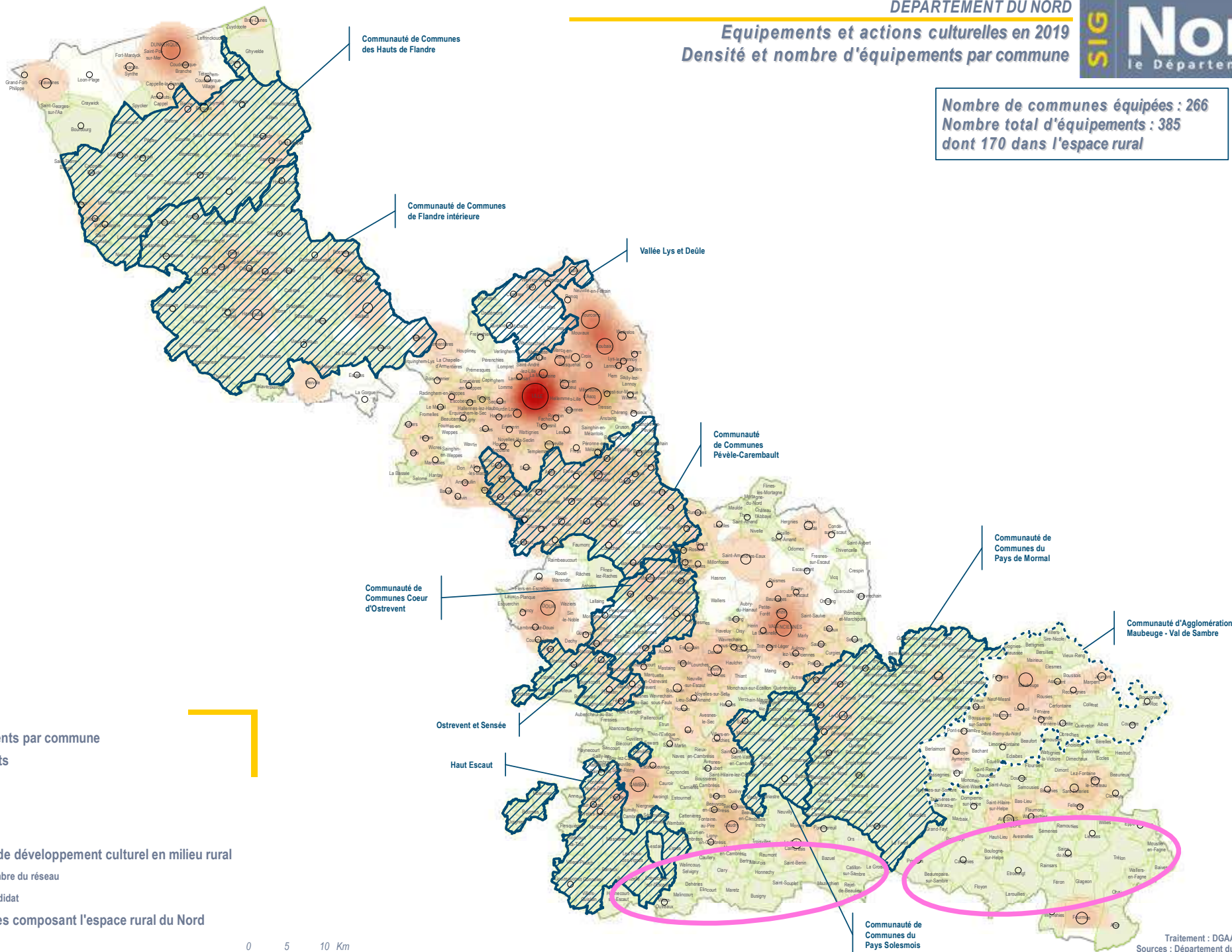
Carte 3 :

Equipements et actions culturelles en 2019

Carte 4 :

carte des équipements de lecture publique dans le Nord en 2019

Nombre de communes équipées : 266
Nombre total d'équipements : 385
dont 170 dans l'espace rural



Equipements par commune

Nb_equits

- 1
- 5
- 10

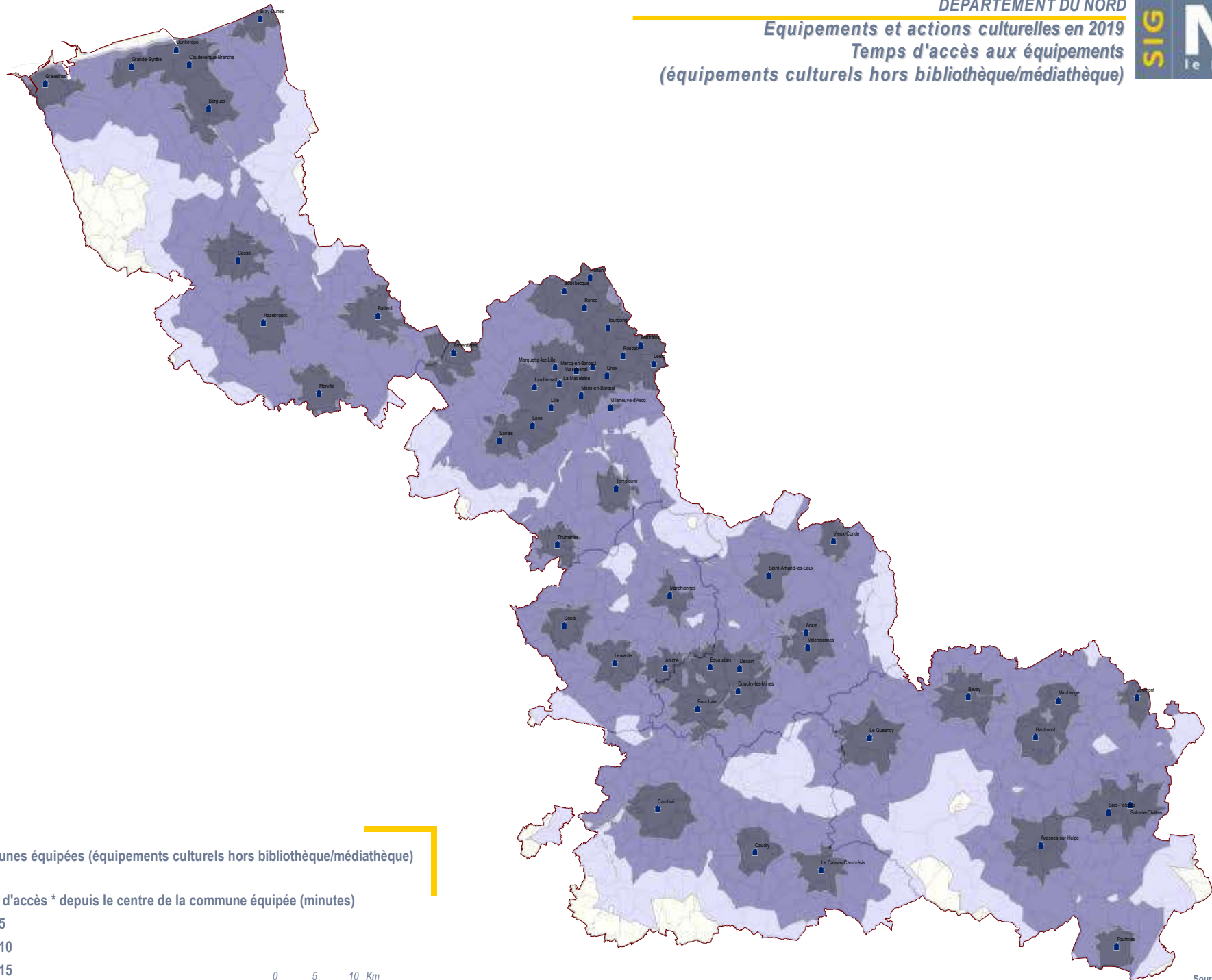
Réseaux de développement culturel en milieu rural

- Membre du réseau
- Candidat

Communes composant l'espace rural du Nord

-





Communes équipées (équipements culturels hors bibliothèque/médiathèque)

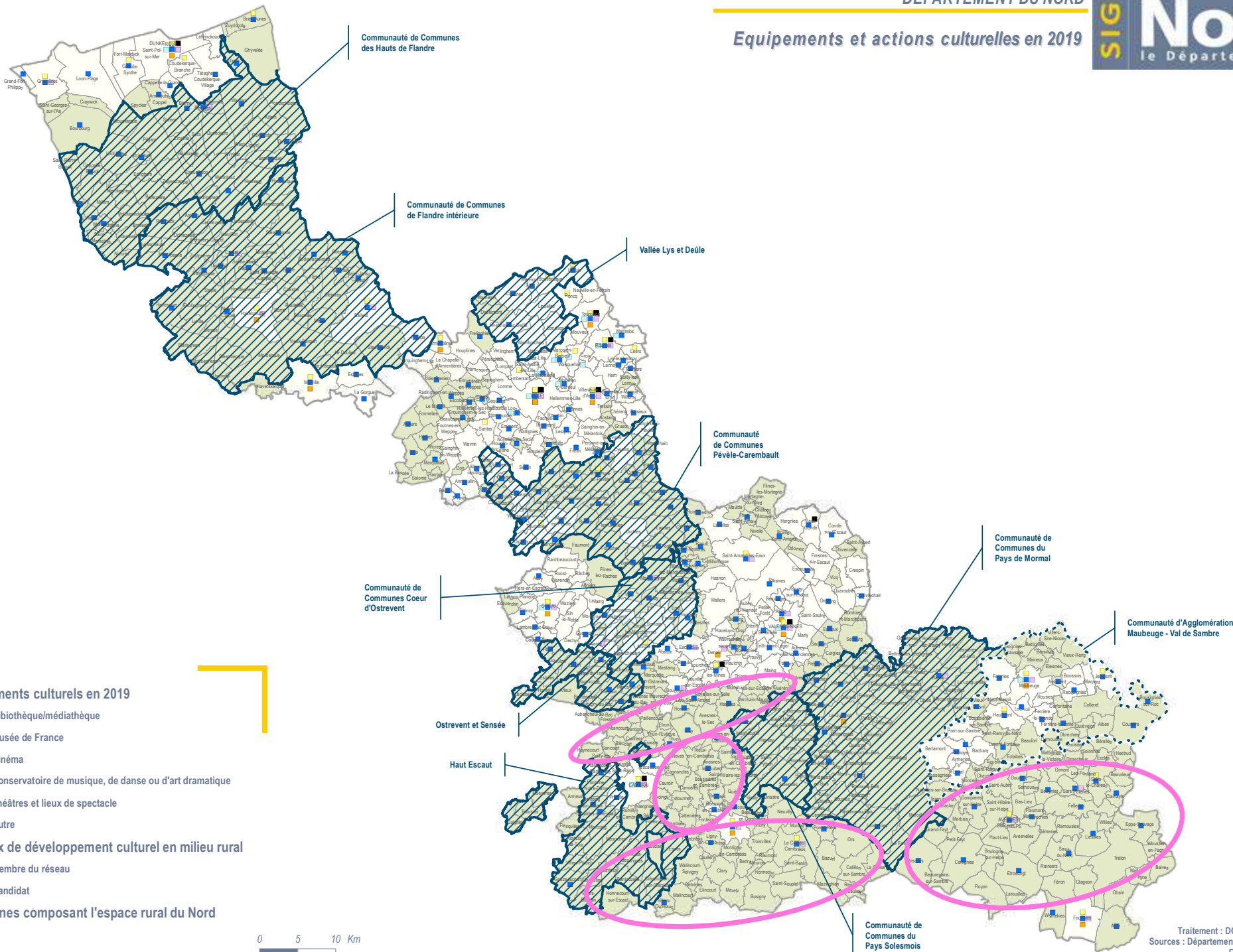
Temps d'accès * depuis le centre de la commune équipée (minutes)

- 5
- 10
- 15

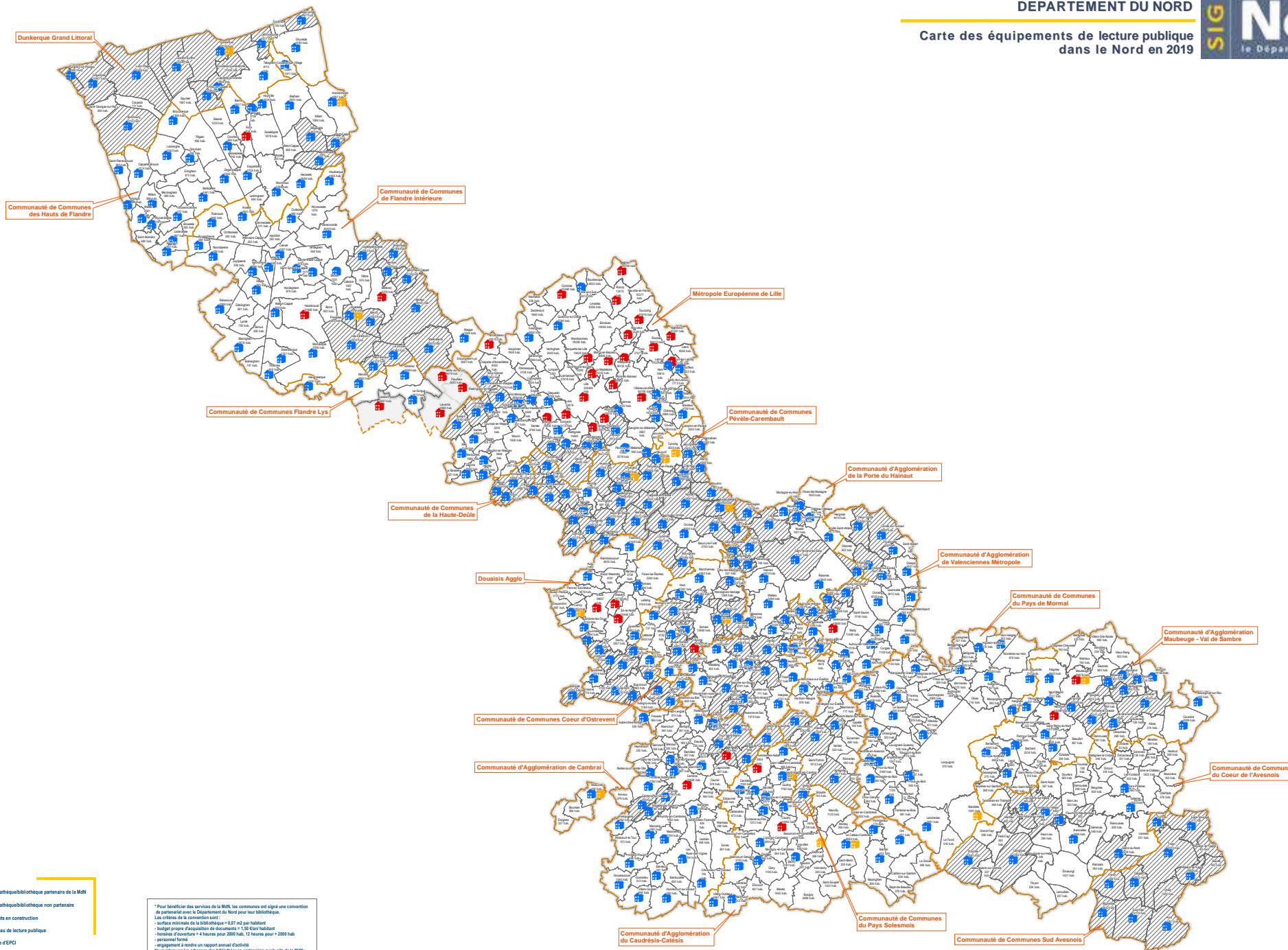
0 5 10 Km

* Temps d'accès pour voitures et transports en commun ; autoroutes prises en compte dans l'analyse

Equipements et actions culturelles en 2019



C:\Disque_E\Documents\F_Boucardet\AAA_PROJETS_Fred_2019\Zones blanches\equipements culturels\importants_A3_typologie_com.mxd



39
45/179

Carte des équipements de lecture publique dans le Nord en 2019

- Médiathèque/bibliothèque partenaire de la MKN
- Médiathèque/bibliothèque non partenaire
- Projets en construction
- Réseau de lecture publique
- limite d'EPCI
- limite de commune
- limite d'arrondissement

* Pour bénéficier des services de la MKN, les communes ont signé une convention de partenariat avec le Département du Nord pour leur bibliothèque.
 Les critères de la convention sont :
 - surface minimale de la bibliothèque = 0,27 m² par habitant
 - budget propre d'acquisition de documents = 1,5€ €/habitant
 - heures d'ouverture = 4 heures pour 2000 hab., 12 heures pour > 2000 hab.
 - personnel formé
 engagement à rendre un rapport annuel d'activité
 Vous retrouvez les adresses des bibliothèques-partenaires sur le site de la MKN : <http://mediathequedepartementale.nord.fr>



5.6 Données d'activité des bibliothèques par arrondissement



Données d'activité 2017 : Arrondissement d'Avesnes

Chiffres-Clés

Présentation de la bibliothèque

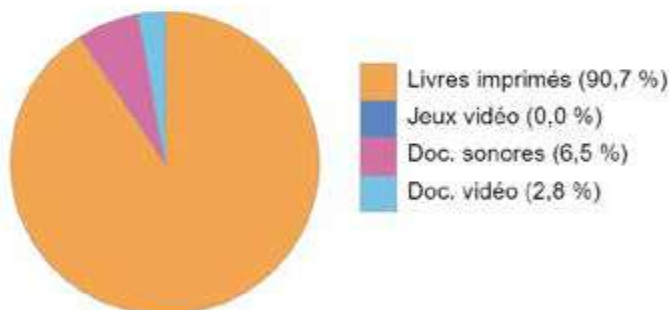
	Sélection 2017
Heures d'ouverture hebdo.	545
Surface utile nette (m ²)	10 661
Jours d'ouverture hebdo.	141
Nbr d'entrées	76 314
Nbr. Emprunteurs	12 287
Nbr. emprunteurs - Résidents	8 267

Comparaison à l'échelle nationale

	Sélection 2017	France 2017
Part de la population inscrite (%)	9,5	12,4
Nbr de prêts par emprunteur	26	35
Nbr d'habitant pour un emploi	2 208	2 211
Surface/habitant (m ²)	0,08	0,06
Acquisition livre/hab. (UM)	0,15	0,13
Livres imprimés/hab. (UM)	3,35	2,41
Dépenses acquisitions/hab. (€)	1,35	1,75
Investissement/hab. (€)	1,69	2,46

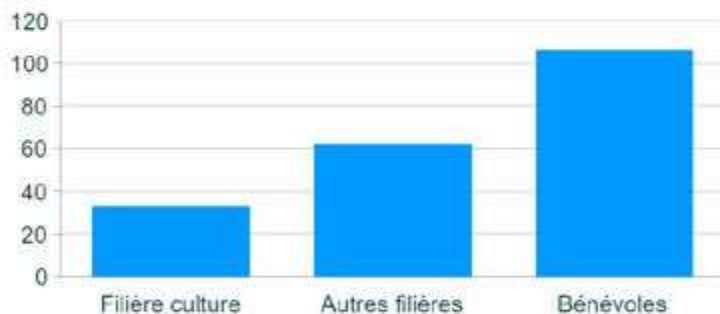
source : DGMIC - SLL - 2017

Les collections 2017



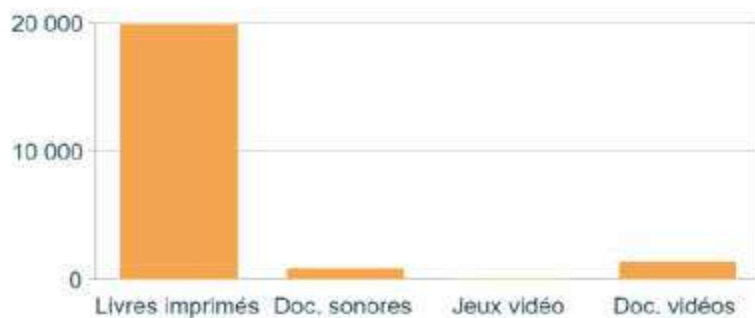
source : DGMIC - SLL - 2017 - total : 478 771

Personnel de la bibliothèque (en pers.)



source : DGMIC-SLL - 2017

Acquisitions (UM)



source : DGMIC - SLL - 2017

Budget (€)

	Sélection 2017
Personnel	1 611 575
Investissement	219 133
Acquisition de documents	230 986
Communication	3 587
Action culturelle	33 262

source : DGMIC - SLL - 2017

Chiffres-Clés

Présentation de la bibliothèque

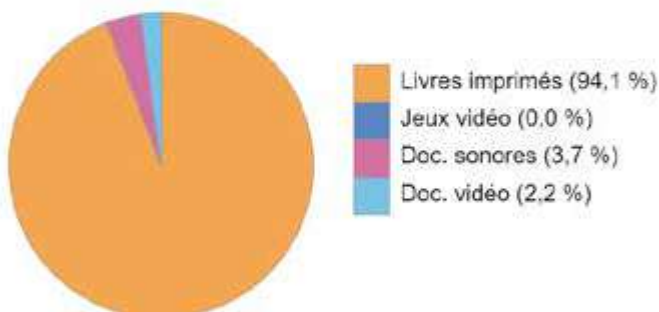
	Sélection 2017
Heures d'ouverture hebdo.	334
Surface utile nette (m ²)	6 155
Jours d'ouverture hebdo.	113
Nbr d'entrées	47 610
Nbr. Emprunteurs	10 637
Nbr. emprunteurs - Résidents	8 523

Comparaison à l'échelle nationale

	Sélection 2017	France 2017
Part de la population inscrite (%)	13,5	12,4
Nbr de prêts par emprunteur	17	35
Nbr d'habitant pour un emploi	2 862	2 211
Surface/habitant (m ²)	0,08	0,06
Acquisition livre/hab. (UM)	0,13	0,13
Livres imprimés/hab. (UM)	3,34	2,41
Dépenses acquisitions/hab. (€)	1,2	1,75
Investissement/hab. (€)	3,89	2,46

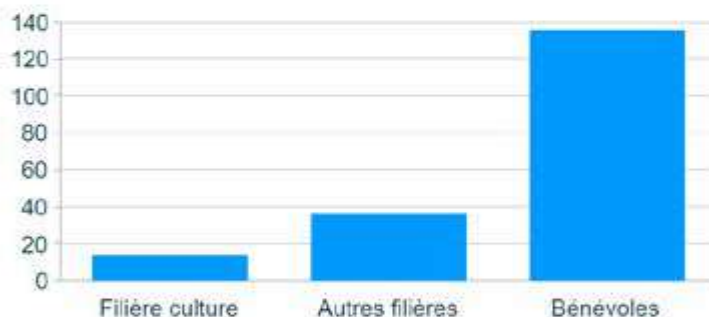
source : DGMIC - SLL - 2017

Les collections 2017



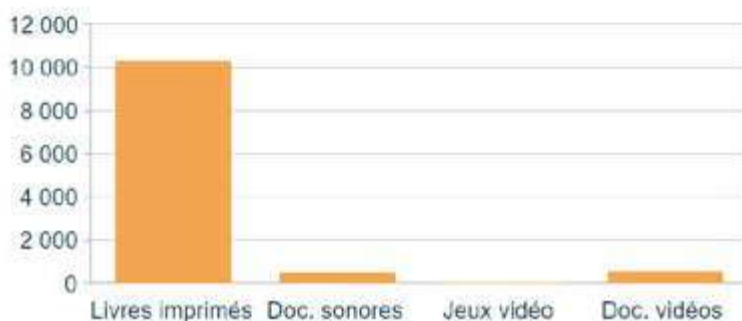
source : DGMIC - SLL - 2017 - total : 280 879

Personnel de la bibliothèque (en pers.)



source : DGMIC-SLL - 2017

Acquisitions (UM)



source : DGMIC - SLL - 2017

Budget (€)

	Sélection 2017
Personnel	873 374
Investissement	307 234
Acquisition de documents	96 167
Communication	4 113
Action culturelle	8 603

source : DGMIC - SLL - 2017

Chiffres-Clés

Présentation de la bibliothèque

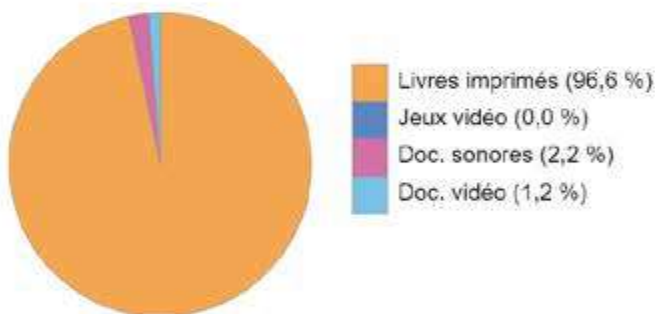
	Sélection 2017
Heures d'ouverture hebdo.	454
Surface utile nette (m ²)	9 773
Jours d'ouverture hebdo.	120
Nbr d'entrées	64 686
Nbr. Emprunteurs	13 205
Nbr. emprunteurs - Résidents	11 114

Comparaison à l'échelle nationale

	Sélection 2017	France 2017
Part de la population inscrite (%)	9,8	12,4
Nbr de prêts par emprunteur	24	35
Nbr d'habitant pour un emploi	2 885	2 211
Surface/habitant (m ²)	0,07	0,06
Acquisition livre/hab. (UM)	0,13	0,13
Livres imprimés/hab. (UM)	3,14	2,41
Dépenses acquisitions/hab. (€)	1,27	1,75
Investissement/hab. (€)	0,87	2,46

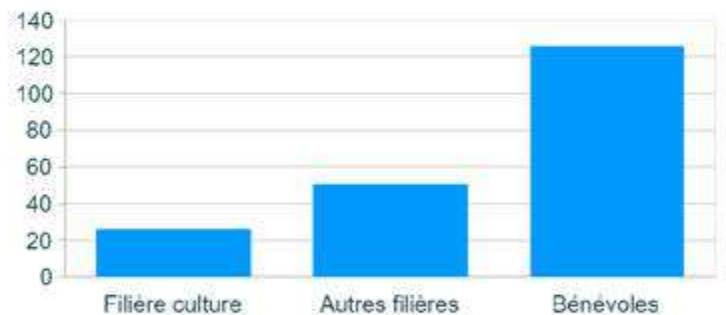
source : DGMIC - SLL - 2017

Les collections 2017



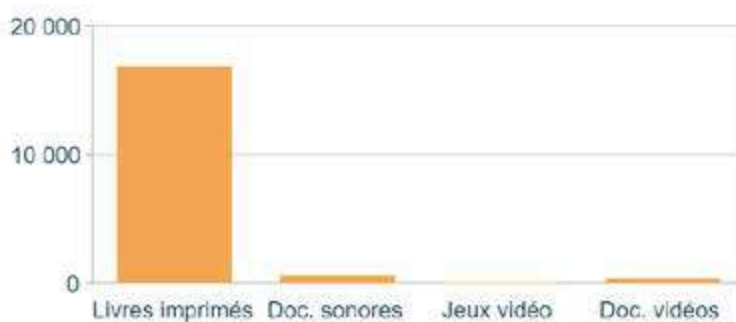
source : DGMIC - SLL - 2017 - total : 437 763

Personnel de la bibliothèque (en pers.)



source : DGMIC-SLL - 2017

Acquisitions (UM)



source : DGMIC - SLL - 2017

Budget (€)

	Sélection 2017
Personnel	1 275 167
Investissement	117 553
Acquisition de documents	196 454
Communication	25 421
Action culturelle	27 415

source : DGMIC - SLL - 2017

Chiffres-Clés

Présentation de la bibliothèque

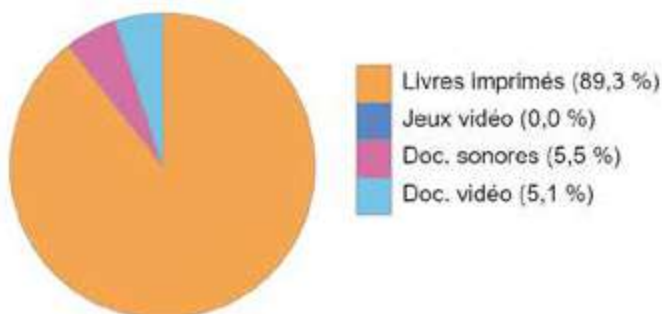
	Sélection 2017
Heures d'ouverture hebdo.	816
Surface utile nette (m ²)	19 624
Jours d'ouverture hebdo.	241
Nbr d'entrées	357 323
Nbr. Emprunteurs	36 961
Nbr. emprunteurs - Résidents	28 850

Comparaison à l'échelle nationale

	Sélection 2017	France 2017
Part de la population inscrite (%)	11,9	12,4
Nbr de prêts par emprunteur	31	35
Nbr d'habitant pour un emploi	2 154	2 211
Surface/habitant (m ²)	0,06	0,06
Acquisition livre/hab. (UM)	0,16	0,13
Livres imprimés/hab. (UM)	2,3	2,41
Dépenses acquisitions/hab. (€)	1,88	1,75
Investissement/hab. (€)	1,12	2,46

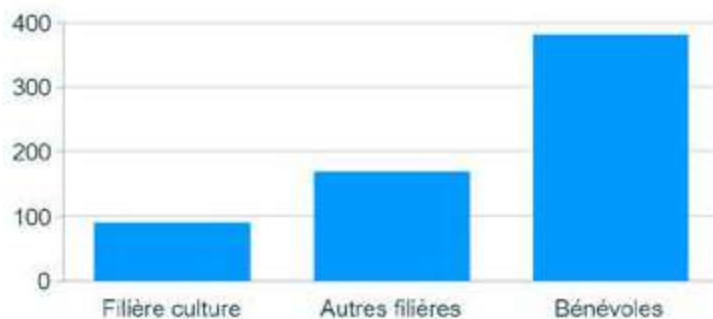
source : DGMIC - SLL - 2017

Les collections 2017



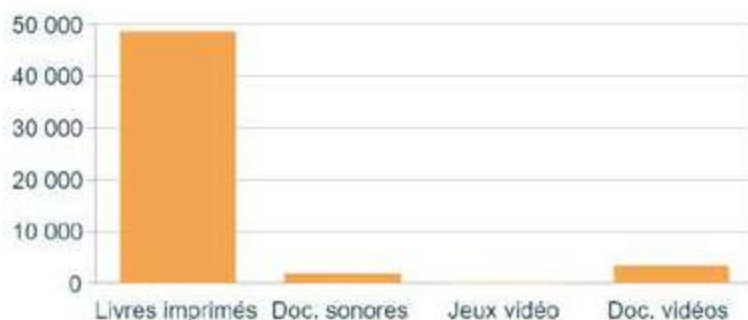
source : DGMIC - SLL - 2017 - total : 798 462

Personnel de la bibliothèque (en pers.)



source : DGMIC-SLL - 2017

Acquisitions (UM)



source : DGMIC - SLL - 2017

Budget (€)

	Sélection 2017
Personnel	2 525 186
Investissement	348 668
Acquisition de documents	704 716
Communication	18 724
Action culturelle	72 603

source : DGMIC - SLL - 2017

Données d'activité 2017 : Arrondissement de Lille

Chiffres-Clés

Présentation de la bibliothèque

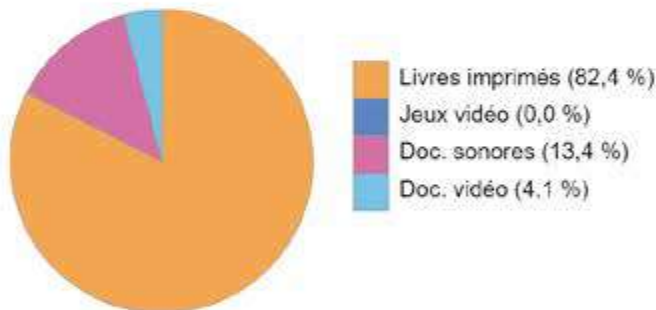
	Sélection 2017
Heures d'ouverture hebdo.	1 208
Surface utile nette (m²)	57 677
Jours d'ouverture hebdo.	313
Nbr d'entrées	1 570 367
Nbr. Emprunteurs	113 415
Nbr. emprunteurs - Résidents	85 700

Comparaison à l'échelle nationale

	Sélection 2017	France 2017
Part de la population inscrite (%)	12,4	12,4
Nbr de prêts par emprunteur	39	35
Nbr d'habitant pour un emploi	2 138	2 211
Surface/habitant (m²)	0,06	0,06
Acquisition livre/hab. (UM)	0,11	0,13
Livres imprimés/hab. (UM)	2,21	2,41
Dépenses acquisitions/hab. (€)	1,98	1,75
Investissement/hab. (€)	1,09	2,46

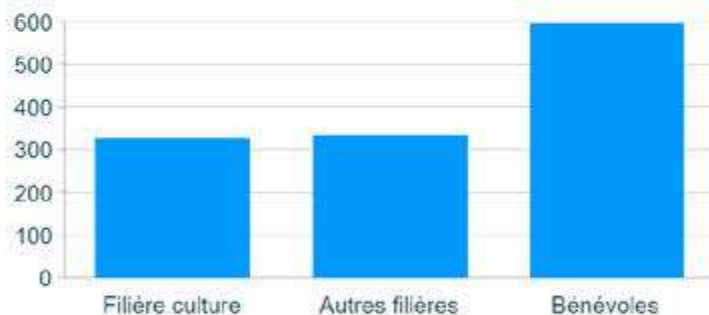
source : DGMIC - SLL - 2017

Les collections 2017



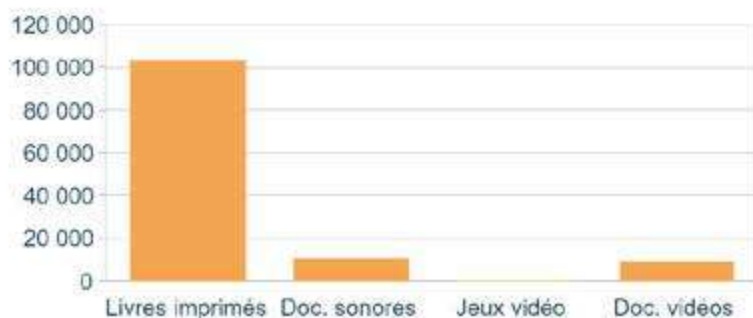
source : DGMIC - SLL - 2017 - total : 2 459 528

Personnel de la bibliothèque (en pers.)



source : DGMIC-SLL - 2017

Acquisitions (UM)



source : DGMIC - SLL - 2017

Budget (€)

	Sélection 2017
Personnel	15 282 050
Investissement	1 002 892
Acquisition de documents	1 980 030
Communication	23 702
Action culturelle	162 501

source : DGMIC - SLL - 2017

Données d'activité 2017 : Arrondissement de Valenciennes

Chiffres-Clés

Présentation de la bibliothèque

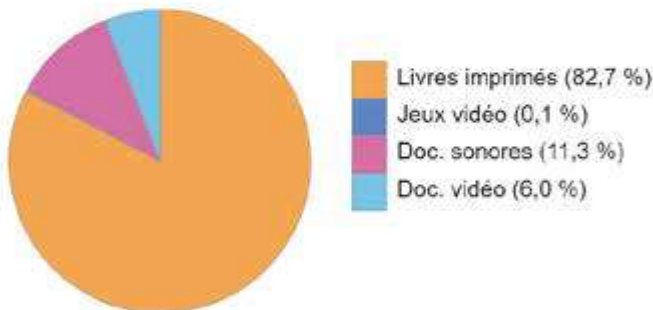
	Sélection 2017
Heures d'ouverture hebdo.	687
Surface utile nette (m ²)	14 917
Jours d'ouverture hebdo.	171
Nbr d'entrées	335 028
Nbr. Emprunteurs	22 502
Nbr. emprunteurs - Résidents	15 243

Comparaison à l'échelle nationale

	Sélection 2017	France 2017
Part de la population inscrite (%)	9,9	12,4
Nbr de prêts par emprunteur	28	35
Nbr d'habitant pour un emploi	1 783	2 211
Surface/habitant (m ²)	0,07	0,06
Acquisition livre/hab. (UM)	0,12	0,13
Livres imprimés/hab. (UM)	2,14	2,41
Dépenses acquisitions/hab. (€)	1,79	1,75
Investissement/hab. (€)	0,37	2,46

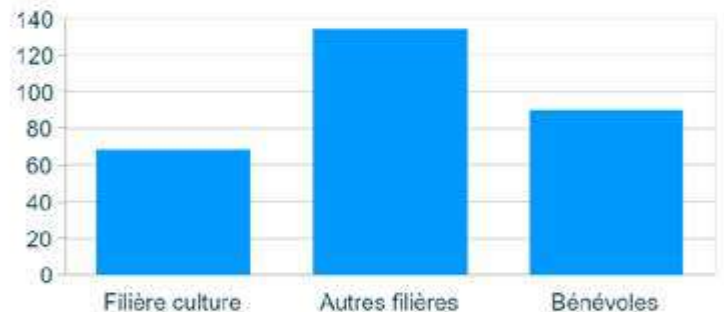
source : DGMIC - SLL - 2017

Les collections 2017



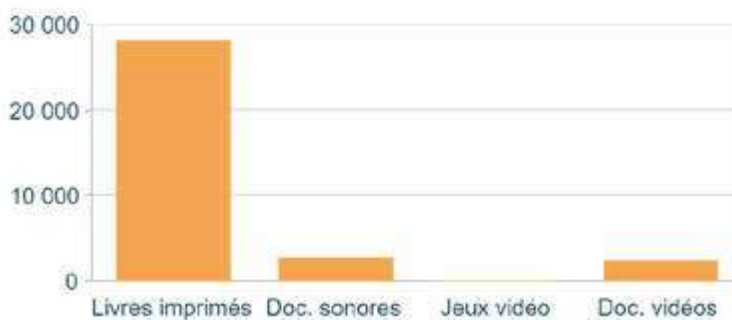
source : DGMIC - SLL - 2017 - total : 589 257

Personnel de la bibliothèque (en pers.)



source : DGMIC-SLL - 2017

Acquisitions (UM)



source : DGMIC - SLL - 2017

Budget (€)

	Sélection 2017
Personnel	4 120 062
Investissement	85 381
Acquisition de documents	516 137
Communication	5 947
Action culturelle	113 734

source : DGMIC - SLL - 2017

5.7 Contrat d'objectifs niveau 1

entre le Département du Nord et la commune de
pour le développement de la lecture publique

Entre

le Conseil départemental du Nord, représenté par son Président, et autorisé par une délibération en date du

d'une part,

et

la commune de, représentée par Monsieur le maire, et autorisé par une délibération en date du

d'autre part.

- Vu l'article L310-1 du code du patrimoine indiquant que les bibliothèques municipales sont organisées et financées par les communes et les groupements de communes
- Vu l'article L 1421-4, L 1614-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)
- Vu le *Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques*, ratifié par la France en 1994
- Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dite loi accessibilité

Préambule

Le Département du Nord affirme une politique volontariste en tant que chef de file des solidarités humaines et territorial. Sur la base d'états des lieux actualisés, il accompagnera les communes de son territoire à évoluer progressivement et à proposer un service public culturel de proximité, des services plus adaptés répondant aux besoins de la population (lutte contre les exclusions, l'illectronisme...).

Conformément au Schéma départemental de développement de la lecture publique adopté par la délibération xxxx, le Département du Nord, acteur du développement territorial, contribue à travers les missions confiées à la Médiathèque départementale du Nord (MdN), à :

- Aider les bibliothèques à être des espaces de citoyenneté et d'échange en proposant une offre documentaire diversifiée et plurielle (en écho aux grands débats de société tels que la biodiversité, le réchauffement climatique, les droits de l'Homme, la laïcité...) et permettre « l'épanouissement culturel de l'individu et des groupes sociaux » ;
- Garantir l'égal accès du citoyen aux bibliothèques, affirmer le rôle social, culturel et éducatif de la lecture publique ;
- Développer, soutenir et conforter le maillage pour que chaque Nordiste ait accès à la culture, à l'information et aux loisirs ;
- S'adapter aux réalités territoriales et aux pratiques culturelles des habitants ;
- Accompagner les mutations et innover ;
- Encourager le travail intercommunal entre les bibliothèques et développer des stratégies de coopération entre acteurs sociaux, éducatifs et culturels.

Article 1 : Objet du contrat d'objectifs

Le présent contrat d'objectifs a pour objet de définir les règles de partenariat entre le Conseil **départemental** du Nord et la commune de pour le développement du service de la lecture publique.

Le contrat d'objectifs de niveau 1 vise à améliorer certains services de la bibliothèque afin d'obtenir un niveau d'établissement de qualité **répondant aux critères** décrits à l'article 3.

Le présent contrat définit les conditions auxquelles est subordonnée l'aide technique et financière accordée par le Département et sa **Médiathèque départementale à la** commune pour le développement et la gestion de sa médiathèque.

Objectif 1 : permettre l'accès des habitants de la commune à **une** bibliothèque (culture, information, documentation, loisirs).

Les services que la bibliothèque publique assure sont par définition accessibles à tous sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale.

Objectif 2 : offrir au public des collections actualisées et des services de qualité avec du personnel formé.

Les collections et les services ne doivent être soumis ni à une forme quelconque de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales. Le bibliothécaire est un médiateur actif entre l'utilisateur et les ressources.

La formation continue est indispensable pour lui permettre d'assurer les services attendus.

Article 2 : Engagement de la Médiathèque départementale du Nord

Le Département du Nord, par le biais de la MdN, s'engage à favoriser la création et le développement de la bibliothèque de la commune (ou du réseau de lecture publique) à travers les actions suivantes :

Art 2.1 Construction, mobilier et informatisation

- Apporter gratuitement conseil et soutien en matière de création de bibliothèques, d'aménagement intérieur, d'informatisation, de règlement de fonctionnement, de signalétique et de constitution de collections et de programmation culturelle ;
- apporter gratuitement conseil et avis en matière de construction de réseaux de lecture publique pour aider la commune à définir son projet en fonction de ses moyens ;
- contribuer à l'élaboration de diagnostics de territoire ;
- participer à l'analyse technique des dossiers de demande de financement des travaux, du mobilier, de l'informatisation selon les règlements départementaux en vigueur ;
- favoriser la connaissance des aides financières disponibles et aider au montage des dossiers de demande de subvention ;
- assurer le suivi technique et informatique de premier niveau du logiciel utilisé par la bibliothèque ;
- aider à la réflexion sur la mutualisation possible de services communaux ou intercommunaux dans les locaux pour un meilleur fonctionnement de l'équipement.

Art 2.2 Formation et recrutement

- Assurer gratuitement la formation initiale et continue de l'équipe animant la médiathèque de la collectivité ;
- prendre en compte les besoins de formation des agents pour proposer une solution adaptée aux contraintes et aux motivations des équipes sur place (remontée des besoins dans le catalogue de formation, formation à la carte, etc.) ;
- proposer un accompagnement technique : visites-conseils, soutien sur divers aspects (constitution et développement des collections, traitement technique des documents, services au public, aménagement, évolutions numériques), saisie du rapport d'activité annuel de statistiques du ministère de la Culture ;
- mettre à disposition des salariés et bénévoles un fonds professionnel qualitatif et quantitatif conséquent ;
- fournir les informations sur les concours de la filière culturelle.

Art 2.3 Action culturelle

- Conseiller sur l'action culturelle mise en place par la bibliothèque ou son réseau (aide à la définition des besoins ou de l'action proposée) ;
- prêter gratuitement des outils d'animation (expositions, biblio-malles, biblio-jeux, tapis de lecture, kamishibais...) pour toucher tous les publics de manière adaptée ;
- informer sur les ressources existantes au niveau régional et national (expositions, intervenants, conteurs, écrivains...) et apporter un conseil sur le montage d'animations ;
- contribuer à la promotion des bibliothèques du réseau par des actions appropriées et la proposition d'animations en partenariat ;
- valoriser l'action des bibliothèques par le biais d'un relais de communication sur le portail de la MdN ou les réseaux sociaux ;
- accompagner la bibliothèque dans la réalisation d'un projet culturel de manière concertée en fonction des priorités départementales.

Art 2.4 Collections

- Mettre à disposition un fonds de base lors de la création de la bibliothèque ;
- prêter régulièrement des collections de documents tous supports, tous genres ;
- fournir gratuitement les notices des documents prêtés par le biais du logiciel métier compatible avec celui de la bibliothèque.

Les collections prêtées par la MdN sont renouvelées 2 fois par an et sur rendez-vous.

Article 3 : Engagement de la commune

Art 3.1 Les locaux

La commune s'engage à :

- mettre à disposition un local réservé à l'usage de la médiathèque, aménagé de façon à permettre le libre accès à tous les types de documents, en même temps que la consultation sur place pour tous les publics sans distinction, propice à des formes diversifiées d'animation et bien signalé, d'une surface minimale de 50 m².

À titre de recommandation, l'État préconise 0,07m²/habitant avec un minimum de 100m².

En deçà de cette surface et sans projet d'évolution vers un espace plus grand et mieux adapté, le partenariat avec la MdN ne pourra être établi.

- assurer les charges de fonctionnement du bâtiment (chauffage, éclairage, assurance, téléphone, papeterie, entretien des lieux, etc.) pour favoriser la pratique de la lecture, la consultation et la fréquentation par le public.
- mettre à disposition de l'équipe au minimum une ligne téléphonique et un accès réseau (internet) à usage professionnel : consultation à distance des catalogues de la Médiathèque départementale, transmission en ligne des retours et prêts de documents lors des échanges.
- assurer la gestion informatisée des collections à l'aide d'un logiciel normalisé et compatible avec le logiciel de la Médiathèque départementale, permettant de récupérer les notices et les prêts, et préserver cette compatibilité lors de la ré-informatisation de la médiathèque.
- mettre à disposition un mobilier professionnel : étagères et bacs normalisés pour livres, albums et revues, bacs spécifiques pour les collections multimédia...

En cas de localisation à l'étage ou en sous-sol, la bibliothèque devra être équipée d'un ascenseur ou de tout autre dispositif permettant **l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite conformément à la loi de 2005 sur l'accessibilité.**

LES LOCAUX			
	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIF À ATTEINDRE	ECHÉANCE
Bâtiment accessible à tous les publics			3 ans maximum
Bâtiment supérieur ou égal à 50 m ² ET supérieur ou égal à 0,07 m ² par habitant			3 ans maximum

Art 3.2 Assurances

La commune sera tenue pour seule responsable des dégradations des collections, outils d'animation, expositions, jeux... empruntés et s'engage à les restituer en bon état et complets.

En cas de non-restitution d'un bien emprunté ou au cas où un bien serait rendu dégradé, la MdN se réserve le droit de demander le rachat de la ou des pièces concernées ou de facturer le bien à la commune.

En cas de vol ou de détournement, une plainte devra être déposée par la commune bénéficiaire auprès des services de police ou de gendarmerie.

La commune ou le réseau s'engagent à prendre en charge la valeur d'assurance de tout outil d'animation ou exposition prêtés à titre gracieux par la MdN.

Art 3.3 Le personnel

La commune **désignera** un.e responsable de la bibliothèque, interlocuteur.trice privilégié.e de la MdN.

Tout changement devra être signalé à la MdN.

Commune de moins de 2 000 habitants	1 bénévole ou un agent de catégorie C à tiers-temps accompagné d'une équipe de bénévoles
Commune de 2 000 à 4 999 habitants	1 mi-temps salarié (catégorie B ou C de la filière culturelle), accompagné d'une équipe de salariés ou de bénévoles
Commune de + de 5 000 habitants	1 plein temps salarié (catégorie B de la filière culturelle), accompagné par une équipe de salariés ou de bénévoles

La commune s'engage à :

- favoriser la participation du/de la responsable et des membres de l'équipe aux formations et aux rencontres gratuites proposées par la Médiathèque départementale, afin d'assurer la qualité du service rendu aux habitants.
- assurer le défraiement des bibliothécaires salarié.e.s ou bénévoles lors des déplacements qu'ils effectuent pour la médiathèque de la collectivité (formations, rencontres, échanges de documents, visites chez les fournisseurs de documents). Et/ou à trouver une solution d'accompagnement technique ou logistique (exemple : prêt de véhicules de service ou mise à disposition d'un agent pour le transport des documents).

Le/la responsable de la bibliothèque devra être salarié(e) en ETP de la fonction publique territoriale selon le tableau suivant :

À titre de recommandation, l'État préconise :

Commune de moins de 2 000 habitants	1 bénévole ou un agent de catégorie C temps plein
Commune de + de 2 000 habitants	1 agent de catégorie C temps plein
Commune de + de 5 000 habitants	1 agent de catégorie B temps plein
Commune de + de 10 000 habitants	1 agent de catégorie A temps plein

Outre le/la responsable, la bibliothèque devra compter un salarié par tranche de 2 000 habitants.

LE PERSONNEL			
	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIF À ATTEINDRE	ECHÉANCE
Personnel en fonction de la taille de la commune			3 ans maximum

Art 3.4 La formation

Pour le/la responsable (salarié ou bénévole)

Le/la responsable de l'équipement aura suivi a minima le **cycle gratuit** de formation de base proposé par la Médiathèque départementale (soit 8 jours minimum).

Pour le reste de l'équipe (salarié ou bénévole)

Une personne supplémentaire doit avoir suivi a minima le **cycle gratuit** de formation de base proposé par la Médiathèque départementale (soit 8 jours minimum).

Une journée d'accueil pourra être proposée pour toute nouvelle arrivée de bénévole au sein de l'équipe de la bibliothèque.

Enfin, le/la responsable ou une personne de l'équipe devra s'inscrire dans un parcours de formation continue pour accompagner au mieux la population dans les évolutions des usages culturels ou techniques.

En cas de mobilité au sein de l'effectif, une nouvelle personne référente devra à nouveau suivre cette formation de base.

FORMATION			
	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIF À ATTEINDRE	ÉCHÉANCE
Formation			3 ans maximum

Art 3.5 Les partenariats

Des partenariats avec le tissu local (éducatif, social, culturel) devront être établis, reposant sur un temps de travail et un budget dédiés afin de dynamiser la fréquentation de la bibliothèque et d'en assurer l'appropriation par les habitants.

Ainsi, la bibliothèque doit pouvoir justifier a minima d'1 partenariat dans le tissu local ou intercommunal (exemples : école, structure petite enfance, association ou autre médiathèque...)

PARTENARIATS			
	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIF À ATTEINDRE	ECHÉANCE
Partenariats			3 ans maximum

Art 3.6 L'action culturelle

Afin de favoriser l'accès de tous les publics à la culture et à l'information, la bibliothèque proposera au minimum une fois par an une action, animation ou manifestation, sur place ou hors les murs (en partenariat).

La commune assure la logistique des outils d'animations et expositions prêtés par la MdN.

Elle contribue à la communication des actions prévues.

ACTION CULTURELLE			
	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIF À ATTEINDRE	ECHÉANCE
Action			3 ans maximum

Art 3.7 La gratuité

- La bibliothèque proposera gratuitement l'emprunt de ses documents et de ceux prêtés par la MdN, quels que soit l'origine géographique, l'âge ou la catégorie socio-professionnelle de l'utilisateur inscrit.
- Les spectacles ou actions culturelles portés par la MdN seront accessibles gratuitement.
- La gratuité de l'adhésion est fortement conseillée, pour permettre l'accès du plus grand nombre d'habitants de la commune ou du réseau à ce service public.

LA GRATUITE			
	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIF À ATTEINDRE	ECHÉANCE
Tarifs/gratuité de l'adhésion			3 ans maximum

Art 3.8 Ouverture et fonctionnement

Art 3.8.1 Horaires d'ouverture

- Ouvrir la médiathèque **au tout public au moins 8 heures par semaine**, de préférence le mercredi et le samedi, à des heures permettant au plus grand nombre de lecteurs de s'y rendre ;
- prévoir des plages horaires spécifiques à l'accueil des scolaires ;
- prévoir du temps de travail en dehors des heures d'accueil (échanges professionnels, montage de projet, équipement, achats en librairie, préparation des animations...).

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC			
	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIF À ATTEINDRE	ECHÉANCE
Ouverture au public 8 heures			3 ans maximum
Créneau d'accès aux scolaires			3 ans maximum

Art 3.8.2 Les moyens en fonctionnement

La commune consacrerá un budget annuel d'un minimum de 1,50€ / habitant pour l'acquisition de documents et d'un minimum de 1€ / habitant pour la programmation culturelle.

La bibliothèque disposera d'une connexion internet avec une adresse électronique dédiée et sera informatisée avec un logiciel compatible avec celui de la Médiathèque départementale du Nord.

MOYENS DE FONCTIONNEMENT			
	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIF À ATTEINDRE	ECHÉANCE
Budget annuel d'acquisition d'un minimum de 1,50€ / habitant			3 ans maximum
Budget annuel d'animation d'un minimum de 1 € / habitant			3 ans maximum
Connexion internet, adresse dédiée			3 ans maximum
Logiciel de gestion de bibliothèques			3 ans maximum

Art 3.8.3 Services numériques aux usagers :

La bibliothèque proposera aux usagers :

- un accès wifi ou internet au sein de ses locaux
- un poste informatique en accès libre
- une imprimante/scanner en accès libre

SERVICES AUX USAGERS			
	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIF À ATTEINDRE	ECHÉANCE
Wifi ou accès internet au sein de la bibliothèque			3 ans maximum
Poste informatique en accès libre			3 ans maximum
Imprimante/scanner en accès libre			3 ans maximum

Art 3.8.4 Bilan d'activité

Pour établir l'évaluation de la bibliothèque et participer aux statistiques nationales sur la lecture publique, l'équipe de la bibliothèque remplira le rapport d'activité annuel de statistiques du ministère de la Culture.

Art 3.8.5 Logistique

Lors des livraisons et prises en charge des documents par les agents de la MdN, un agent de la commune devra être présent en cas de demande préalable pour aider au chargement et déchargement des caisses.

Article 4 : Application et durée de validité

Le présent contrat d'objectifs est valable pour 3 ans à compter de la date de signature des deux parties.

Un suivi des objectifs à atteindre fera l'objet d'un échange annuel.

Les objectifs devront être atteints au terme des 3 ans.

Si les objectifs ne sont pas atteints, le partenariat sera suspendu.

Il pourra être dénoncé par chacune des deux parties, avec un préavis de trois mois, en cas de non-respect des engagements réciproques.

Article 5 : Litiges

En cas de litige, le tribunal administratif de Lille sera seul compétent.

Fait en deux originaux à le

Le maire de

Le Président du Département du Nord

5.8 Contrat d'objectifs niveau 2

entre le Département du Nord et la commune de
pour le développement de la lecture publique

Entre

le Conseil départemental du Nord, représenté par son Président, et autorisé par une délibération en date du

d'une part,

et

la commune de, représentée par Monsieur le maire, et autorisé par une délibération en date du

d'autre part.

- Vu l'article L310-1 du code du patrimoine indiquant que les bibliothèques municipales sont organisées et financées par les communes et les groupements de communes

-Vu l'article L 1421-4, L 1614-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)

-Vu le *Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques Publiques*, ratifié par la France en 1994

-Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dite loi accessibilité

Préambule

Le Département du Nord affirme une politique volontariste en tant que chef de file des solidarités humaines et territorial. Sur la base d'états des lieux actualisés, il accompagnera les communes de son territoire à évoluer progressivement et à proposer un service public culturel de proximité, des services plus adaptés répondant aux besoins de la population (lutte contre les exclusions, l'illectronisme...).

Conformément au Schéma départemental de développement de la lecture publique adopté par la délibération xxxx, le Département du Nord, acteur du développement territorial, contribue à travers les missions confiées à la Médiathèque départementale du Nord (MdN), à :

- Aider les bibliothèques à être des espaces de citoyenneté et d'échange en proposant une offre documentaire diversifiée et plurielle (en écho aux grands débats de société tels que la biodiversité, le réchauffement climatique, les droits de l'Homme, la laïcité...) et permettre « l'épanouissement culturel de l'individu et des groupes sociaux » ;
- Garantir l'égal accès du citoyen aux bibliothèques, affirmer le rôle social, culturel et éducatif de la lecture publique ;
- Développer, soutenir et conforter le maillage pour que chaque Nordiste ait accès à la culture, à l'information et aux loisirs ;
- S'adapter aux réalités territoriales et aux pratiques culturelles des habitants ;
- Accompagner les mutations et innover ;
- Encourager le travail intercommunal entre les bibliothèques et développer des stratégies de coopération entre acteurs sociaux, éducatifs et culturels.

Article 1 : Objet du contrat d'objectifs

Le présent contrat d'objectifs a pour objet de définir les règles de partenariat entre le Conseil **départemental** du Nord et la commune de pour le développement du service de la lecture publique.

Le contrat d'objectifs de niveau 1 vise à améliorer certains services de la bibliothèque afin d'obtenir un niveau d'établissement de qualité **répondant aux critères** décrits à l'article 3.

Le présent contrat définit les conditions auxquelles est subordonnée l'aide technique et financière accordée par le Département et sa Médiathèque départementale à la commune pour le développement et la gestion de sa médiathèque.

Objectif 1 : permettre l'accès des habitants de la commune à **une** bibliothèque (culture, information, documentation, loisirs).

Les services que la bibliothèque publique assure sont par définition accessibles à tous sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale.

Objectif 2 : offrir au public des collections actualisées et des services de qualité avec du personnel formé.

Les collections et les services ne doivent être soumis ni à une forme quelconque de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales. Le bibliothécaire est un médiateur actif entre l'utilisateur et les ressources.

La formation continue est indispensable pour lui permettre d'assurer les services attendus.

Article 2 : Engagement de la Médiathèque départementale du Nord

Le Département du Nord, par le biais de la MdN, s'engage à favoriser la création et le développement de la bibliothèque de la commune (ou du réseau de lecture publique) à travers les actions suivantes :

Art 2.1 Construction, mobilier et informatisation

- Apporter gratuitement conseil et soutien en matière de création de bibliothèques, d'aménagement intérieur, d'informatisation, de règlement de fonctionnement, de signalétique et de constitution de collections et de programmation culturelle ;
- apporter gratuitement conseil et avis en matière de construction de réseau de lecture publique pour aider à la commune à définir son projet en fonction de ses moyens ;
- contribuer à l'élaboration de diagnostics de territoire
- participer à l'analyse technique des dossiers de demandes de financement des travaux, du mobilier, de l'informatisation selon les règlements départementaux en vigueur ;
- favoriser la connaissance des aides financières disponibles et aider au montage des dossiers de demande de subvention ;
- assurer le suivi technique et informatique de premier niveau du logiciel utilisé par la bibliothèque ;
- aider à la réflexion sur la mutualisation possible de services communaux ou intercommunaux dans les locaux pour un meilleur fonctionnement de l'équipement.

Art 2.2 Formation et recrutement

- Assurer gratuitement la formation initiale et continue de l'équipe animant la médiathèque de la collectivité ;
- prendre en compte les besoins de formation des agents pour proposer une solution adaptée aux contraintes et aux motivations des équipes sur place (remontée des besoins dans le catalogue de formation, formation à la carte, etc.) ;
- proposer un accompagnement technique : visites-conseils, soutien sur divers aspects (constitution et développement des collections, traitement technique des documents, services au public, aménagement, évolutions numériques), saisie du rapport d'activité annuel de statistiques du ministère de la Culture ;
- mettre à disposition des salariés et bénévoles un fonds professionnel qualitatif et quantitatif conséquent ;
- fournir les informations sur les concours de la filière culturelle.

Art 2.3 Action culturelle

- Conseiller sur l'action culturelle mise en place par la bibliothèque ou son réseau (aide à la définition des besoins ou de l'action proposée) ;
- prêter gratuitement des outils d'animation (expositions, biblio-malles, biblio-jeux, tapis de lecture, kamishibais...) pour toucher tous les publics de manière adaptée ;
- informer sur les ressources existantes au niveau régional et national (expositions, intervenants, conteurs, écrivains...) et apporter un conseil sur le montage d'animations ;
- contribuer à la promotion des bibliothèques du réseau par des actions appropriées et la proposition d'animations en partenariat ;
- valoriser l'action des bibliothèques par le biais d'un relais de communication sur le portail de la MdN ou les réseaux sociaux ;
- accompagner la bibliothèque dans la réalisation d'un projet culturel de manière concertée en fonction des priorités départementales.

Art 2.4 Collections

- Mettre à disposition un fonds de base lors de la création de la bibliothèque ;
- prêter régulièrement des collections de documents tous supports, tous genres ;
- fournir gratuitement les notices des documents prêtés par le biais du logiciel métier compatible avec celui de la bibliothèque.

Les collections prêtées par la MdN sont renouvelées 2 fois par an et sur rendez-vous.

Article 3 : Engagement de la commune

Art 3.1 Les locaux

La commune s'engage à :

- mettre à disposition un local réservé à l'usage de la médiathèque, aménagé de façon à permettre le libre accès à tous les types de documents, en même temps que la consultation sur place pour tous les publics sans distinction, propice à des formes diversifiées d'animation et bien signalé, d'une surface minimale de 100 m².
- À titre de recommandation, l'État préconise 0,07m²/habitant avec un minimum de 100m².
- En deçà de cette surface et sans projet d'évolution vers un espace plus grand et mieux adapté, le partenariat avec la MdN ne pourra être établi.
- assurer les charges de fonctionnement du bâtiment (chauffage, éclairage, assurance, téléphone, papeterie, entretien des lieux, etc.) pour favoriser la pratique de la lecture, la consultation et la fréquentation par le public.
- mettre à disposition de l'équipe au minimum une ligne téléphonique et un accès réseau (internet) à usage professionnel : consultation à distance des catalogues de la Médiathèque départementale, transmission en ligne des retours et prêts de documents lors des échanges.
- assurer la gestion informatisée des collections à l'aide d'un logiciel normalisé et compatible avec le logiciel de la Médiathèque départementale, permettant de récupérer les notices et les prêts, et préserver cette compatibilité lors de la ré-informatisation de la médiathèque.
- mettre à disposition un mobilier professionnel : étagères et bacs normalisés pour livres, albums et revues, bacs spécifiques pour les collections multimédia...

En cas de localisation à l'étage ou en sous-sol, la bibliothèque devra être équipée d'un ascenseur ou de tout autre dispositif permettant **l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite conformément à la loi de 2005 sur l'accessibilité.**

LES LOCAUX			
	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIF À ATTEINDRE	ECHÉANCE
Bâtiment accessible à tous les publics			3 ans maximum
Bâtiment supérieur ou égal à 100 m ² ET supérieur ou égal à 0,07 m ² par habitant			3 ans maximum

Art 3.2 Assurances

La commune sera tenue pour seule responsable des dégradations des collections, outils d'animation, expositions, jeux... empruntés et s'engage à les restituer en bon état et complets.

En cas de non-restitution d'un bien emprunté ou au cas où un bien serait rendu dégradé, la MdN se réserve le droit de demander le rachat de la ou des pièces concernées ou de facturer le bien à la commune.

En cas de vol ou de détournement, une plainte devra être déposée par la commune bénéficiaire auprès des services de police ou de gendarmerie.

La commune ou le réseau s'engagent à prendre en charge la valeur d'assurance de tout outil d'animation ou exposition prêtés à titre gracieux par la MdN.

Art 3.3 Le personnel

La commune désignera un.e responsable de la bibliothèque, interlocuteur.trice privilégié.e de la MdN.

Tout changement devra être signalé à la MdN.

Commune de moins de 2 000 habitants	1 bénévole ou un agent de catégorie C à mi-temps accompagné d'une équipe de bénévoles
Commune de 2 000 à 4 999 habitants	1 mi-temps salarié (catégorie B ou C de la filière culturelle), accompagné d'une équipe de salariés ou de bénévoles
Commune de + de 5 000 habitants	1 plein temps salarié (catégorie B de la filière culturelle), accompagné par une équipe de salariés ou de bénévoles

La commune s'engage à :

- favoriser la participation du/de la responsable et des membres de l'équipe aux formations et aux rencontres gratuites proposées par la Médiathèque départementale, afin d'assurer la qualité du service rendu aux habitants.
- assurer le défraiement des bibliothécaires salarié.e.s ou bénévoles lors des déplacements qu'ils effectuent pour la médiathèque de la collectivité (formation, rencontres, échanges de documents, visites chez les fournisseurs de documents). Et/ ou à trouver une solution d'accompagnement technique ou logistique (exemple : prêt de véhicules de service ou mise à disposition d'un agent pour le transport des documents).

Le/la responsable de la bibliothèque devra être salarié(e) en ETP de la fonction publique territoriale selon le tableau suivant :

À titre de recommandation, l'État préconise :

Commune de moins de 2 000 habitants	1 bénévole ou un agent de catégorie C temps plein
Commune de + de 2 000 habitants	1 agent de catégorie C temps plein
Commune de + de 5 000 habitants	1 agent de catégorie B temps plein
Commune de + de 10 000 habitants	1 agent de catégorie A temps plein

Outre le/la responsable, la bibliothèque devra compter un salarié par tranche de 2 000 habitants.

LE PERSONNEL			
	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIF À ATTEINDRE	ECHÉANCE
Personnel en fonction de la taille de la commune			3 ans maximum

Art 3.4 La formation

- Pour le/la responsable (salarié ou bénévole)
- Le/la responsable de l'équipement suivra une formation continue avec au minimum une formation/an.
- Pour le reste de l'équipe (salarié ou bénévole)

Une personne supplémentaire doit avoir suivi a minima le **cycle gratuit** de formation de base proposé par la Médiathèque départementale (soit 8 jours minimum).

Une journée d'accueil pourra être proposée pour toute nouvelle arrivée de bénévole au sein de l'équipe de la bibliothèque.

Enfin, le/la responsable ou une personne de l'équipe devra s'inscrire dans un parcours de formation continue pour accompagner au mieux la population dans les évolutions des usages culturels ou techniques.

En cas de mobilité au sein de l'effectif, une nouvelle personne référente devra à nouveau suivre cette formation de base.

FORMATION			
	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIF À ATTEINDRE	ECHÉANCE
Formation			3 ans maximum

Art 3.5 Les partenariats

Des partenariats avec le tissu local (éducatif, social, culturel) devront être établis, reposant sur un temps de travail et un budget dédiés afin de dynamiser la fréquentation de la bibliothèque et d'en assurer l'appropriation par les habitants.

Ainsi, la bibliothèque doit pouvoir justifier a minima de 3 partenariat dans le tissu local ou intercommunal (exemples : école, structure petite enfance, association ou autre médiathèque...)

PARTENARIATS			
	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIF À ATTEINDRE	ECHÉANCE
Partenariats			3 ans maximum

Art 3.6 L'action culturelle

Afin de favoriser l'accès de tous les publics à la culture et à l'information, la bibliothèque proposera au minimum trois fois par an une action, animation ou manifestation, sur place ou hors les murs (en partenariat). Celle-ci touchera tous les publics.

La commune assure la logistique des outils d'animations et expositions prêtés par la MdN.

Elle contribue à la communication des actions prévues.

ACTION CULTURELLE			
	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIF À ATTEINDRE	ECHÉANCE
Action			3 ans maximum

Art 3.7 La gratuité

- La bibliothèque proposera gratuitement l'emprunt de ses documents et de ceux prêtés par la MdN, quels que soit l'origine géographique, l'âge ou la catégorie socio-professionnelle de l'utilisateur inscrit.
- Les spectacles ou actions culturelles portés par la MdN seront accessibles gratuitement.
- La gratuité de l'adhésion est fortement conseillée, pour permettre l'accès du plus grand nombre d'habitants de la commune ou du réseau à ce service public.

LA GRATUITE			
	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIF À ATTEINDRE	ECHÉANCE
Tarifs/gratuité de l'adhésion			3 ans maximum

Art 3.8 Ouverture et fonctionnement

Art 3.8.1 Horaires d'ouverture

- Ouvrir la médiathèque **au tout public au moins 12 heures par semaine**, de préférence le mercredi et le samedi, à des heures permettant au plus grand nombre de lecteurs de s'y rendre ;
- Prévoir des plages horaires spécifiques à l'accueil des scolaires ;
- Prévoir du temps de travail en dehors des heures d'accueil (échanges professionnels, montage de projet, équipement, achats en librairie, préparation des animations...).

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC			
	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIF À ATTEINDRE	ECHÉANCE
Ouverture au public 12 heures			3 ans maximum
Créneau d'accès aux scolaires			3 ans maximum

Art 3.8.2 Les moyens en fonctionnement

La commune consacrerá un budget annuel d'un minimum de 2 € / habitant pour l'acquisition de documents et d'un minimum de 1 € / habitant pour la programmation culturelle.

La bibliothèque disposera d'une connexion internet avec une adresse électronique dédiée et sera informatisée avec un logiciel compatible avec celui de la Médiathèque départementale du Nord.

MOYENS DE FONCTIONNEMENT			
	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIF À ATTEINDRE	ECHÉANCE
Budget annuel d'acquisition d'un minimum de 2 € / habitant			3 ans maximum
Budget annuel d'animation d'un minimum de 1 € / habitant			3 ans maximum
Connexion internet, adresse dédiée			3 ans maximum
Logiciel de gestion de bibliothèques			3 ans maximum

Art 3.8.3 Services numériques aux usagers :

La bibliothèque proposera aux usagers :

- un accès wifi ou internet au sein de ses locaux
- un poste informatique en accès libre
- une imprimante/scanner en accès libre

SERVICES AUX USAGERS			
	SITUATION ACTUELLE	OBJECTIF À ATTEINDRE	ECHÉANCE
Wifi ou accès internet au sein de la bibliothèque			3 ans maximum
Poste informatique en accès libre			3 ans maximum
Imprimante/scanner en accès libre			3 ans maximum

Art 3.8.4 Bilan d'activité

Pour établir l'évaluation de la bibliothèque et participer aux statistiques nationales sur la lecture publique, l'équipe de la bibliothèque remplira le rapport d'activité annuel de statistiques du ministère de la Culture.

Art 3.8.5 Logistique

Lors des livraisons et prises en charge des documents par les agents de la MdN, un agent de la commune devra être présent en cas de demande préalable pour aider au chargement et déchargement des caisses.

Article 4 : Application et durée de validité

Le présent contrat d'objectifs est valable pour 3 ans à compter de la date de signature des deux parties.

Un suivi des objectifs à atteindre fera l'objet d'un échange annuel.

Les objectifs devront être atteints au terme des 3 ans.

Si les objectifs ne sont pas atteints, le partenariat sera suspendu.

Il pourra être dénoncé par chacune des deux parties, avec un préavis de trois mois, en cas de non-respect des engagements réciproques.

Article 5 : Litiges

En cas de litige, le tribunal administratif de Lille sera seul compétent.

Fait en deux originaux à le

Le maire de

Le Président du Département du Nord









mediathequedepartementale.lenord.fr



>> Site de Lille-Douai :

140 bis rue Ferdinand Mathias - BP 13
59260 HELLEMMES - LILLE
mediathequedunord.lille-douai@lenord.fr
☎ : 03 59 73 09 59



>> Site de Flandre

PA de la Blanche Maison - BP 79
Allée de Strasbourg
59270 BAILLEUL
mediathequedunord.flandre@lenord.fr
☎ : 03 59 73 45 00



>> Site de l'Avesnois-Valenciennois

Centre Lowendal - BP 43
59530 LE QUESNOY
mediathequedunord.ave-valen@lenord.fr
☎ : 03 59 73 16 00



>> Site du Cambrésis

5 rue Karl Marx
59540 CAUDRY
mediathequedunord.cambresis@lenord.fr
☎ : 03 59 73 35 00

médiathèque | **Nord**
DÉPARTEMENTALE | le Département est là →

Nord
info

Tout l'agenda sur
info.lenord.fr

1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201214-298836-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 décembre 2020

Affiché le 23 décembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 14 DÉCEMBRE 2020
SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

Suite à la convocation en date du 26 novembre 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie TONNERRE, Olivier HENNO donne pouvoir à Luc MONNET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET.

OBJET : Autorisation donnée au Président du Conseil départemental d'ester en justice - affaire Département contre Madame SB.

Vu le rapport DAJAP/2020/458

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à exercer un recours en cassation devant le Conseil d'Etat contre la décision du Tribunal administratif de Lille du 23 décembre 2019 dans l'affaire Département du Nord c/ Madame SB.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 32.

76 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 6 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201214-299119-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 décembre 2020

Affiché le 23 décembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 14 DÉCEMBRE 2020
SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

Suite à la convocation en date du 26 novembre 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie TONNERRE, Olivier HENNO donne pouvoir à Luc MONNET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET.

OBJET : Fonds de soutien aux Actions d'Intérêt Local (AIL) et Fonds Départemental d'Intervention (FDI): reconduction des dispositifs pour l'année 2021 et dispositions particulières.

Vu le rapport DAT/2020/477

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

DECIDE à l'unanimité:

Les Actions d'Intérêt Local (AIL) :

- de reconduire les modalités d'attribution des Aides d'Intérêt Local (AIL) ;
- d'actualiser les montants des enveloppes cantonales en fonction de la démographie cantonale de l'année 2020, selon les conditions précisées au rapport, et proratisés jusqu'à l'installation du prochain Conseil départemental, en annexe n° 1 pour un montant total de 1 286 929 € ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à ces dépenses au budget départemental 2021, sous réserve de son approbation, à l'opération 35001OP001 ;

le Fonds Départemental d'Intervention (FDI) :

- de reconduire les modalités d'attribution des aides du Fonds Départemental d'Intervention (FDI) ;
- de fixer les enveloppes de ce fonds à hauteur de 150 000 € en fonctionnement et de 12 500 € en investissement, selon les conditions précisées au rapport, et proratisées jusqu'à l'installation du prochain Conseil départemental ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à ces dépenses au budget départemental 2021, sous réserve de son approbation, à l'opération 35004OP001.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 32.

76 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 6 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Annexe n°1 - Répartition des enveloppes communales 2021 proratisées

Canton	Enveloppe cantonale 2020 (arrondie à l'euro entier)	Enveloppe cantonale 2021 proratisée de janvier à juin 2021 (arrondie à l'euro entier)	Solde non utilisé de l'enveloppe 2020	Total enveloppe cantonale 1er semestre 2021 (arrondie à l'euro entier)
Aniche	51 347 €	25 673 €	5 497,00 €	31 170 €
Annoeullin	66 424 €	33 212 €	1 112,00 €	34 324 €
Anzin	44 504 €	22 252 €	10 904,00 €	33 156 €
Armentières	56 324 €	28 162 €	0,00 €	28 162 €
Aulnoye-Aymeries	44 581 €	22 290 €	501,00 €	22 791 €
Aulnoy-lez-Valenciennes	45 892 €	22 946 €	0,00 €	22 946 €
Avesnes-sur-Helpe	51 249 €	25 625 €	0,00 €	25 625 €
Bailleul	45 268 €	22 634 €	2 250,00 €	24 884 €
Cambrai	49 250 €	24 625 €	0,00 €	24 625 €
Le Cateau-Cambrésis	45 343 €	22 672 €	107,00 €	22 779 €
Caudry	44 915 €	22 457 €	0,00 €	22 457 €
Coudekerque-Branche	42 951 €	21 476 €	5 721,00 €	27 197 €
Croix	64 728 €	32 364 €	12 714,00 €	45 078 €
Denain	59 917 €	29 959 €	4 108,50 €	34 067 €
Douai	54 148 €	27 074 €	4 298,00 €	31 372 €
Dunkerque-1	44 121 €	22 060 €	0,00 €	22 060 €
Dunkerque-2	43 615 €	21 808 €	2 000,00 €	23 808 €
Faches-Thumesnil	66 378 €	33 189 €	7 554,00 €	40 743 €
Fourmies	46 498 €	23 249 €	0,00 €	23 249 €
Grande-Synthe	51 366 €	25 683 €	0,00 €	25 683 €
Hazebrouck	50 747 €	25 373 €	0,00 €	25 373 €
Lambersart	60 341 €	30 170 €	1 701,00 €	31 871 €
Lille-1	63 554 €	31 777 €	8 166,00 €	39 943 €
Lille-2	59 523 €	29 761 €	6 723,00 €	36 484 €
Lille-3	61 122 €	30 561 €	11 502,00 €	42 063 €
Lille-4	59 559 €	29 779 €	2 054,00 €	31 833 €
Lille-5	62 670 €	31 335 €	4 470,00 €	35 805 €
Lille-6	65 932 €	32 966 €	13 347,00 €	46 313 €
Marly	54 195 €	27 098 €	2 500,00 €	29 598 €
Maubeuge	55 436 €	27 718 €	1 718,00 €	29 436 €
Orchies	46 747 €	23 374 €	2 160,00 €	25 534 €
Roubaix-1	63 567 €	31 784 €	4 702,00 €	36 486 €
Roubaix-2	62 370 €	31 185 €	2 670,00 €	33 855 €
Saint-Amand-les-Eaux	49 764 €	24 882 €	2 750,00 €	27 632 €
Sin-le-Noble	59 419 €	29 710 €	0,00 €	29 710 €
Templeuve	68 018 €	34 009 €	6 048,00 €	40 057 €
Tourcoing-1	56 568 €	28 284 €	24 748,00 €	53 032 €
Tourcoing-2	64 818 €	32 409 €	7 018,00 €	39 427 €
Valenciennes	46 842 €	23 421 €	2 546,00 €	25 967 €
Villeneuve-d'Ascq	63 280 €	31 640 €	2 580,00 €	34 220 €
Wormhout	46 676 €	23 338 €	2 776,00 €	26 114 €
TOTAL	2 239 967 €	1 119 983 €	166 945,50 €	1 286 929 €

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201214-298837-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 22 décembre 2020

Affiché le 22 décembre 2020

Notifié le 22 décembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 14 DÉCEMBRE 2020
SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

Suite à la convocation en date du 26 novembre 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie TONNERRE, Olivier HENNO donne pouvoir à Luc MONNET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET.

OBJET : Décision modificative de crédits et crédits provisoires 2021

Vu le rapport DFCG/2020/507

Vu l'avis en date du 7 décembre 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les modifications d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE) telles que présentées en annexe 1 de cette délibération et en annexe de la maquette budgétaire ;
 - de créer les nouvelles AE et AP telles que présentées en annexe 2 ci-jointe ;
 - de verser par douzième la contribution prévisionnelle 2021 au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS59) (sur la base de la contribution 2020) dans l'attente du vote du budget primitif 2021, soit 7 750 000 € par mois ;
 - de verser par douzième la contribution prévisionnelle 2021 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (CAUE) (sur la base de la contribution 2020) dans l'attente du vote du budget primitif 2021, soit 125 000 € par mois.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 33.

76 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 6 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 34.

Au moment du vote, 76 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	6
Absent sans procuration :	0
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	82 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	19 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)
Total des suffrages exprimés :	63
Majorité des suffrages exprimés :	32
Pour :	63 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés ; Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

ANNEXE 2 : ETAT AP - AE - DM2 2020 - BUDGET PRINCIPAL

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES DM2 2020

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS DE PROGRAMME DM1 2020	2 657 886 406,47
MODIFICATIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME	109 607 546,03
NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	86 893 865,40
SOUS-TOTAL	2 854 387 817,90
CLOTURE AUTORISATIONS DE PROGRAMME BS 2020	-3 714 654,34
TOTAL GENERAL AP EN COURS	2 850 673 163,56

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES DM2 2020

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DM1 2020	703 865 100,67
MODIFICATIONS AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	23 387 754,42
NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	58 210 225,90
SOUS-TOTAL	785 463 080,99
CLOTURE AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT BS 2020	-11 793 167,94
TOTAL GENERAL AE EN COURS	773 669 913,05

AP - AE NOUVELLES DM2 2020

AE Fonctionnement

Code AP/EPCP	Description AP/EPCP	Pluri Prévu
11003E18	11003 - 2021 - AE - D - Subv Prévention et Accompagnement	510 000,00
11003E20	11003 - 2021 - AE - D - Gen Prévention et Accompagnement	1 840 000,00
11005E08	11005 - 2021 - AE - D - Subv Projet pour l'enfant	6 362 310,00
12002E23	12002 - 2021 - AE - D - Subv Insertion sociale et profession	6 000 000,00
13003E19	13003 - 2021 - AE - D - Subv Prévention et soutien	6 875 786,00
13003E21	13003 - 2021 - AE - D - Gen Prévention et soutien	255 000,00
14003E07	14003 - 2020 - AE - D - Fonctionnement de la MDPH	2 647 800,00
15001E18	15001 - 2021 - AE - D - Serv PMI et planification familiale	540 000,00
15002E10	15002 - 2021 - AE - D - Env. subv Service de Prévention sant	1 971 000,00
16001E24	16001 - 2021 - AE - D - Subv Accompagnement des collégiens	6 606 803,00
21006E05	21006 - 2021 - AE - D - Serv Service hivernal -	6 420 000,00
23002E26	23002 - 2021 - AE - D - Env Subv Attractivité touristique	2 285 500,00
23003E30	23003 - 2021 - AE - D - Subv Développement et aménagement ru	460 000,00
23004E22	23004 - 2021 - AE - D - Subv Environnement	159 000,00
23005E28	23005 - 2021 - AE - D - Subv Espaces Naturels du Nord	427 200,00
23005E31	23005 - 2021 - AE - D - Serv Espaces Naturels du Nord	325 426,90
23006E16	23006 - 2021 - AE - D - Subv Habitat, politiques urbaines et	400 000,00
23006E18	23006 - 2021 - AE - D - Serv Habitat, politiques	150 000,00
23009E16	23009 - 2021 - AE - D - Subv Promotion et développ	1 114 400,00
23010E17	23010 - 2021 - AE - D - Gen Val Joly	580 000,00
25002E09	25002 - 2021 - AE - D - Env. subv Ingénierie territoriale	6 000 000,00
32001E06	32001 - 2021 - AE - D - Serv Affaires juridiques	340 000,00
32002E13	32002 - 2021 - AE - Gen - Communication	5 490 000,00
36001E10	36001 - 2021 - AE - D - Serv Charges de personnel hors paye	450 000,00
	Total AE	58 210 225,90

AP Investissement

Code AP/EPCP	Description AP/EPCP	Pluri Prévu
11001E09	11001 - 2021 - AP - D - Subv Accompagnement et Ac	2 964 737,00
11003E19	11003 - 2021 - AP - D - Subv - Prévention et Accompagnement	755 869,62
13001E24	13001 - 2021 - AP - D - Sub Allocation APA	784 800,00
13003E20	13003 - 2021 - AP - D - Subv Prévention et soutien	2 332 250,00
13004E24	13004 - 2021 - AP - D - Subv Subventions au titre des person	16 064 645,78
14004E11	14004 - 2021 - AP - D - Subv Habitat inclusif PH	1 145 000,00
14005E11	14005 - 2021 - AP - D - Subv Subventions au titre des person	4 000 000,00
16003E07	16003 - 2021 - AP - D - Subv Forfaits d'externat	1 000 000,00
16008E11	16008 - 2021 - AP - D - Env Subv Propreté des collèges	808 000,00
23002E25	23002 - 2021 - AP - D - Env Subv Attractivité touristique	200 000,00
23002E27	23002 - 2021 - AP - D - Env Attractivité touristique	152 900,00
23003E29	23003 - 2021 - AP - D - Subv Développement et aménagement ru	300 000,00
23003E31	23003 - 2021 - AP - D - GEN Développement et aménagement rur	400 000,00
23004E21	23004 - 2021 - AP - D - Subv Environnement	500 000,00
23005E29	23005 - 2021 - AP - D - Subv Espaces Naturels du Nord	576 033,00
23005E30	23005 - 2021 - AP - D - Gen Espaces Naturels du Nord	4 293 630,00
23006E14	23006 - 2021 - AP - D - Subv Habitat, politiques urbaines et	3 184 000,00
23009E14	23009 - 2021 - AP - D - Subv Promotion et développement des	600 000,00
23010E16	23010 - 2021 - AP - D - Gen Val Joly	2 300 000,00
25007E04	25007 - 2021 - AP - D - Subv - PTS - Villages et Bourgs	44 000 000,00
32002E14	32002 - 2021 - AP - Gen - Communication	293 000,00
32004E16	32004 - 2021 - AP - D - Gen Fournitures et services	214 000,00
35004E10	35004 - 2021 - AP - D - Env. subv Fonds Départemental d'Int	25 000,00
	Total AP	86 893 865,40

ARRÊTÉ - SIGNATURES

Présenté par le Président du Conseil Départemental

L'émargement à l'appel de l'affaire, n'a pas été possible dans la mesure où la réunion s'est tenue en visioconférence dans les conditions prévues par l'article 6 de la loi N°20201379 du 14 novembre 2020.

Délibéré par le Conseil Départemental

A Lille, le 14 décembre 2020

ARLABOSSE M.	ASTRUC- DAUBRESSE B.	BAUDOUX B.	BEAUCHAMP C.	BECUE D.
BOISSEAUX A.S.	BORIE C.	BREDA M.A.	BRICOUT G.	BRIDOUX J.
CABAYE M.	CADART F.X.	CAUCHE R.	CHASSAING M.	CHOAIN I.
CHRISTOPHE P.	CIETERS M.	CLERC-CUVELIER S.	COEVOET B.	COTTENYE J.

DASSONVILLE G.	DECAGNY A.	DEL PIERO F.	DELANNOY F.	DEPELCHIN C.
DEROEUX C.	DESCAMPS- MARQUILLY B.	DESCAMPS- PLOUVIER B.	DETAVERNIER J.L.	DEVOS C.
DEZITTER M.A.	DRIEUX D.	DUHAMEL S.	DUHEM S.	DULIEU J.C.
DUSART Y.	FAHEM S.	FERNANDEZ I.	FICHEUX B.	FILLEUL M.
FREMAUX I.	GADAUT H.	GODEFROY M.	GOSSET J.M.	HENNO O.

HIRAUX M.	HOUSSIN J.	KANNER P.	LABADENS S.	LECERF J.R.
LECHNER A.	LEFEBVRE M.	LEYS A	LUCAS M.	MANIER D.
MANNARINO G.	MARCHYLLIE I.	MARTIN F.	MASQUELIER E.	MONNET L.
PICK M.A.	PLOUY M.	POIRET C.	QUATREBOEUF S M.H.	RAGAZZO R.
RENAUD E.	RINGOT B.	SANCHEZ C.	SIEGLER N.	STANIEC-WAVRANT M.C.

TONNERRE M.	VALOIS P.	VANDEWALLE B.	VANPEENE A.	VARLET V.
VERFAILLIE J.N.	VICOT R.	WAYMEL P.	WILMOTTE J.	ZAREMBA F.
ZAWIEJA I.	ZOUGGAGH K.			

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201214-298853-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 décembre 2020

Affiché le 23 décembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 14 DÉCEMBRE 2020
SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

Suite à la convocation en date du 26 novembre 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie TONNERRE, Olivier HENNO donne pouvoir à Luc MONNET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET.

OBJET : Rapports annuels des représentants du Conseil départemental dans les instances de décision des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) et Sociétés Publiques Locales (SPL)

Vu le rapport DFCG/2020/443

Vu l'avis en date du 7 décembre 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

DONNE ACTE:

- de la présentation des rapports annuels des élus mandataires dans les SEM et SPL au titre de 2019.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 34.

76 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 6 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201214-298854-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 décembre 2020

Affiché le 23 décembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 14 DÉCEMBRE 2020
SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

Suite à la convocation en date du 26 novembre 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie TONNERRE, Olivier HENNO donne pouvoir à Luc MONNET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET.

OBJET : Convention de Services Comptable et Financier et Convention de Prévention contre la Fraude

Vu le rapport DFCG/2020/120

Vu l'avis en date du 7 décembre 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention de Services Comptable et Financier et la Convention de Prévention contre la Fraude, entre le Département du Nord, la Paierie départementale du Nord et la DRFIP des Hauts-de-France, dans les termes des projets joints au rapport en annexes 1 et 2, ainsi que tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 37.

76 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 6 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201214-298856-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 décembre 2020

Affiché le 23 décembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 14 DÉCEMBRE 2020
SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

Suite à la convocation en date du 26 novembre 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie TONNERRE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET.

OBJET : Rapport annuel 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire du Département du Nord. Plan d'action 2021-2023 pour l'égalité femmes-hommes.

Vu le rapport DRH/2020/447

Vu l'avis en date du 7 décembre 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020

DONNE ACTE:

- de la présentation du rapport 2019 sur la situation du Département du Nord en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement au vote du budget départemental ;
 - au Président de la préparation du plan pluriannuel 2021 - 2023 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qu'il appartient à l'autorité territoriale d'adopter avant le 31 décembre 2020 en application de l'article 6 septies de la loi du 13 juillet 1983 modifiée et du décret N°2020-528 du 4 mai 2020.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 34.

77 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 5 pouvoirs.

Monsieur HENNO, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Monsieur MONNET.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

1.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201214-298857-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 décembre 2020

Affiché le 23 décembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 14 DÉCEMBRE 2020
SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

Suite à la convocation en date du 26 novembre 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie TONNERRE, Olivier HENNO donne pouvoir à Luc MONNET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET.

OBJET : Compte Personnel d'Activité

Vu le rapport DRH/2020/259

Vu l'avis en date du 7 décembre 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

Vu l'avis rendu par le Comité technique du 5 novembre 2020,

DECIDE à l'unanimité:

- de mettre en œuvre le compte personnel d'activité au Département du Nord dans les conditions décrites au rapport ;
 - d'allouer un budget annuel à hauteur de 5 % du budget de formation au titre du compte personnel d'activité pour le personnel départemental autre que les assistants familiaux et les assistantes familiales ;
 - d'allouer un budget annuel à hauteur de 10 % du budget formation des assistants familiaux au titre du compte personnel d'activité pour les assistants familiaux et les assistantes familiales.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 39.

76 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 6 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201214-298858-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 décembre 2020

Affiché le 23 décembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 14 DÉCEMBRE 2020
SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

Suite à la convocation en date du 26 novembre 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie TONNERRE, Olivier HENNO donne pouvoir à Luc MONNET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET.

OBJET : Définition du taux de promotion permettant l'accès à l'échelon spécial d'attaché hors classe.

Vu le rapport DRH/2020/429

Vu l'avis en date du 7 décembre 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

Vu l'avis rendu par le Comité technique du 5 novembre 2020,

DECIDE à l'unanimité:

- de fixer à 100 % le taux de promotion permettant l'accès à l'échelon spécial d'attaché hors classe.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 43.

76 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 6 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

1.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201214-298859A-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 28 décembre 2020

Affiché le 28 décembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 14 DÉCEMBRE 2020
SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

Suite à la convocation en date du 26 novembre 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie TONNERRE, Olivier HENNO donne pouvoir à Luc MONNET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET.

OBJET : Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)

Vu le rapport DRH/2020/421

Vu l'avis en date du 7 décembre 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

Vu l'observation orale de Monsieur MANIER, Président du groupe SRC, signalant que l'annexe du rapport propose une liste de 41 postes susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels et non 46 comme indiqué dans la proposition de décision.

DECIDE à la majorité:

- de compléter la délibération DRH/2020/118 et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les 41 postes détaillés en annexe 1 ci-jointe, lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 44.

76 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 6 pouvoirs.

Madame ZAWIEJA-DENIZON, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Monsieur LEFEBVRE.

Vote intervenu à 17 h 54.

Au moment du vote, 75 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	7
Absent sans procuration :	0
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	82 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	1 (Madame MASQUELIER, non inscrite)
Total des suffrages exprimés :	81
Majorité des suffrages exprimés :	41
Pour :	52 (Groupe Union Pour le Nord)
Contre :	29 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

Fonction	Responsable Adjoint(e) Pôle Enfance Jeunesse et Famille (PEJF)
Famille professionnelle	Administrative Sociale
Cadre d'emplois	Attachés Conseillers Socio-Educatifs
Grade	Attaché, attaché principal, directeur, attaché hors classe. Conseiller socio-éducatif, conseiller socio-éducatif supérieur, conseiller socio-éducatif hors classe.
Nombre	1
Motif	Qualifications spécifiques
Spécificités du poste	<p><u>Compétences requises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse. - Faire preuve de réserve et de discrétion. - Savoir prendre du recul. - Avoir d'une bonne capacité d'écoute. - Faire preuve d'esprit d'équipe, de capacité à coopérer - Disposer d'une bonne aisance rédactionnelle <p>- Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'Enfance.</p> <p>- Connaître le cadre législatif et institutionnel de la Prévention Jeunesse</p> <p><u>Activités :</u></p> <p>Le ou la Responsable Adjoint(e) du Pôle Enfance Jeunesse et Famille devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribuer à la mise en œuvre, à la déclinaison et au suivi des actions du Schéma Départemental de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, à l'animation du réseau partenarial et des protocoles départementaux avec les acteurs du territoire de la protection de l'enfance ; - participer à la mise en œuvre et l'animation des politiques de prévention jeunesse, en collaboration avec le PIPLE ; - prendre part au pilotage de la politique d'accueil familial sur son territoire - contribuer à l'analyse de l'offre de l'accueil et de service sur la DTPAS et à son évolution ; - représenter le Département auprès de l'autorité judiciaire et relayer les orientations départementales en matière de prévention et de protection de l'enfance ; - participer au pilotage et à la coordination du dispositif « Information Préoccupante » ; - collaborer au pilotage et à l'animation des politiques de prévention et de soutien à la parentalité. <p><u>Particularité du poste :</u></p> <p>Participation aux astreintes téléphoniques de l'ASE (semaine ou week-end).</p> <p>Expérience significative en protection de l'enfance requise Maîtrise du champ de l'Aide Sociale à l'Enfance</p>

Fonction	Chargé(e) d'orientation Maison Départementale de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Rédacteurs
Grade	Rédacteur, rédacteur principal de deuxième classe, rédacteur de première classe
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Sous l'autorité hiérarchique de la ou du Responsable de la MDIE, le ou la chargé(e) d'orientation organise le rendez-vous individuel avec l'allocataire(trice) du RSA dès l'ouverture de ses droits, vérifie avec lui ou elle sa situation administrative et financière, l'informe sur ses droits et devoirs et évalue sa situation pour désigner l'organisme le mieux adapté pour son accompagnement vers l'emploi et l'insertion. A ce titre, elle ou il est chargé(e) d'élaborer avec l'allocataire(trice) le Contrat d'Engagement et d'Orientation.</p> <p><u>Compétences requises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir analyser la situation des allocataires de la Maison Départementale de l'Insertion et de l'Emploi. - Orienter l'allocataire vers le professionnel ou la structure adaptée. - Repérer les personnes les plus mobilisables vers l'emploi qui seront accompagnées par un coach emploi ou les partenaires départementaux. - Valoriser les compétences acquises de l'usager dans sa vie personnelle pour l'orienter vers un accompagnement professionnel. - Expliquer et convaincre la personne des bénéfices du programme. - Adapter son discours à l'usager. <p><u>Connaissances requises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs et acteurs de l'action sociale. - Outils informatiques et logiciels spécifiques. - Connaître les politiques et les dispositifs d'insertion. - Dispositifs et acteurs régionaux de l'insertion socioprofessionnelle et professionnelle et de la formation. - Législation du travail. - Fonctionnement et services de la collectivité. - Droits et obligations des usagers. - Procédures réglementaires ou normatives d'inspection. - Orientations politique de la collectivité. - Technique d'accueil, d'écoute et négociation. - Techniques et outils de communication. - Techniques rédactionnelles.
Fonction	Bibliothécaire – Responsable de Réseau
Famille professionnelle	Culturelle
Cadre d'emplois	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Grade	Assistant de conservation, assistant de conservation principal de deuxième classe, assistant de conservation principal de première classe

Nombre	2
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Compétences spécifiques :</u> Participer activement à des activités exceptionnelles organisées autour des missions du service (salons thématiques, manifestations territoriales d'envergure départementale ou nationale). Contribuer à la mise en œuvre du plan de formation, en tant que formateur. Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique documentaire.</p> <p><u>Activités :</u> Le ou la bibliothécaire – Responsable de réseau doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'identification des besoins de la population à desservir en matière de formation, d'information et de culture ; - Collaborer à la définition d'un positionnement de l'établissement et de l'offre de services sur son domaine documentaire et/ou du secteur ; - Contribuer à la définition d'une organisation et de procédures ; - Participer à l'organisation des outils de pilotage et d'évaluation, exploiter les résultats de l'évaluation sur son domaine ; - Évaluer les besoins (nature, objet, justification) au regard d'objectifs de politiques publiques et en termes d'optimisation du fonctionnement de son secteur ; - Participer à la définition et mettre en œuvre une politique documentaire en lien avec le projet d'établissement ; - Organiser et assurer la sélection des ressources documentaires sur place et à distance, la délivrance de services, la prise en charge et la formation des usagers ; - Traiter l'information ; - Communiquer et promouvoir les ressources documentaires ; - Veiller à la réactivité et à la qualité des services rendus ; - Analyser les besoins et les caractéristiques des différents publics ; - Élaborer les projets d'activités pédagogiques et de médiation en fonction des différents publics ; - Définir des dispositifs d'accueil des publics ; <p><u>Connaissances et savoirs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les acteurs territoriaux et partenaires du domaine documentaire et/ou du secteur - Méthodologie de l'évaluation spécifique aux bibliothèques - Épistémologie et paysage documentaire du domaine et/ou du secteur - Méthodologie de programmation, d'évaluation, de mise à jour et de conservation des ressources documentaires - Circuits et procédures de traitement des documents - Information bibliographique et numérique - Culture générale portant sur le champ et les évolutions des sciences, des arts et de la littérature - Politiques publiques et principes de l'action publique - Techniques d'analyse du territoire

	<p>- Notions d'évaluation des politiques publiques, normes et outils d'évaluation</p> <p><u>Conditions particulières de travail</u> : Forte disponibilité pour participer à des réunions et des animations, y compris en soirée ou week-end et pendant la période estivale.</p>
Fonction	Chargé(e) de projet de territoire
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché
Grade	Attaché territorial, Attaché principal, Directeur, Attaché hors classe
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Le ou la chargé(e) de projet de territoire doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualiser l'observation sociale du territoire de la DTPAS et des UTPAS afin d'alimenter les différents diagnostics ; - Contribuer à l'écriture, à la mise en forme et au suivi de la note stratégique et de la feuille de route de la DTPAS. Contribuer à la conception et à l'animation du pilotage de l'activité des services de la DTPAS et à l'évaluation des politiques mises en œuvre ; - Accompagner les responsables d'unités territoriales dans la mise en œuvre de la feuille de route, l'élaboration, l'écriture la mise en œuvre et l'évaluation des projets d'UTPAS ; - Accompagner les Responsables de Pôles dans l'élaboration, l'écriture, la mise en œuvre et l'évaluation de projets de service ; - Contribuer via notamment le CTD (Comité Technique Départemental) pilotage et territoire, à l'élaboration d'outils de suivi de la feuille de route et à la définition d'indicateurs d'activités ; - Suivre les politiques contractuelles du territoire : il/elle est chargé(e) de mettre en place le partenariat local autour de ces démarches de conventionnement, d'apporter un appui méthodologique à la construction de diagnostics partagés, de mobiliser les travailleurs sociaux autour de ces démarches ; - Appuyer les responsables d'UTPAS pour la mise en œuvre opérationnelle d'outils départementaux (Groupes socio-éducatifs, appel à projets action santé par exemple). - Garantir une meilleure réponse des politiques sociales, en développant notamment des politiques inclusives en matière d'emploi, de santé, de culture et d'éducation, - Renforcer l'attractivité du territoire sur le plan économique, mais aussi en créant les conditions d'une ruralité attractive, en lien avec les pôles urbains et les espaces naturels du Nord, - Renforcer les partenariats avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région, les collectivités locales et la société civile. <p><u>Compétences spécifiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les problématiques et enjeux départementaux - Traduire les orientations politiques en programmes et plans d'action - Connaître et appliquer la méthodologie de projet - Animer et coordonner une équipe projet - Savoir conduire des réunions - Savoir évaluer l'impact d'une action ou d'un projet - Savoir travailler en transversalité - Favoriser la bonne circulation de l'information

	<ul style="list-style-type: none"> - Etre capable de représenter l'Institution - Maitriser les techniques de négociation - Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse - Disposer d'une bonne aisance rédactionnelle - Connaître la législation relative aux institutions et aux compétences des collectivités territoriales - Connaître l'organisation et le fonctionnement des services centraux et des Directions Territoriales, de la DG Solidarité - Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur <p><u>Profil recherché :</u> Expérience dans le domaine du développement social et/ou territorial ou dans le secteur social et/ou formation en aménagement et/ou en développement ; Expérience des politiques contractuelles.</p>
Fonction	Gestionnaire Enfance
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Rédacteur
Grade	Rédacteur, rédacteur principal de deuxième classe, rédacteur principal de première classe
Nombre	10
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Le ou la Gestionnaire Enfance aura comme missions de :</p> <p>Participer au suivi des mesures de prévention et de protection de l'enfance et au traitement des signalements, à ce titre il ou elle devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> -assurer la gestion et le suivi des dossiers individuels des enfants et jeunes majeurs pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance ; -participer au traitement administratif des informations préoccupantes et des signalements en lien avec l'UTPAS et le parquet ; - saisir les prestations et mesures des enfants et jeunes majeurs pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance - classer et archiver les dossiers individuels. <p><u>Participer à la gestion financière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Saisir les éléments variables de la paie des assistants familiaux (saisie de l'activité, frais divers, ...) ; - Saisir la présence des enfants et jeunes majeurs en établissements ; - Gérer les factures liées à la prise en charge des enfants et des jeunes majeurs ; - Participer à la gestion et au suivi de dispositifs, de conventions et de demandes de subventions. <p><u>Assurer le secrétariat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un accueil téléphonique et physique pour les usagers, assistants familiaux et partenaires ; - Participer aux tâches du secrétariat du Pôle (courrier, organisation de réunions, rédaction, ...) ; - Participer à la gestion du personnel (formations, frais de déplacements, arrêt maladie et autres) en lien avec le Service Gestion Ressources de la DTPAS. <p><u>Contribuer au pilotage et suivi de l'activité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la gestion des enveloppes budgétaires (AMASE, TISF, AVS...) et à l'élaboration des statistiques relatives à l'activité du PEFJ ;

	<p>- Assurer la fonction de régisseur dans les conditions prévues par le cadre légal.</p> <p><u>Compétences spécifiques et savoirs :</u> Expérience en protection de l'enfance souhaitée Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance Connaître le cadre législatif et institutionnel de la prévention jeunesse</p>
Fonction	Adjoint(e) au Responsable d'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Rédacteur
Grade	Rédacteur, rédacteur principal 2eme classe, rédacteur principal 1ere classe
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u> Assister le ou la responsable de l'unité territoriale d'action social : - Organiser le secrétariat du ou de la responsable. - Organiser techniquement les réunions de secrétariat et le Comité Technique d'UTPAS (CTU),</p> <p>Organiser, sous la responsabilité du responsable, la gestion des Ressources Humaines et la gestion logistique de l'UTPAS : - S'assurer mensuellement de la mise à jour du tableau des effectifs, - Centraliser les plannings d'activité et de congés du personnel et s'assurer de leur diffusion, - Centraliser les besoins en formation des personnels de l'UTPAS, - Contribuer à la cohérence du système d'information de l'UTPAS. - Mettre à jour les habilitations informatiques des professionnels. - Assurer le recensement et le suivi des actes de violence conformément au protocole. - Sous l'autorité du ou de la responsable, veiller au respect des normes de sécurité de l'UTPAS. - Organiser et suivre la gestion logistique des services. - Organiser la gestion du courrier et l'archivage au sein de l'UTPAS.</p> <p>Contribuer à l'organisation de l'accueil, de l'accès aux droits et à l'évaluation - Veiller à la continuité des permanences d'accueil et d'accès aux droits. - Assister le ou la responsable dans l'organisation et le suivi du recueil et du traitement des informations préoccupantes (suivi des délais de traitement, tenu des dossiers individuels, saisie statistique des données). - Assurer l'encadrement technique du secrétariat afin de garantir le respect des délais, des droits des usagers et homogénéité des pratiques.</p> <p>Contribuer au pilotage de l'activité et à la veille sociale : - Veiller à la saisie des données statistiques nécessaires à la connaissance des besoins des populations. - Assurer le suivi des enveloppes de l'Allocation Mensuelle de l'Aide Sociale à l'Enfance (AMASE), Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et Auxiliaire de Vie Sociale (AVS).</p> <p>Contribuer au Développement Social Local (DSL) :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer, par sa connaissance de l'activité et du public accueilli, à l'identification de demandes ou besoins pouvant relever d'une démarche de DSL. - Assurer le suivi des demandes de financement des actions collectives et des demandes de subventions. <p>Contribuer au fonctionnement général du service et à la qualité des prestations dont l'accueil et l'accompagnement des stagiaires.</p> <p><u>Organisation de son activité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être rigoureux ; - S'avoir s'organiser ; - Savoir travailler en transversalité ; - Favoriser la bonne circulation de l'information ; - Savoir faire preuve de réactivité ; - Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse ; - Faire preuve de réserve, de discrétion ; - Savoir identifier, analyser, reformuler et synthétiser une demande ; - Faire preuve d'adaptabilité. <p><u>Connaissances spécifiques :</u></p> <p>Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur.</p> <p>Connaître le cadre législatif et institutionnel du secteur social et médico-social.</p> <p>Savoir utiliser les logiciels départementaux spécifiques à l'action sociale.</p>
Fonction	Chargé(e) de mission entretien et exploitation
Famille professionnelle	Technique
Cadre d'emplois	Ingénieurs territoriaux Techniciens territoriaux
Grade	Ingénieur territorial, ingénieur principal, ingénieur hors classe ; Technicien, technicien principal de première classe, technicien principal de deuxième classe
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Connaissance du patrimoine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer le patrimoine de voirie à travers des outils adaptés - Hiérarchiser le réseau en fonction des services définis pour les usagers - Proposer des niveaux de services d'aménagement et de maintenance du patrimoine de voirie - Élaboration du programme d'entretien - Préparer et mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle d'entretien du patrimoine de voirie, en utilisant des approches en coût global - Optimiser la gestion patrimoniale par les choix d'organisation et de techniques <p><u>Prévention et gestion des crises liées à des événements exceptionnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une organisation exceptionnelle afin de mettre en œuvre des mesures de sécurité civile et des mesures d'exploitation de la route - Concevoir et appliquer des procédures et des plans de gestion de crise routière - Identifier les aléas pouvant impacter le patrimoine de voirie - Organisation du maintien de la viabilité hivernale

	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et piloter un plan de viabilité hivernale et être prêt lors d'un événement peu fréquent - Organiser les interventions à l'échelle du territoire - Exploitation du réseau en relation avec les autres gestionnaires et les concessionnaires <p><u>Planification et programmation des opérations de voirie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Piloter la surveillance des différents types d'ouvrages - Définir la politique de maintenance du patrimoine d'ouvrages d'art - Planifier les travaux d'entretien préventif <p><u>Compétences spécifiques et savoir :</u> Organisation des services de la collectivité Notions d'organisation, de conduite de réunion et de planification des tâches Notions en droit public et administratif, cadre juridique et réglementaire de la commande publique. Outils de pilotage de l'activité. Méthodes et techniques de suivi et contrôle des opérations et programmes. Procédures administratives liées à la mise en œuvre d'opérations et de programmes. Techniques d'analyse des coûts et délais.</p>
Fonction	Responsable d'Arrondissement routier
Famille professionnelle	Technique
Cadre d'emplois	Ingénieurs territoriaux, ingénieurs en chef territoriaux
Grade	Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe, Ingénieur en chef, Ingénieur en chef hors classe
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u></p> <p><u>Assistance à la définition des orientations stratégiques d'une politique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Traduire les orientations et les priorités politiques en plans d'action ou en projets - Représenter la collectivité auprès des acteurs et partenaires <p><u>Conduite de projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les finalités, objectifs, enjeux et les contraintes d'un projet - Définir les modalités de pilotage du projet - Planifier les étapes du projet et la mobilisation des ressources (humaines, techniques, financières) <p><u>Conduire l'évaluation du projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les techniques d'analyse et de résolution de problèmes - Présenter des résultats avec pédagogie, rigueur et diplomatie <p><u>Définition et pilotage d'un projet d'organisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir avec la ligne hiérarchique les missions, objectifs, et résultats attendus - Conduire un projet d'organisation - Définir avec la ligne hiérarchique les modalités de mise en œuvre des orientations politiques et des projets <p><u>Définition et pilotage d'un projet de pôle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser son équipe autour d'un projet - Animer et entraîner l'adhésion

Encadrement de pôle

- Répartir et planifier les activités en fonction des contraintes du service
- Piloter, suivre et contrôler les activités des agents
- Mettre en œuvre des délégations de responsabilité
- Apporter une aide technique et méthodologique aux agents
- Animer des réunions de services
- Favoriser la participation et l'expression des agents
- Accompagner les changements induits par une nouvelle organisation
- Organiser la diffusion de l'information au sein du/des services
- Gérer les relations conflictuelles et les tensions
- Impulser et accompagner le changement
- Savoir décider et objectiver ses décisions

Conduite et contrôle des procédures administratives

- Superviser la rédaction des documents et actes administratifs

Gestion de la commande publique

- Définir les critères de sélection des offres

Elaboration et suivi du budget

- Planifier les besoins budgétaires et élaborer un budget prévisionnel
- Suivre et contrôler l'exécution du budget

Pilotage et optimisation des ressources humaines

- Analyser les besoins d'évolution en compétences
- Définir les besoins de recrutement et participer aux procédures de recrutement

Organisation de l'information aux usagers

- Evaluer et optimiser la qualité de l'interface collectivité-public et la qualité du service rendu à l'utilisateur

Contrôle de qualité des services rendus

- Conduire une démarche qualité
- Développer des outils de pilotage et de suivi

Promotion de l'action publique et mise en œuvre des outils de communication

- Organiser la représentation de la collectivité lors d'événements professionnels et promotionnels

Participation à la mise en œuvre et au suivi de la politique de prévention des risques professionnels, de santé au travail et d'amélioration des conditions de travail

- S'assurer de la mise en œuvre et de l'application des consignes de santé au travail, d'hygiène et de sécurité
- Participer à l'objectif de réduction des accidents de service et des maladies professionnelles
- Conseiller et alerter les décideurs sur les risques potentiels

Contrôle de la réglementation et des consignes de sécurité des usagers

- Alerte l'autorité territoriale d'un risque relatif à la sécurité des personnes

Compétences spécifiques :

Expérience confirmée dans le domaine des infrastructures routières (conduite de projets, maîtrise d'œuvre)

	<p>Comptabilité publique Règles budgétaires et comptables des marchés publics Connaissances du CCAG travaux et prestations intellectuelles Connaissances des procédures réglementaires liées aux infrastructures Logiciels bureautiques Maîtrise des outils de pilotage de portefeuille de projets</p>
Fonction	Secrétaire Médico-Social
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Rédacteurs territoriaux
Grade	Rédacteur, rédacteur principal de deuxième classe, rédacteur principal de première classe
Nombre	10
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u> Assurer l'accueil et l'accès aux droits du public : Assurer l'accueil physique et téléphonique du public, le renseigner et/ou l'orienter, organiser l'attente, Identifier l'objet de la demande et repérer la situation relevant d'un accueil social et médico-social sensible, Apporter une première réponse à l'utilisateur et, si nécessaire, un appui dans les démarches administratives initiales. Suivre la demande administrative dans le respect des délais et des procédures. Relayer les informations auprès du coordinateur socio-administratif et/ou des travailleurs sociaux référents. Contribuer à l'organisation des rencontres parents-enfants, Assurer le secrétariat administratif, notamment les tâches liées au remboursement des actes de soin des consultations de PMI et des consultations de SPS</p> <p><u>Contribuer à l'évaluation des demandes des usagers, en collaboration avec le travailleur social ou médico-social :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réceptionner et repérer l'information potentiellement préoccupante, - Rassembler l'ensemble des informations nécessaires au sein de l'UTPAS, et les transmettre au responsable de permanence, - Participer au traitement et suivi de l'ensemble des procédures d'évaluation dans l'UTPAS (agrément, adoption, etc.) - Rassembler l'ensemble des informations disponibles au sein de l'UTPAS et nécessaires à l'évaluation des demandes diverses. <p><u>Contribuer à l'accompagnement en apportant une assistance bureautique et administrative aux travailleurs sociaux/ médico-sociaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Saisir et suivre le volet administratif des dossiers des usagers dans les différents logiciels, - Mettre en forme les travaux bureautiques. - Assurer, en lien avec le Travailleur Social/médico-social un relais d'information et d'écoute auprès des familles et partenaires. - Transmettre les communications et informations aux professionnels - Participer à la formalisation du Projet Pour l'Enfant (PPE), - Contribuer au classement, à l'archivage et à la transmission des dossiers des usagers,

	<p><u>Contribuer à la mission de veille sociale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer par la saisie de données statistiques à la connaissance et à l'analyse des besoins de la population - Renseigner les outils de suivi d'activité. <p><u>Contribuer au Développement Social Local (DSL) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer, par sa connaissance de l'activité et du public accueilli à l'identification de demandes ou besoins pouvant relever d'une démarche de DSL. - Participer aux actions collectives <p><u>Contribuer au fonctionnement général du service et à la qualité des prestations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer aux réunions de service, de l'UTPAS et en accord avec le RUTPAS aux groupes de travail et aux instances du réseau partenarial. - Prendre part à des réunions de synthèse. - Contribuer à l'accueil et à l'accompagnement des stagiaires. <p>Participer aux groupes d'analyse de pratiques, solliciter les outils départementaux d'aide à la prise de recul,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'accueil téléphonique en l'absence du standardiste. - Contribuer à l'accueil administratif en relais du Coordinateur Socio-Administratif. - Compétences spécifiques et savoirs : - Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur
Fonction	Responsable du Service Ouvrages d'Art
Famille professionnelle	Technique
Cadre d'emplois	Ingénieur territorial, Ingénieur en chef
Grade	Ingénieur principal, ingénieur hors classe, ingénieur Ingénieur en chef, ingénieur général
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u></p> <p><u>Définition et pilotage d'un projet de service</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les agents autour d'un projet de service - Animer et entraîner l'adhésion - Définir avec la ligne hiérarchique les missions, objectifs et résultats attendus par un ou des services <p><u>Encadrement de service</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Répartir et planifier les activités en fonction des contraintes du service - Piloter, suivre et contrôler les activités des agents - Mettre en œuvre des délégations de responsabilité - Harmoniser les méthodes de travail et apporter une aide technique et méthodologique aux agents - Animer des réunions de services - Favoriser la participation et l'expression des agents - Veiller à la réactivité et à la qualité des services - Accompagner les changements induits par une nouvelle organisation - Organiser la diffusion de l'information au sein du/des services

- Impulser et accompagner le changement

Conduite de projet

- Identifier les finalités, objectifs, enjeux et les contraintes d'un projet
- Définir les modalités de pilotage du projet
- Planifier les étapes du projet et la mobilisation des ressources (humaines, techniques, financières)
- Conduire l'évaluation du projet
- Mettre en œuvre les techniques d'analyse et de résolution de problèmes

Conduite et contrôle des procédures administratives

- Elaborer les documents administratifs et juridiques de cadrage
- Moderniser et optimiser les procédures administratives
- Superviser la rédaction des documents et actes administratifs
- Mettre en place, sécuriser et contrôler l'application des procédures administratives

Gestion de la commande publique

- Elaborer les cahiers des charges et pièces du marché public
- Elaboration et suivi du budget
- Planifier les besoins budgétaires et élaborer un budget prévisionnel
- Suivre et contrôler l'exécution du budget
- Renseigner des outils de pilotage et de suivi (tableaux de bord)
- Etablir un bilan annuel

Activités :

- Gestion et entretien du patrimoine des ouvrages d'art départementaux et des carrières souterraines
- Organisation de la surveillance des ouvrages : visites périodiques et contrôles règlementaires
- Animation du réseau des correspondants ouvrages d'art en services territoriaux
- Programmation des travaux d'entretien
- En matière de projets modernisation du patrimoine
- Pilotage de la planification des investissements nécessaires à la préservation et à la modernisation du réseau routier
- Conduite d'opération des projets de modernisation
- Maîtrise d'œuvre en régie ou externalisée
- Mise en œuvre opérationnelle du PPI en matière de réparation et reconstruction des ouvrages d'art
- Pilotage du processus PR3-1 – Entretien des ouvrages de la Démarche Qualité

Qualifications spécifiques :

De formation BAC + 5 dans le domaine des études et de conception en voirie ouvrage d'art

Permis B

Expérience similaire souhaitée

Fonction	Chargé(e) d'études et de secteur au Service Ouvrages d'Art
Famille professionnelle	Technique
Cadre d'emplois	Technicien territorial Ingénieur territorial
Grade	Technicien, technicien principal de première classe, technicien principal de deuxième classe Ingénieur, ingénieur principal, ingénieur hors classe
Nombre	3
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la programmation annuelle des travaux d'entretien et de réparation des Ouvrages d'Art - Assurer la programmation annuelle des visites d'Ouvrages d'Art (Inspections détaillées, Visites par plongeurs, visites d'appréciation, contrôles périodiques) et l'exploitation des résultats - Réaliser les marchés de surveillance des OA (ID, VP et Investigations complémentaires) - Réaliser les procédures réglementaires et les pièces techniques des dossiers de consultation travaux - Assurer le contrôle interne des études du bureau maintenance – entretien - Participer à la mise à jour du CCTP, du bordereau des prix ouvrages d'art et de la base de prix - Assurer l'assistance technique auprès du maître d'œuvre pendant les travaux - Assurer le remplacement d'un chargé d'études et de secteur - Encadrer les chargés d'études et de secteur <p><u>Compétences spécifiques :</u></p> <p>Connaissances confirmées dans le domaine des ouvrages d'art Connaissances du CCAG travaux et prestations intellectuelles Connaissances des procédures réglementaires liées aux infrastructures Comptabilité publique Règles budgétaires et comptables des marchés publics Logiciels bureautiques Logiciels de dessin assisté par ordinateur (DAO) Acteurs institutionnels Caractéristiques du territoire et des domaines d'intervention Méthodes et techniques d'enquête, d'analyse et de diagnostic Techniques d'analyse et synthèse de textes et documents Méthodes et techniques d'élaboration de cahier des charges Ingénierie de projet Techniques de conduite et d'animation de réunions Principes du travail collaboratif/coopératif Code des marchés publics et modalités d'application Processus et procédures administratives d'achat public Notions sur les démarches qualité et les certifications</p>

	<u>Obligations du poste :</u> Permis B Connaissances en pathologie et en réparation d'ouvrages d'art
Fonction	Caméraman
Famille professionnelle	Technique Administrative
Cadre d'emplois	Technicien Rédacteur
Grade	Technicien, technicien principal deuxième classe, technicien première classe Rédacteur, rédacteur principal 2 nd classe, rédacteur principal 1 ^{ère} classe
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<u>Activités :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les interlocuteurs - Préparer et réaliser des prises de vue dans « tous types de conditions ». - Réaliser des images à la demande d'un réalisateur ou d'un journaliste. - Réaliser des interviews. - Déterminer les conditions de mise en œuvre du tournage adaptées au type et lieu de réalisation. - Procéder à l'installation du matériel et à son réglage. - Définir le cadre et les prises de vue. - Procéder à la direction du cadrage, de la composition et de la lumière. - Vérifier la qualité technique et artistique de l'image. - Dérusher les images avec le monteur vidéo. - Prendre en charge des montages simples. - Fonction de conseil technique en matière d'image et d'éclairage. - Suppléer le réalisateur : prise de brief, prise de rendez-vous, lien avec le chargé de projet, écriture de synopsis, de plan de montage. - Maîtriser les techniques de montage sur logiciels y compris sur appareils nomades. - Savoir prendre un brief. - Proposer des scénarios et des supports vidéos adaptés. - Assurer la maintenance courante du matériel. - Être force de proposition dans l'évolution des supports. <u>Compétences spécifiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Techniques d'analyse et de recherche documentaire. - Méthodes de collecte et traitement de l'information. - Réseaux documentaires. - Techniques d'analyses comparatives (benchmarking). - Réseau professionnel d'information. - Publications professionnelles. - Modes de fonctionnement des différents partenaires institutionnels. - Protocole et techniques de maintenance et d'entretien du matériel. - Maîtriser les techniques, outils et matériels audiovisuels. - Connaître les procédures et produits de développement de l'image

	<p>vidéo.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les techniques de prise d'images, les techniques de l'infographie et du traitement de l'image. - Maîtriser les logiciels de montage. - Connaître les principes de la gestion et de la publication assistée par ordinateur (PAO). - Connaître les technologies de communication multimédia. - Avoir une réflexion artistique sur le sens de l'image. - Avoir une connaissance du Droit de l'audiovisuel et du Droit de la propriété intellectuelle. - Connaître les techniques de base de l'indexation. - Connaître les tendances en matière de vidéos. - Maîtriser les techniques de l'infographie et du traitement de l'image.
Fonction	Responsable d'équipe exécution financière
Famille professionnelle	Administrative Technique
Cadre d'emplois	Attaché Ingénieur
Grade	Attaché hors classe, Attaché principal, Attaché Ingénieur principal, Ingénieur hors classe, Ingénieur
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer les traitements comptables liés à l'exécution des marchés ou le paiement des subventions, sur les volets dépenses ou recettes, dans le respect des règles comptables et du règlement financier de la collectivité ; - Participer à la formalisation des procédures budgétaires et à la résolution des problèmes techniques rencontrés lors de la mise en œuvre de la nouvelle organisation financière départementale ; - Mettre en place un dialogue collaboratif avec les gestionnaires administratifs des directions opérationnelles et participer à l'instruction financière des dossiers afin d'assurer une fluidité de traitement des demandes de subventions ou dans l'exécution des marchés ; - Garantir la qualité des engagements, des liquidations et autres opérations liées (enrichissement des fiches marchés, vérification des bons de commande, etc.), réalisées pour le compte et en partenariat avec les directions opérationnelles ; - Contribuer à la mise en place de tableaux de bord collaboratifs permettant une bonne prévision des engagements, des liquidations et le suivi des paiements pour faciliter le dialogue de gestion et la co-instruction des dossiers. <p><u>Encadrement d'équipe</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Répartir et planifier les activités en fonction des contraintes du service - Piloter, suivre et contrôler les activités des agents - Mettre en œuvre des délégations de responsabilité - Harmoniser les méthodes de travail et apporter une aide technique et méthodologique aux agents - Favoriser la participation et l'expression des agents

	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la réactivité et à la qualité des services - Accompagner les changements induits par une nouvelle organisation - Organiser la diffusion de l'information au sein de l'équipe <p><u>Conduite et contrôle des procédures administratives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les documents administratifs et juridiques de cadrage - Moderniser et optimiser les procédures administratives - Superviser la rédaction des documents et actes administratifs - Mettre en place, sécuriser et contrôler l'application des procédures administratives <p><u>Compétences spécifiques et savoirs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Progiciels de gestion financière et logiciels bureautiques - Procédures administratives et financières du service - Vocabulaire professionnel du service
Fonction	Evaluateur(trice) paramédical(e) Cellule territoriale de Recueil des Informations Préoccupantes
Famille professionnelle	Médico-sociale
Cadre d'emplois	Infirmier(ière) en soins généraux Puériculteur(trice)
Grade	Infirmière en soins généraux de classe normale, supérieure et hors classe Puériculteur(trice) en soins généraux de classe normale, supérieure et hors classe
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u></p> <p><u>Informar la famille du cadre d'intervention propre à l'information préoccupante :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer la famille, au moins une fois au domicile - Informer la famille de la préoccupation à l'origine de l'intervention du Département et du déroulement de l'évaluation - Informer la famille de ses droits et de sa responsabilité tout au long de la procédure <p><u>Recueillir les informations nécessaires à l'évaluation de la situation familiale, en particulier pour les enfants de moins de 6 ans et/ou les problématiques de santé globale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Écouter et observer la famille et l'enfant, en particulier concernant le développement physique, affectif et intellectuel, la santé, la sécurité, la moralité et l'autonomie de l'enfant, la prise en compte des besoins individuels de chaque enfant, les relations et interactions (liens d'attachement, liens affectifs) entre l'(les) enfant(s) et les parents, entre l'(les) enfants et les membres de l'entourage - Identifier les éléments de contexte de vie de l'(des) enfant(s) : <ul style="list-style-type: none"> - la socialisation : mode d'accueil, loisirs, scolarisation ; - la situation économique de la famille et les modalités de prise en charge de des besoins matériels ; - le logement ; - la situation du parent séparé en cas de séparation ;

- tout autre élément de contexte de vie ayant une influence sur sa situation ;
- l'impact de la famille élargie.
- Recueillir les informations significatives auprès des partenaires et acteurs internes et externes, notamment les acteurs de santé, avec l'appui du médecin référent de la situation si nécessaire

Analyser la situation familiale au regard du risque de danger ou du danger et établir des préconisations, en particulier sur la dimension de santé globale de l'(des) enfant(s)

- Réaliser une analyse partagée avec la famille et l'enfant du risque de danger ou du danger, des besoins de l'enfant, des ressources mobilisables par l'enfant, les détenteurs de l'autorité parentale et le réseau de proximité, sur un plan physique, psychique, éducatif, relationnel et matériel avec l'appui technique du RCRIP et en lien avec les acteurs internes ou externes concernés.
- Partager l'évaluation avec la famille : lui présenter le rapport et recueillir l'avis de celle-ci
- Participer aux instances pluridisciplinaires d'évaluation des situations et rédiger les comptes-rendus
- Formaliser l'évaluation par le rapport d'évaluation
- Construire des préconisations : partager la faisabilité et la pertinence avec les familles, leur entourage et les acteurs professionnels des objectifs formulés et des moyens envisagés.

Assurer les relais

- Assurer les relais, en particulier avec l'UTPAS, à chaque fois que cela est nécessaire pour assurer la continuité et la cohérence de l'intervention des services auprès de la famille
- Mobiliser les ressources des services internes (UTPAS, Service PMI en maternité...) et associer les institutions et partenaires qui concourent à la prévention ou à la protection.
- Participer aux audiences à titre exceptionnel,
- Apporter si besoin son concours à la mise en œuvre d'une OPP suite à IP par l'UTPAS

Contribuer au pilotage de l'activité de la CRIP

- Contribuer par sa connaissance du territoire et des populations à l'analyse de l'évolution des besoins sociaux des territoires et au pilotage de la CRIP
- Contribuer à des actions d'informations et de sensibilisation sur la protection de l'enfance.

Compétences requises :

- Savoir gérer son temps et organiser ses priorités
- Savoir travailler en transversalité
- Savoir travailler dans l'urgence
- Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse
- Savoir prendre du recul
- Avoir de bonnes capacités d'écoute
- Disposer d'une bonne aisance relationnelle
- Savoir gérer des situations tendues et difficiles
- Faire preuve d'esprit d'équipe, de capacité à coopérer

Qualifications spécifiques et savoirs :

- Connaître les textes relatifs aux politiques d'aide sociale et en particulier à la protection de l'enfance

	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur - Connaître les modes d'intervention sociale et médico-sociale - Maîtriser les techniques d'entretien d'aide à la personne et d'écoute active - Etre sensibilisé aux réflexions éthiques et déontologiques - Connaître le développement de l'enfant et ses besoins fondamentaux, - Disposer d'une bonne aisance rédactionnelle - Savoir utiliser le traitement de texte - Savoir utiliser une messagerie
Fonction	Evaluateur(trice) socio-éducatif Cellule de recueil des informations préoccupantes
Famille professionnelle	Médico-sociale
Cadre d'emplois	Assistant socio-éducatif
Grade	Assistant socio-éducatif de seconde classe, de première classe, de classe exceptionnelle
Nombre	3
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer la famille, au moins une fois au domicile - Informer la famille de la préoccupation à l'origine de l'intervention du Département et du déroulement de l'évaluation - Informer la famille de ses droits et de sa responsabilité tout au long de la procédure - Écouter et observer la famille et l'enfant, en particulier concernant l'histoire familiale, son système relationnel, la posture éducative et la réponse parentale aux besoins de l'enfant, les relations avec le réseau familial et de proximité de l'enfant - Identifier les éléments de contexte de vie de l'(des) enfant(s) (la socialisation, la situation économique de la famille et les modalités de prise en charge de des besoins matériels, le logement, la situation du parent séparé en cas de séparation, tout autre élément de contexte de vie ayant une influence sur sa situation, l'impact de la famille élargie) - Recueillir les informations significatives auprès des partenaires et acteurs internes et externes, en particulier les acteurs sociaux et éducatifs en relation avec la famille - Réaliser une analyse partagée avec la famille et l'enfant (du risque de danger, des besoins de l'enfant, des ressources mobilisables par l'enfant, les détenteurs de l'autorité parentale et le réseau de proximité, sur un plan physique, psychique, éducatif, relationnel et matériel avec l'appui technique du RCRIP et en lien avec les acteurs internes ou externes concernés) - Partager l'évaluation avec la famille : lui présenter le rapport et recueillir l'avis de celle-ci - Participer aux instances pluridisciplinaires d'évaluation des situations et rédiger les comptes-rendus de réunions pluridisciplinaires - Formaliser l'évaluation par le rapport d'évaluation

	<ul style="list-style-type: none"> - Construire des préconisations : partager la faisabilité et la pertinence avec les familles, leur entourage et les acteurs professionnels des objectifs formulés et des moyens envisagés. - L'évaluateur socio-éducatif apporte son analyse spécifique en portant une attention particulière à la situation sociale et éducative globale de l'(des) enfant(s). - Assurer les relais, en particulier avec l'UTPAS, à chaque fois que cela est nécessaire pour assurer la continuité et la cohérence de l'intervention des services auprès de la famille - Participer aux audiences à titre exceptionnel, - Apporter si besoin son concours à la mise en œuvre par l'UTPAS d'une OPP suite à IP - Contribuer par sa connaissance du territoire et des populations à l'analyse de l'évolution des besoins sociaux des territoires et au pilotage de la CRIP - Contribuer à des actions d'informations et de sensibilisation sur la protection de l'enfance. <p><u>Compétences requises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir travailler dans l'urgence - Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse - Savoir prendre du recul <p><u>Connaissances spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les textes relatifs aux politiques d'aide sociale et en particulier à la protection de l'enfance - Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur - Connaître les modes d'intervention sociale et médico-sociale - Maîtriser les techniques d'entretien d'aide à la personne et d'écoute active - Etre sensibilisé aux réflexions éthiques et déontologiques - Connaître le développement de l'enfant et ses besoins fondamentaux, - Connaître les systèmes familiaux et leurs impacts sur le développement de l'enfant
Fonction	Gestionnaire comptable et financier
Famille professionnelle	Administratif
Cadre d'emplois	Rédacteur
Grade	Rédacteur, rédacteur principal de 1ère classe, rédacteur principal de 2ème classe
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<u>Activités :</u> <u>Réception, traitement, vérification et classement des pièces comptables</u> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les engagements et le suivi des crédits - Tenir à jour des tableaux de bords de suivi des engagements et réalisations

	<ul style="list-style-type: none"> - Apprécier la validité des pièces justificatives - Contrôler les factures du ou des services - Préparer les mandatements et titres de recette - Saisir les factures et mandats - Contrôler l'exécution comptable des marchés publics <p><u>Coordination, gestion et contrôle des procédures budgétaires et comptables des services</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser les procédures comptables - Vérifier la disponibilité des crédits et du rythme de la dépense - Vérifier les imputations comptables et les pièces justificatives - Dresser l'état des rattachements de charges et de produits et des opérations comptables spécifiques - Identifier les causes des rejets et les analyser <p><u>Traitement des dossiers et saisie de documents</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenir à jour les documents ou les déclarations imposés par les dispositions légales et réglementaires - Saisir des documents de formes et de contenus divers - Utiliser l'outil informatique et les logiciels de gestion - Prendre des notes et mettre en forme tous types de courriers - Rechercher des informations, notamment réglementaires <p><u>Planification et suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer le suivi financier des dépenses et recettes - Analyser et interpréter des données quantitatives et qualitatives - Renseigner des tableaux de suivi des activités du service - Utiliser des logiciels et des progiciels (grand angle) <p><u>Accueil physique et téléphonique du public</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Hiérarchiser des demandes ou informations selon leur caractère d'urgence ou priorité - Conseiller les usagers et agents sur les procédures <p><u>Compétences spécifiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des règles de fonctionnement des régies d'avances et de recettes, - Applicatifs de gestion financière et bureautique - Procédures comptables et administratives financières - Nomenclatures et règles comptables - Cadre juridique et réglementaire de la commande publique - Interpréter des documents budgétaires et comptables
Fonction	Chargé(e) d'opérations Ouvrages Neufs
Famille professionnelle	Technique
Cadre d'emplois	Technicien territorial, Ingénieur territorial
Grade	Technicien, Technicien principal de première classe, Technicien principal de deuxième classe Ingénieur, Ingénieur Principal , Ingénieur hors classe

Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u></p> <p><u>Missions particulières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes de remplacement et de réparations structurelles importantes - Procédures réglementaires et pièces techniques des dossiers de consultation travaux - Participation à la mise à jour du CCTP, bordereau de prix et base de prix - Assistance technique du Maître d'œuvre pendant les travaux <p><u>Missions générales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion et entretien du patrimoine des ouvrages d'art départementaux et des carrières souterraines - Organisation de la surveillance des ouvrages : visites périodiques et contrôles réglementaires - Animation du réseau des correspondants ouvrages d'art en services territoriaux - Programmation des travaux d'entretien - En matière de projets modernisation du patrimoine - Pilotage de la planification des investissements nécessaires à la préservation et à la modernisation du réseau routier - Conduite d'opération de l'ensemble des projets de modernisation - Maîtrise d'œuvre en régie ou externalisée

Fonction	Directeur(trice) de projet - Grand compte
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Administrateur
Grade	Administrateur
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u></p> <p><u>Missions principales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la stratégie départementale d'insertion et d'emploi du Département auprès des grandes entreprises ou des fédérations d'entreprises particulièrement dans les secteurs de pointe (numérique, logistique, santé, transport) ou en fort potentiel de recrutement - Conclure des partenariats avec des grands comptes garantissant le recrutement des allocataires du RSA dans la durée - Impulser des évènements de grande envergure autour de l'insertion des allocataires du RSA y compris au niveau national voire international - Apporter son appui à tous les grands projets générateurs d'emploi notamment le Canal Seine Nord, @Valley ou le Forum - Etre en veille de tous les projets ou initiatives où la politique du Département en matière d'insertion et d'emploi pourrait être valorisée

○ Missions secondaires :

- Participer à toutes formes d'initiatives ou manifestations (salon, forum, conférence, webinaire, @salon...) afin d'assurer la représentation du Département et la promotion de sa stratégie d'insertion et d'emploi.
- Mettre en place des outils de communication et de promotion tant au niveau institutionnel (stratégie du Département) qu'opérationnel (valorisation des dispositifs)
- Garantir la présence digitale et la visibilité de l'action du Département dans le domaine de l'emploi et de l'insertion des allocataires du RSA

○ Partenariat :

- En interne, apporter son appui et son expertise à la DIPLE et de la DGADT notamment auprès des équipes œuvrant autour du développement territorial
- En externe, en grand proximité avec Pôle emploi (niveau départemental, régional et national), des organismes représentatifs des entreprises (MEDEF, CPME, ...) et des chambres consulaires (CCI, CMA, CA)

Compétences spécifiques :

- Savoir piloter des projets multiples et complexes
- Connaître les textes relatifs au Politique d'action sociale
- Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur
- Animation de groupe de travail, de groupe de réflexion
- Savoir travailler en transversalité
- Techniques de communication et d'information

1.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20201214-298862-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 décembre 2020

Affiché le 23 décembre 2020

Notifié le 22 décembre 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 14 DÉCEMBRE 2020
SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

Suite à la convocation en date du 26 novembre 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie TONNERRE, Olivier HENNO donne pouvoir à Luc MONNET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

OBJET : Protocole transactionnel restaurant administratif

Vu le rapport DRH/2020/428

Vu l'avis en date du 7 décembre 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver la transaction avec la société DELISAVEURS COMPASS GROUPE FRANCE, dans les conditions prévues dans le projet de convention joint au rapport ;
 - de verser à la société DELISAVEURS COMPASS GROUPE FRANCE une indemnité d'un montant de 4 809,32 € TTC pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2020 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la transaction et toutes les décisions d'exécution s'y rapportant.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 55.

75 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 7 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

Le Recueil des Actes Administratifs du Département peut être consulté :

A Lille

Hôtel du Département

51 rue Gustave Delory

Les Arcuriales

45 rue de Tournai (Batiment C)

- Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public
- Service Assemblées et Contrôle de la Légalité (1^{er} étage)

Dans d'autres lieux sur le territoire départemental

- Maison de Service au Public à Hondschoote - 1 rue de Cassel
- Maison de Service au Public à Le Cateau-Cambrésis - 13 place du Commandant Richez

Sur le site internet du Conseil Départemental du Nord

- www.lenord.fr



RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :
Monsieur Régis RICHARD
Directeur Adjoint
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public
Les Arcuriales - 59800 LILLE
☎ 03.59.73.83.10

Préparation : Service Assemblées et Contrôle de la Légimité
☎ 03.59.73.85.16

Achévé d'imprimer le 25/01/2021
Imprimé à l'Hôtel du Département
59047 Lille Cedex

ISSN 0764 - 8146 - Dépôt Légal